



Conseil départemental de Lot-et-Garonne

Rapport d'activité des services 2020



www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



L'année 2020 restera dans tous nos esprits comme celle d'une pandémie mondiale qui a bouleversé nos vies, notre économie et nos relations sociales. La crise sanitaire a été éprouvante pour chacune et chacun d'entre nous : pour nos aînés très durement touchés par le coronavirus, pour nos enfants qui n'ont pas pu vivre leur jeunesse normalement, pour nos artisans, commerçants, restaurateurs, pour tous les professionnels de la culture et du divertissement dont l'activité a dramatiquement souffert des mesures de confinement.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire en mars 2020, j'ai souhaité que le Conseil départemental agisse au plus près des Lot-et-Garonnais. Le Département a ainsi commandé plus d'un million de masques distribués dans les territoires pour protéger les personnels exposés à la maladie. Puis, nous avons adopté un plan massif de soutien à l'activité touristique pour préserver l'attractivité de notre département pendant la saison estivale.

L'urgence passée, un budget pour soutenir le redémarrage de l'activité a été adopté. Il s'est traduit par un plan de soutien de 1,4 million d'euros affectés à des secteurs particulièrement touchés par la crise et relevant des compétences du Département : le tourisme, l'économie sociale et solidaire, le tissu associatif et les investissements communaux.

Pour faire face aux effets de la pandémie, 3,4 millions d'euros au total ont été engagés par le Conseil départemental au bénéfice des territoires et des habitants.

Pendant cette période difficile, le Département a fait preuve d'une réactivité exceptionnelle et son action a été reconnue par les Lot-et-Garonnais.

Cela me conforte dans l'idée que notre collectivité est utile à nos concitoyens tout au long de leur vie et qu'elle est indispensable pour investir et préparer l'avenir.

Sophie Borderie
Présidente du Conseil départemental
de Lot-et-Garonne

LE DÉPARTEMENT

Pages 3 - 5

LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT Pages 6 - 76

Action sociale, Démographie médicale, Insertion et Habitat	<i>Pages 6 - 21</i>
Aménagement du territoire, Infrastructures et Mobilité	<i>Pages 22 - 29</i>
Développement économique, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles	<i>Pages 30 - 35</i>
Développement durable et Environnement	<i>Pages 36 - 39</i>
Politiques éducatives, Collèges et Enseignement supérieur	<i>Pages 40 - 47</i>
Culture, Sport, Jeunesse, Citoyenneté et Vie associative	<i>Pages 48 - 54</i>
Agriculture et Forêt	<i>Pages 55 - 56</i>
Administration générale et Ressources humaines	<i>Pages 57 - 66</i>
Finances, Patrimoine et Évaluation des politiques publiques	<i>Pages 67 - 76</i>

LE DÉPARTEMENT

42 conseillers départementaux 21 femmes et 21 hommes

L'assemblée départementale a été renouvelée en 2021 à la suite des élections départementales des 20 et 27 juin. Sophie Borderie a été réélue présidente du Conseil départemental le 1^{er} juillet 2021.

L'assemblée départementale

Présidée par Sophie Borderie, conseillère départementale du canton Marmande 2, l'assemblée départementale se réunit en séance plénière au moins une fois par trimestre. Les affaires courantes sont déléguées à la commission permanente qui décide de l'attribution des crédits sur les besoins définis en sessions. Elle est composée de l'ensemble des élus (la présidente, les 12 vice-présidents, les 6 délégués et les 23 autres conseillers départementaux).

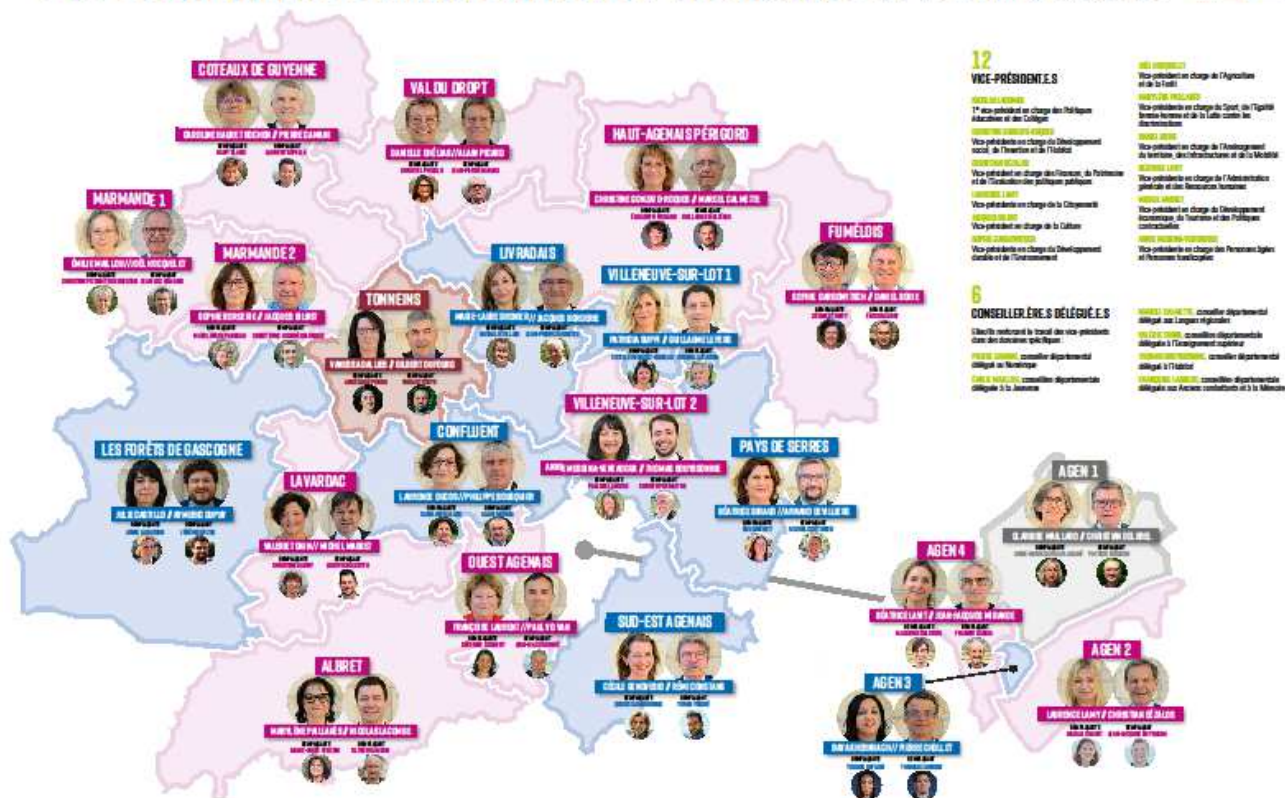
Les vice-présidents

Nicolas Lacombe, 1^{er} vice-président, en charge des Politiques éducatives et des Collèges
Christine Gonzato-Roques, vice-présidente en charge du Développement social, de l'Insertion et de l'Habitat
Christian Dézalos, vice-président en charge des Finances, du Patrimoine et de l'Évaluation des politiques publiques
Laurence Lamy, vice-présidente en charge de la Citoyenneté
Jacques Bilirrit, vice-président en charge de la Culture
Sophie Gargowitsch, vice-présidente en charge du Développement durable et de l'Environnement
Daniel Borie, vice-président en charge de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de la Mobilité
Marylène Paillarès, vice-présidente en charge du Sport, de l'Égalité femme-homme et de la Lutte contre les discriminations
Joël Hocquelet, vice-président en charge de l'Agriculture et de la Forêt
Béatrice Lavit, vice-présidente en charge de l'Administration générale et des Ressources humaines
Michel Masset, vice-président en charge du Développement économique, du Tourisme, et des Politiques contractuelles
Annie Messina-Ventadoux, vice-présidente en charge des Personnes âgées et des Personnes handicapées

Les conseillers délégués

Pierre Camani, délégué au Numérique
Émilie Maillou, déléguée à la Jeunesse
Marcel Calmette, délégué aux Langues régionales
Valérie Tonin, déléguée à l'Enseignement supérieur
Thomas Bouyssonnie, délégué à l'Habitat
Françoise Laurent, déléguée aux Anciens combattants et à la Mémoire

LOT-ET-GARONNE



LOT-ET-GARONNE

AGEN 1  MARLENE Conseillère départementale UDR  ODILE Conseillère départementale UDR	AGEN 2  LAMY Conseiller départemental UDR  BÉATRICE Conseillère départementale UDR	AGEN 3  KHERKHACH Conseiller départemental UDR  CHOLELET Conseillère départementale UDR	AGEN 4  LAMY Conseiller départemental UDR  MIRANDE Conseillère départementale UDR	ALBERT  PAILLÈRES Conseiller départemental UDR  LACOMBE Conseillère départementale UDR	CONFLUENT  DUÇOS Conseiller départemental UDR  BOQUIER Conseillère départementale UDR	COTEAUX DE GUYENNE  HAURE Conseiller départemental UDR  CAMANI Conseillère départementale UDR
LES FORÊTS DE GASCOGNE  CASTILLO Conseiller départemental UDR  DUPUY Conseillère départementale UDR	FUMÉLOIS  GARSOWITSCH Conseiller départemental UDR  BORIE Conseillère départementale UDR	HAUT-AGENAIS PÉRIGORD  CONZATO-ROQUES Conseiller départemental UDR  CALMETTE Conseillère départementale UDR	LAVAROC  TONIN Conseiller départemental UDR  MASSÉ Conseillère départementale UDR	LIVRAIRS  GRENIER Conseiller départemental UDR  BOURDIER Conseillère départementale UDR	MARMANDE 1  MAILLÉ Conseiller départemental UDR  HOCQUELÉ Conseillère départementale UDR	MARMANDE 2  BOURDIER Conseiller départemental UDR  BÉRUT Conseillère départementale UDR
OUEST AGENAIS  LAURENT Conseiller départemental UDR  VO VAN Conseillère départementale UDR	PAYS DE SERRES  GERAUD Conseiller départemental UDR  DEVELIERS Conseillère départementale UDR	SUD-EST AGENAIS  GENOVESE Conseiller départemental UDR  CONSTANS Conseillère départementale UDR	TONNEINS  DALLES Conseiller départemental UDR  DUQUOY Conseillère départementale UDR	VAL DU DROPT  ORLÉAS Conseiller départemental UDR  PICARD Conseillère départementale UDR	VILLENEUVE-SUR-LÔT 1  SUPIN Conseiller départemental UDR  LEPERS Conseillère départementale UDR	VILLENEUVE-SUR-LÔT 2  MESINA-VENTADOUX Conseiller départemental UDR  BOUYSSONNE Conseillère départementale UDR

LES COMMISSIONS

Commission Développement social, Démographie médicale, Insertion et Habitat

Présidente : Christine Gonzato-Roques

Vice-présidents : Annie Messina-Ventadoux, Alain Picard,

Membres : Thomas Bouyssonnier, Caroline Haure Trochon, Joël Hocquelet, Baya Kherkhach, Rémi Constans, Marie-Laure Grenier, Vanessa Dallies

Commission Aménagement du territoire, Infrastructures et Mobilité

Président : Daniel Borie

Vice-président : Marcel Calmette

Membres : Nicolas Lacombe, Michel Masset, Paul Vo Van, Jacques Borderie, Guillaume Lepers, Arnaud Devilliers, Gilbert Dufourg

Commission Développement économique, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles

Président : Michel Masset

Vice-présidents : Valérie Tonin, Jacques Bilirit

Membres : Béatrice Lavit, Alain Picard, Marylène Paillarès, Béatrice Giraud, Guillaume Lepers, Jacques Borderie, Julie Castillo

Commission Développement durable et Environnement

Présidente : Sophie Gargowitsch

Vice-président : Paul Vo Van

Membres : Laurence Lamy, Jean-Jacques Mirande, Annie Messina-Ventadoux, Pierre Camani, Laurence Ducos, Pierre Chollet, Philippe Bousquier, Arnaud Devilliers, Clarisse Maillard

Commission Politiques éducatives, Collèges et Enseignement supérieur

Président : Nicolas Lacombe

Vice-présidentes : Valérie Tonin, Françoise Laurent

Membres : Daniel Borie, Danielle Dhélias, Marie-Laure Grenier, Patricia Suppi, Cécile Genovesio

Commission Culture, Sport, Jeunesse, Citoyenneté et Vie associative

Président : Jacques Bilirit

Vice-présidentes : Marylène Paillarès, Laurence Lamy

Membres : Daniel Borie, Émilie Maillou, Danielle Dhélias, Patricia Suppi, Baya Kherkhach, Aymeric Dupuy, Clarisse Maillard, Vanessa Dallies

Commission Agriculture et Forêt

Président : Joël Hocquelet

Vice-présidents : Marcel Calmette, Danielle Dhélias

Membres : Sophie Gargowitsch, Alain Picard, Philippe Bousquier, Aymeric Dupuy, Cécile Genovesio, Gilbert Dufourg

Commission Administration générale et Ressources humaines

Présidente : Béatrice Lavit

Vice-présidents : Thomas Bouyssonnier, Laurence Lamy

Membres : Michel Masset, Jean-Jacques Mirande, Laurence Ducos, Béatrice Giraud

Commission Finances, Patrimoine et Évaluation des politiques publiques

Président : Christian Dézalos

Vice-président : Jean-Jacques Mirande, Pierre Chollet

Membres : Pierre Camani, Françoise Laurent, Thomas Bouyssonnier, Julie Castillo, Arnaud Devilliers, Christian Delbrel

DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DÉMOGRAPHIE MÉDICALE, INSERTION ET HABITAT

L'année 2020 a été très singulière et ses conséquences continueront de marquer l'activité, certainement pendant plusieurs années.

Le confinement total de la population le 17 mars 2020 a obligé la direction du Développement social à repenser son action. En quelques jours, il a fallu adapter toute l'organisation et les modalités de travail de près de 600 agents.

Au-delà de l'organisation des services pour répondre aux besoins essentiels de la population, c'est la relation à l'usager, au cœur même du travail social, qui a dû être réinterrogée : comment créer ou maintenir un lien avec des personnes que l'on ne peut plus rencontrer ?

L'inventivité et l'adaptabilité de tous les services ont été remarquables. Grâce à l'équipement rapide en matériel téléphonique et informatique, les agents ont pu continuer d'assurer leurs missions à distance. Ils se sont rapidement mobilisés pour pouvoir maintenir les actions essentielles et répondre aux besoins les plus urgents des usagers en réorganisant notamment l'action des Centres médico-sociaux (CMS).

Au-delà des missions en directions des usagers, la collectivité s'est attachée à soutenir les services prestataires ou les associations partenaires. Ce soutien s'est traduit par différentes actions :

- achat et distribution de masques aux services d'aide à domicile, établissements médico-sociaux du secteur personnes âgées, personnes en situation de handicap, protection de l'enfance, associations d'aide alimentaire ;
- attribution de matériel dans les ESMS (Établissements et services médico-sociaux) pour faciliter la mise en œuvre des mesures sanitaires (barnums pour contrôle sanitaire à l'entrée des ESMS, matériel de restauration individuelle dans un foyer de vie) ;
- maintien des paiements des heures d'aide à domicile non effectuées ou des prix de journée en établissement ;
- attribution d'une prime Covid pour les agents des ESMS (892 000 €) ;
- soutien aux associations assurant l'aide alimentaire durant la période du premier confinement, optimisant, à la fermeture des collèges, la gestion des stocks alimentaires vers les associations et mettant en relation certains producteurs « circuit court » avec ces associations.



Favoriser l'autonomie des personnes

Les périodes de confinement ont perturbé l'exercice normal des missions de la direction : l'accueil physique a été suspendu ainsi que les visites à domicile des équipes médico-sociales APA, PCH. En revanche, l'accueil téléphonique a été maintenu et les évaluations ont été réalisées par téléphone. Grâce à la dotation en matériels informatiques et téléphoniques, les agents se sont adaptés et ont pu télétravailler. Ainsi, toutes les nouvelles demandes d'aide sociale, APA et PCH ont été instruites et l'ensemble des droits des usagers ont été maintenus.

Service accueil familial : les visites des accueillants ont été suspendues. Mais un lien constant avec les familles a été gardé pour s'assurer du bien-être des personnes accueillies. Les nouvelles demandes et les renouvellements d'agrément ont été examinés selon les directives gouvernementales (ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020).

Service des établissements : le processus de tarification a été maintenu et le Département a décidé de maintenir également l'ensemble des financements apporté aux établissements et services malgré la baisse d'activité constatée durant cette année 2020.

Un lien constant a été établi avec les directeurs d'établissements pour connaître la situation épidémiologique de chacun structure et les accompagner, en partenariat avec l'ARS. La mission contrôle des Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) a apporté son soutien sur plusieurs visites de conformité et sur l'accompagnement de plusieurs Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) connaissant des épisodes difficiles. Le Département, dans ce cadre, a fourni des masques et du gel hydro alcoolique aux Services d'aide à domicile (SAAD) et établissements relevant de sa compétence propre.

Agir pour les publics en difficulté

L'accès aux droits

Lors du 1^{er} confinement, l'accueil physique en Centre médico-sociaux (CMS) a été perturbé et remplacé par des contacts téléphoniques. L'objectif était d'assurer un service de base, le temps de redéployer le plan de continuité de l'activité. Le présentiel a alors pu reprendre avec un recentrage des équipes dans 3 CMS restés ouverts : Agen pour le secteur Agen-Nérac, Marmande pour le secteur de Marmande-Tonneins et Villeneuve-sur-Lot pour le secteur Villeneuve-Fumel.

Un laps de temps a été nécessaire pour équiper les agents dans le cadre du télétravail (PC portables et téléphonie adaptée). La reprise de l'activité post-confinement s'est faite avec de nouvelles habitudes sanitaires. La moyenne des personnes reçues par jour sur l'ensemble des CMS est descendue de 156 à 64 ce qui ne reflète pas la charge de travail et l'activité exercée. L'accès aux droits a été maintenu et les équipes ont pallié l'absence de certains partenaires lors de cette période.

L'inclusion numérique

Au cours de l'année 2020, les formations « en présentiel » sur l'inclusion numérique sont devenues des visioconférences (webinaires). Elles sont proposées par le Département en partenariat avec les membres du réseau DéClic (Caf, Pôle emploi...). *Page 64*



14 webinaires proposés : 110 structures se sont connectées, avec 900 participants dont 30 % de visionnage en replay.

De plus, les travaux portés dans le cadre du Comité local du travail social et du développement social sur l'usage du numérique en travail social ont été maintenus notamment en visioconférences. Ils ont permis le lancement d'un guide de l'usage du numérique et la création d'affiches pour dédramatiser l'approche du numérique.

Le Copil juste droit

L'objectif du Copil juste droit est l'amélioration de l'accès aux droits, du suivi et du contrôle de ces droits. Il a orienté ses réflexions selon 3 grands principes :

- le respect du principe de subsidiarité,
- l'accompagnement renforcé vers l'emploi,
- l'obligation d'insertion.

- *Les bénéficiaires RSA de + 65 ans.*

Un plan d'action a visé ce public qui, potentiellement, peut prétendre à une étude de leurs droits à pension de retraite. La démarche auprès des caisses Caf/MSA et Carsat a permis de préciser les procédures d'accès, le RSA venant uniquement en subsidiarité. Ainsi, seuls quelques bénéficiaires du RSA (Brsa) pourraient prétendre à rester dans le dispositif au-delà de l'âge légal de 65 ans. Les requêtes régulières permettent désormais d'orienter les bénéficiaires concernés vers leurs droits principaux.

- *Les demandeurs d'emploi en fin de droits.*

L'Allocation de solidarité spécifique (ASS), délivrée par Pôle emploi, relève d'une démarche personnelle du demandeur d'emploi en fin de droit. Bon nombre de personnes s'inscrivent dans le dispositif RSA avant même de solliciter cette allocation. Cette condition suspensive n'est pas demandée lors de l'instruction de la demande RSA. Une étude est en cours pour automatiser cette vérification dès l'entrée dans le dispositif afin de ne pas générer d'indus.

- *Les travailleurs indépendants.*

Le travail de fond sur la question des travailleurs indépendants, autoentrepreneurs et créateurs d'entreprise se poursuit, tant sur leur orientation initiale que sur l'offre de service associée et leur suivi post accompagnement. Un plan d'action est élaboré pour personnaliser l'étude des situations au regard de l'état de leur projet professionnel. L'objectif étant d'apporter le soutien le plus adapté aux Brsa pour qu'à terme ils sortent du dispositif par leur activité. Les conclusions issues de ces travaux ont permis de réajuster la fiche action les concernant proposée dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (SP).

- *L'accès et le suivi des Brsa : l'orientation*

Pour répondre aux exigences imposées par la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, les dispositifs d'orientation et de suivi des Brsa initialement testés sur le secteur d'Agen, ont été généralisés à tous les CMS du Département. L'objectif est de favoriser une insertion durable en limitant la durée d'inscription dans le dispositif RSA. 79 % des personnes soumises aux droits et devoirs étaient orientées en fin d'année 2020.

Lors des différentes périodes de confinement successives, des adaptations ont été nécessaires pour essayer de maintenir le taux d'orientation. Ainsi, certaines personnes se sont vues proposer des entretiens par téléphone. Concernant la contractualisation, le taux de 48 % s'explique en raison de la contractualisation par téléphone découlant du confinement, qui n'est pas une pratique qui s'avère pertinente notamment lorsque les personnes se sont senties encore plus isolées par cette période difficile. Par la présence, l'écoute et parfois l'aide apportée, le travail social reprenait tout son sens.



- *L'accès et le suivi des Brsa : le suivi des flux pôle emploi*

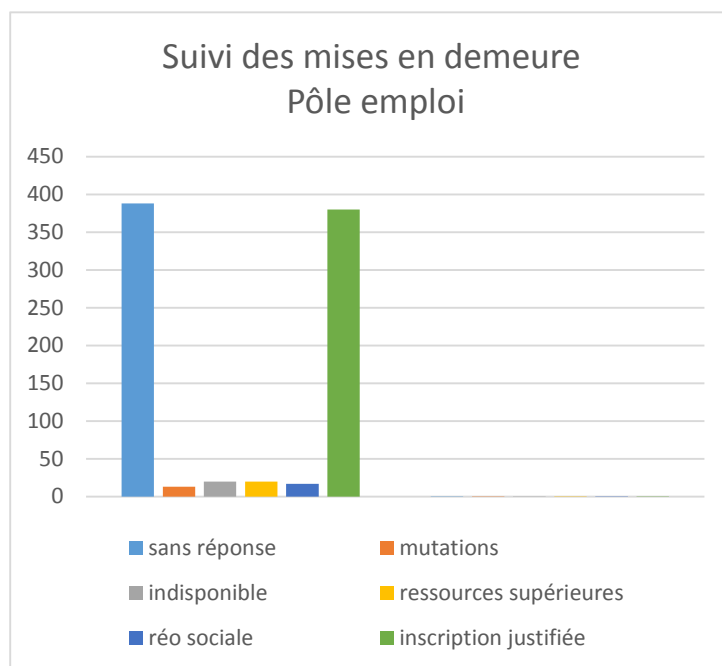
La mise en œuvre de l'obligation d'inscription à Pôle emploi, qui est un enjeu de la politique du juste droit, se traduit par l'envoi mensuel de mises en demeure aux allocataires.

L'accès au flux Pôle emploi permet de suivre les allocataires en orientation professionnelle, ainsi :

- 838 mises en demeure ont été adressées à des bénéficiaires qui ne répondaient plus aux sollicitations de Pôle emploi. 45,50 % d'entre-deux se sont réinscrits dans une dynamique d'insertion professionnelle.

- 143 suspensions ont été prononcées par la CDRSA (Commission départementale du Revenu de solidarité active) en 2020 pour défaut d'inscription à Pôle emploi.

Ces flux sont maintenant croisés avec ceux de Job 47 afin d'inciter les Brsa à s'inscrire sur la plateforme, y déposer leur CV et optimiser leur chance de se réinscrire dans un emploi.



Dans le domaine de l'insertion

Les dépenses au titre de l'insertion (versement de l'allocation RSA) s'élèvent à 61 682 311 €.

- *Cumul RSA/Revenu d'activité un dispositif mis en place en 2020*

Voté en avril 2020 et mis en œuvre en juin, ce dispositif offre aux allocataires du RSA la possibilité de cumuler le salaire perçu au titre d'une activité, notamment saisonnière, avec l'allocation RSA. Les secteurs prioritaires sont : l'agriculture et l'agroalimentaire. Durant les 7 derniers mois de l'année 2020, ce sont 84 allocataires du RSA qui ont pu bénéficier de cette mesure.

- *Zoom mobilité*

L'absence de mobilité reste un des freins majeurs identifiés à l'insertion socio-professionnelle. La résolution de ce frein fait partie des engagements du Département dans ses PDI successifs. Le Département finance des dispositifs tels que la location sociale de véhicules et depuis 2019, 3 auto-écoles sociales situées à Marmande, Agen et Nérac. En 2020, l'offre de service est étendue au territoire de Villeneuve-Sur-Lot avec l'ouverture d'une nouvelle auto-école sociale.

Zoom sur...

Job47

Depuis le recrutement de 2 chargées de mission Job47 pour intervenir auprès des entreprises et auprès des allocataires, le développement des offres d'emploi a vu une augmentation significative.

Fin 2020 : 385 entreprises inscrites, 1 893 offres actives pour 3 095 postes proposés. 3 564 inscrits et 2 331 CV déposés.

80 mises à l'emploi ont été réalisées au cours de l'année 2020.

La crise sanitaire a certes eu un impact sur le placement en emploi notamment lors du 1^{er} confinement, mais la dynamique d'inscription sur la plateforme, tant du côté des allocataires que des entreprises, s'est maintenue en 2020. L'objectif en 2021 est de maintenir et d'accentuer la dynamique de placement en emploi via la plateforme.



- *La gestion des crédits du Fonds social européen (FSE)*

À la suite des évaluations des services de l'État concluant leurs satisfactions tant sur la performance des résultats que dans la mise en œuvre de la première période de programmation, le Département a pu bénéficier d'une augmentation de fonds permettant une programmation de 2 862 323,02 € au lieu de 1 988 644 €, initialement prévus.

Cette augmentation permet de répondre favorablement aux demandes de cofinancements FSE des porteurs de projet pour l'exercice 2020.

En début d'année, le Département a lancé l'appel à projets 2020.

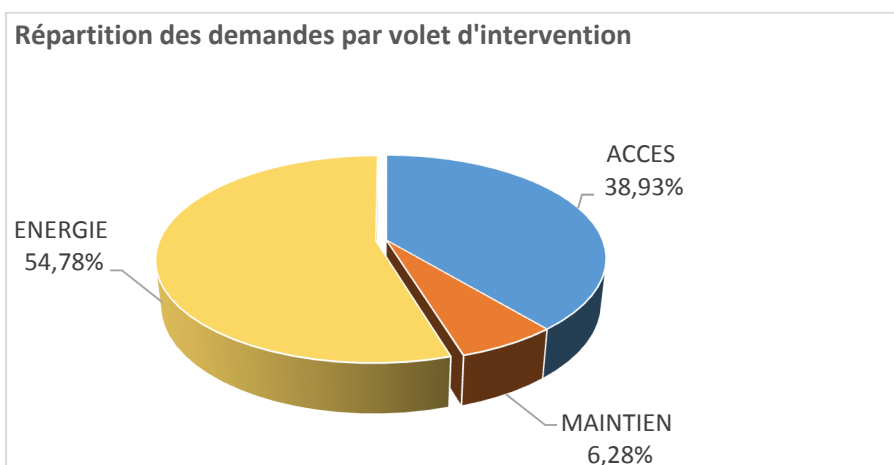
23 dossiers (dont 3 portés par le Département), ont été déposés et instruits puis présentés en comité de sélection dématérialisé durant le mois d'avril. 22 ont reçu un avis favorable pour un montant total de FSE de 1 217 635,17 €.



La lutte contre les exclusions

En matière d'insertion par le logement

Au titre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL), 4 546 demandes d'aides ont été sollicitées par 2 284 ménages.



- 1 936 subventions ont été accordées pour un montant total de 400 835,14 € (montant moyen de l'aide : 217,13 €).

- 488 prêts ont été accordés pour un montant total de 172 790,76 € (montant moyen de l'aide : 372,52 €).

- Les dépenses effectives du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) s'élèvent à 633 298 €.

Les remboursements de prêts ont représenté 193 044,48 € dont :

- 1 883,09 € de recettes reversées par la Caf au titre de la gestion comptable des prêts accordés par le FSL entre 2004 et 2016,
- 191 161,39 € de remboursements de prêts accordés par le Département depuis janvier 2017 (désengagement de la Caf de la gestion financière et comptable du FSL).
- taux de recouvrement des prêts de 92,80 % (stable).

Les contributions directes des divers financeurs se sont élevées à 851 911 € dont la participation du Département de 410 000 € représentant 48 % des contributions annuelles directes.

Les mesures d'Accompagnement social lié au logement (ASLL)

Cette prestation d'accompagnement personnalisé permet le maintien dans un logement adapté ou l'accès à un logement adapté. Trois accompagnateurs ASLL interviennent aux CMS de Tonneins (intervenante Marmandais/Tonneinquois), d'Agen Louis-Vivent (intervenante de l'Agenais/Albret) et Villeneuve-sur-Lot (intervenante du Villeneuvois Fumélois).

L'accompagnement des ménages a dû être suspendu du fait des confinements de mars à mai 2020. 59 ménages en ont été demandeurs et 46 ménages ont été accompagnés.

La Commission de Coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

La révision du Règlement intérieur de la CCAPEX a fait l'objet d'un travail partenarial avec les services de l'État et l'Adil (Agence départementale d'information sur le logement) aboutissant à son adoption par l'Assemblée départementale début 2021.

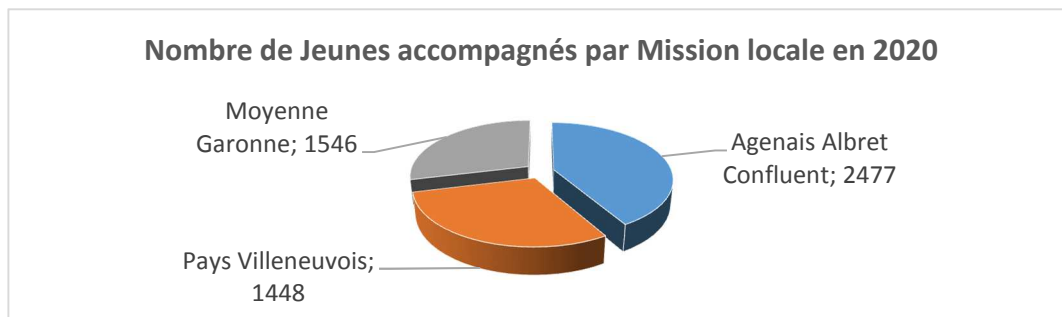
S'agissant des activités de la commission en 2020, 19 commissions ont permis l'examen de 1 645 dossiers concernant 611 ménages, une même situation étant évoquée à plusieurs stades de traitement en commission.

Les travailleurs sociaux du département participent aux commissions *via* les réunions des sous-commissions à l'échelle des arrondissements. Pour les ménages connus et accompagnés, sont réalisés par ailleurs des diagnostics socio-juridiques et socio-financiers utiles à la CCAPEX, les autres situations relevant de la compétence de l'Adil⁴⁷.

Soutien aux jeunes en difficultés

- *Le soutien financier aux Missions locales, dans un cadre facultatif*

Dans le cadre de ses interventions facultatives, le Département finance le fonctionnement des Missions locales, pour un montant global de 134 000 € (stable depuis 2012) : 48 666 € versés à la Mission locale de l'Agenais de l'Albret et du Confluent, 42 667 € à la Mission locale du Pays Villeneuvois, 42 667 € à la Mission locale de la Moyenne Garonne.



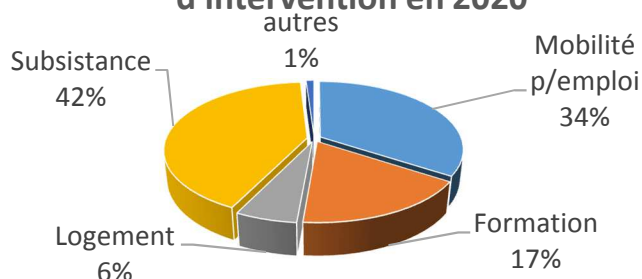
- *Le pilotage du Fonds d'aide aux jeunes (Faj), une compétence obligatoire*

60 000 € ont été répartis en 2020 vers les trois fonds locaux du ressort de chacune des Missions locales.

Fonds locaux	Missions locales en charge de la gestion des fonds par délégation
35 511,53 €	Agenais de l'Albret et du Confluent
4 332,00 €	Pays Villeneuvois
20 156,47 €	Moyenne Garonne

Les critères de répartition de la dotation globale ainsi que le calcul des frais de gestion ont été révisés par le Département (délibération du 27 novembre 2020) dans un souci de pouvoir réduire les soldes excédentaires des fonds locaux constatés au 31 décembre 2019 et de rééquilibrer les moyens en prenant en compte l'activité, le nombre de jeunes de 15/24 ans sur les territoires de compétences des Missions locales ainsi que le taux de pauvreté. En 2020, 462 aides ont été accordées pour une somme globale 101 420,19 €.

Répartition des montants d'aides du FAJ par type d'intervention en 2020



Le volet subsistance du FAJ a été le plus sollicité, représentant 33 101 € pour 388 dossiers accordés. Cette réalité découle de la demande des jeunes frappés par la crise sanitaire. La subsistance représente 42 % des dépenses du FAJ, contre 25 % en 2019, année où la mobilité à hauteur de 52 % prenait la première place des interventions du FAJ.



Zoom sur...

Implication du Département dans la formation des 16/18 ans

Le Département intervient depuis le dernier trimestre 2020 selon le cadre légal défini par le décret n°2020-978 du 20 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes âgés de 16 à 18 ans. Sont visés par cette obligation, les jeunes qui ne sont pas inscrits dans une poursuite de scolarité et n'attestent pas de leur inscription, assiduité à des actions de formation en tout ou partie à distance.

Conformément à la circulaire n° 2011-028 du 9/02/2011 et à l'instruction ministérielle du

22 octobre 2020, un collectif d'acteurs se mobilise autour d'une instance de coordination locale : le PSAD « Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs » afin de rechercher des solutions pour des jeunes de plus de 16 ans avec les représentants légaux du jeune.

Le Département prend le relais afin de pouvoir renouer avec le jeune et sa famille dès lors que les Missions locales n'ont pas pu engager d'actions ou rétablir le contact. Les premières réunions des PSAD territorialisés (bassin de compétence des missions locales) sont envisagées début 2021.

Soutenir l'enfance en danger

Près de 2 400 mineurs et jeunes majeurs bénéficient d'au moins une mesure relevant de la protection de l'enfance dans le département.

Sans mesurer complètement tous les effets des confinements aujourd'hui, la capacité d'adaptation de tous ces jeunes privés de scolarités et, pour certains, de relations directes avec leur famille est soulignée dans plusieurs rapports (Odas-Observatoire national de l'action sociale - octobre 2020). Les professionnels du secteur ont pu également observer des « effets positifs inattendus » grâce à un rythme plus apaisant et, parfois, grâce à l'espacement des visites.

La grande disponibilité des professionnels, avec moins de procédures et de contraintes internes, a permis une plus grande inventivité et un recentrage sur le métier.

Sur le plan des ressources humaines, un important travail de consolidation des postes et de recrutement s'est engagé pour pallier aux postes vacants de la direction enfance famille. Parmi les arrivées, celle de son nouveau directeur après plus d'un an d'intérim ainsi que six coordonnateurs pour assurer l'encadrement de proximité des travailleurs sociaux dans les centres médico-sociaux.

Pôle prévention protection de l'enfance

Face à la nécessité d'augmenter le nombre de mesures d'Aide éducative à domicile (AED) qui constituent des mesures de prévention, un travail important d'accompagnement des équipes de travailleurs sociaux a été mené, notamment grâce à la réécriture du guide des procédures et un accompagnement sur la mise en œuvre du Projet pour l'enfant. Son déploiement à plus grande échelle reste un enjeu majeur pour mieux coordonner les actions entre professionnels. 243 mineurs bénéficiaient d'une mesure d'AED au 31 décembre 2020.

- *Jeunes majeurs*

Depuis 2019, le Département confie les jeunes de 17 ans aux deux associations mandatées dans le cadre du dispositif PAAJM (Préparation accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs). 85 jeunes majeurs bénéficiaient d'une prolongation de leur prise en charge à l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2020.

Type de décisions/Statuts		Nb de bénéficiaires au 31 décembre 2020	
Mesures Administratives	Pupilles	13	9 %
	Accueil provisoire de mineurs	21	15 %
	Accueil provisoire de jeunes majeurs	103	75 %
Mesures judiciaires (ASE)	Délégation de l'autorité parentale	5	1 %
	Tutelle	53	8 %
	Placement	612	91 %
Mesures judiciaires (placement direct)	TDC	96	49 %
	Établissement	94	48 %
	Délégation de l'autorité parentale	5	3 %

Cellule MNA – Mineurs non accompagnés

L'année 2020 a été marquée par une diminution du nombre d'arrivées en raison de la fermeture des frontières liée au contexte sanitaire. 120 jeunes (mineurs et jeunes majeurs) étaient accueillis dans le dispositif au 31 décembre 2020. Le Département s'appuie sur divers partenaires associatifs pour assurer leur accueil et leur accompagnement. L'association APRES et la Sauvegarde prennent en charge la majorité de ces jeunes jusqu'à leur sortie du dispositif.

Pôle de coordination administrative et financière

Ce pôle assure le suivi administratif et financier de l'ensemble des mineurs et jeunes majeurs relevant d'une mesure de prévention ou de protection de l'enfance en lien étroit avec le pôle PPE qui lui est chargé de la mise en œuvre du suivi éducatif. Le pôle traite également les demandes financières ASE instruites dans les centres médico-sociaux et le suivi des jeunes majeurs. Le travail de consolidation des procédures s'est poursuivi au cours de l'année 2020 avec la diffusion d'un guide à l'intention des professionnels. Plusieurs agents ont participé aux groupes de travail sur les aides financières ASE.

Cellule de Recueil des informations préoccupantes (CRIP)

769 informations préoccupantes (IP) entrantes/enregistrées concernant 1 269 enfants. Dans le contexte de crise sanitaire et de fermeture des établissements scolaires, le nombre d'informations préoccupantes transmises à la CRIP en 2020 a connu une diminution de 12 %.

<i>Principaux émetteurs des informations préoccupantes</i>	Autorité judiciaire	30,08 %
	Éducation nationale	15,63 %
	CMS	10,03 %
	119	12,63 %
	Secteur santé	5,45 %
	Autres départements	8,07 %
	Particuliers	6,51 %
	Autres (PMI, autre collectivité, lieu d'accueil...)	11,6 %

L'autorité judiciaire (Procureur de la République) est le principal transmetteur d'informations préoccupantes (IP).

Qualification	%
Danger grave et immédiat	4,11 %
Information non préoccupante	7,77 %
Information préoccupante à évaluer	40,47 %
Information préoccupante sans évaluation	12,32 %
Réorientation service émetteur (non compétence CRIP)	17,00 %
Sans objet (réponse soit-transmis autorité judiciaire)	18,33 %

En 2020, 40 % des informations recueillies ont donné lieu à une évaluation par la CRIP.

Pôles Adoption et Accueil familial

Le chantier de refonte des modalités de rémunération des assistants familiaux a été mené au cours de cette année notamment les taux de majoration pour sujétions exceptionnelles qui passent de 4 à 6 taux pour mieux prendre en compte les contraintes qui pèsent sur les assistants familiaux qui accueillent des mineurs avec des besoins spécifiques.

La mission contrôle des établissements et services est venue en appui de la DEF sur la vérification du bon fonctionnement de 8 structures enfance, sur l'évaluation du dispositif externalisé de suivi des jeunes majeurs et sur le suivi des ressources humaines du Foyer Balade.

Des chiffres

Pôle Adoption

- 16 nouvelles demandes agrément ont été déposées : 15 agréments délivrés et 1 refus.
- 2 retraits.
- 46 familles agréées.
- 3 placements en vue d'adoption.
- 1 adoption internationale.
- 9 pupilles de l'État.
- 4 accompagnements/parentalité adoptive.

Pôle Accueil familial

- 14 recrutements.
- 2 départs à la retraite.
- 2 démissions.
- 5 fins de contrat sans renouvellement.
- 2 licenciements.
- 271 enfants accueillis,
- 68 majorations pour sujétion spéciale,
- 6 accompagnements sans dysfonctionnement.

Promouvoir la santé et prévenir dès la petite enfance

Dès mars 2020, la totalité des missions a été réorientée vers des missions prioritaires et essentielles pour préserver l'accompagnement des familles et permettre d'accompagner les personnes indispensables à la gestion de cette crise sanitaire. C'est ainsi qu'une équipe restreinte au sein de la direction des Actions de santé/PMI (DASPMI) et la majorité des équipes de PMI ont maintenu leurs activités au Département et dans les CMS par équipe de roulement en alternant présentiel et télétravail. Objectifs : assurer la protection des agents et limiter la propagation du virus.

Les nouvelles activités liées au Covid

- Le suivi des nouveaux nés vulnérables en partenariat avec le service de pédiatrie du centre hospitalier Agen Nérac.

- L'accompagnement des modes d'accueil de jeunes enfants que ce soit les Établissements accueillant des jeunes enfants (EAJE) ou les 1 782 assistants maternels ou familiaux, dans la mise en place des mesures de protection sanitaire avec le relais des directives nationales.
- Le travail de définition avec la Préfecture des sites d'accueil collectifs de jeunes enfants à maintenir ouverts afin de poursuivre l'accueil des enfants de parents nécessaires à la gestion de la crise sanitaire.
- La coordination et l'organisation de la garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire au sein des 26 EAJE réquisitionnés mais également chez les assistants maternels agréés à domicile ou en Maison d'assistantes maternelles (MAM).
- La mise en place d'une boîte mail pour faciliter les échanges avec les professionnels de l'accueil de la petite enfance sante.pmi@lotetgaronne.fr : 3 074 mails reçus en 2020.
- La distribution de masques de protection au personnel des EAJE en exercice.
- Identification des assistants maternels exerçants durant le confinement et équipement en masques.
- Le maintien de nos missions prioritaires avec un niveau de protection sanitaire élevée : organisation des plannings à équipes restreintes/approvisionnement en équipements de protection.
- L'accompagnement des modes d'accueil de jeunes enfants lors de la déclaration de cas de Covid, en lien avec les équipes de l'ARS DD47 et celles de la CPAM.
- La veille réglementaire et sanitaire.

Les activités maintenues durant la crise

- Consultations infantiles ciblées sur nouveaux nés vulnérables et/ou calendrier vaccinal en CMS dans des conditions très élevées de protection sanitaire.
- Les consultations et rendez-vous en Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) en CMS et par téléphone ou Skype.
- Accueil et suivi au Centre de lutte antituberculeux (CLAT)
- La logistique de fonctionnement des consultations : commandes de vaccins notamment.
- Les visites à domicile auprès des populations vulnérables ou à risque que ce soit en prénatal ou en post natal.
- Le suivi et l'accompagnement des assistants maternels et familiaux qui accueillaient toujours des enfants.
- Maintien d'un lien par téléphone avec les familles précédemment accompagnées en CMS.
- Maintien d'un lien par les infirmières puéricultrices et infirmières avec toutes les assistantes maternelles de leur secteur, en activité pour les conseils à l'accueil des jeunes enfants.
- Le suivi et l'accompagnement des EAJE : conseils sanitaires+++.
- La saisie des certificats de santé de l'enfant au 8^e jour, avis de naissance et avis de grossesse sur Horus, accessible à tous les agents de la DASPMI et permettant de rapidement informer les jeunes parents et proposer une mise à disposition des équipes même pendant la crise.

Les activités suspendues

Certaines activités ont dû être suspendues du fait du confinement comme : l'agrément, le renouvellement des assistants maternels et familiaux (procédure spéciale Covid), la formation des assistantes maternelles et les différentes réunions partenariales (réunions de groupe interdites), les bilans de santé en école maternelle (réunion de groupe interdite), etc.

L'organisation progressive en visioconférence et en télétravail a largement contribué à maintenir l'activité et à maintenir le lien avec les agents qui ont pu rapidement intégrer le télétravail du fait qu'ils étaient déjà équipés en ordinateur portable dotés de logiciels métiers partagés et en téléphones mobiles.

La poursuite des travaux du Schéma départemental des services aux familles (SDSF) et préparation des enjeux et des axes en vue du renouvellement du SDFS

L'existence de ce partenariat (Caf, ARS-DD47/CPAM, CD 47, EPCI, RAM, associations, etc.) antérieur à la crise sanitaire a permis de maintenir la circulation de l'information au sujet des modes d'accueil en coordonnant les aspects sanitaires, financiers, de droit du travail, d'informations aux familles notamment lors de la déclaration d'un cas de Covid avec la mise en quarantaine des professionnels et des enfants.

Contrat Enfance et Jeunesse poursuite des engagements

Depuis 2017, la Caf et le Département ont signé un contrat enfance et jeunesse permettant le co-financement d'un poste à temps plein de coordinateur pour 4 ans (financement à hauteur de 55 % par la Caf soit 38 500 € versés au Département chaque année et redéploiement de personnel PMI pour le Département).

Le Bilan de la formation obligatoire assistantes maternelles en 2020

	Nombre de sessions	Nombre de stagiaires assistants maternels	Nombres d'heures de formation
1 ^{er} partie de 80 h de formation	4	62	3 991 h
2 ^e partie de 60 h (20 h à valider + 40 h) de formation (ancienne réglementation)	3	42	2 520 h
TOTAL	7	104	6 511 h

Les Centres de planification et d'éducation

5 centres sont implantés sur le département. Le motif majoritaire de consultation est en lien avec la contraception. 1 infirmière sur Agen a débuté sa formation de conseillère conjugale à la suite notamment au départ à la retraite de sa collègue en août 2020.

Des chiffres

PMI

- 2 785 naissances domiciliées
- 278 entretiens prénatals précoces réalisés par les sages-femmes de PMI
- 3 031 enfants vus en consultations PMI + puéricultrices
- 4 637 consultations médicales
- 5 711 actes de puéricultrices
- 1 130 enfants suivis à domicile par les puéricultrices lors de 3248 VAD (Visite à domicile)
- 2 ALSH maternels suivis par la PMI
- 1 673 places d'accueil collectif dans 71 EAJE
- 4 943 places chez les 1 381 assistants maternels à domicile ou dans une des 61 MAM ouvertes au 31 décembre 2020 avec une capacité d'accueil de 775 enfants et dans lesquelles travaillent 169 assistantes maternelles.
- 9 présentations projet MAM
- 84 visites sur sites en EAJE
- 5 suivis accueil périscolaire

CPEF

- 571 consultations CPEF pour 352 consultants dont 146 mineurs
- 509 entretiens de conseil conjugal ou de planification pour 355 personnes dont 143 mineurs
- zéro séance d'actions collectives en milieu scolaire

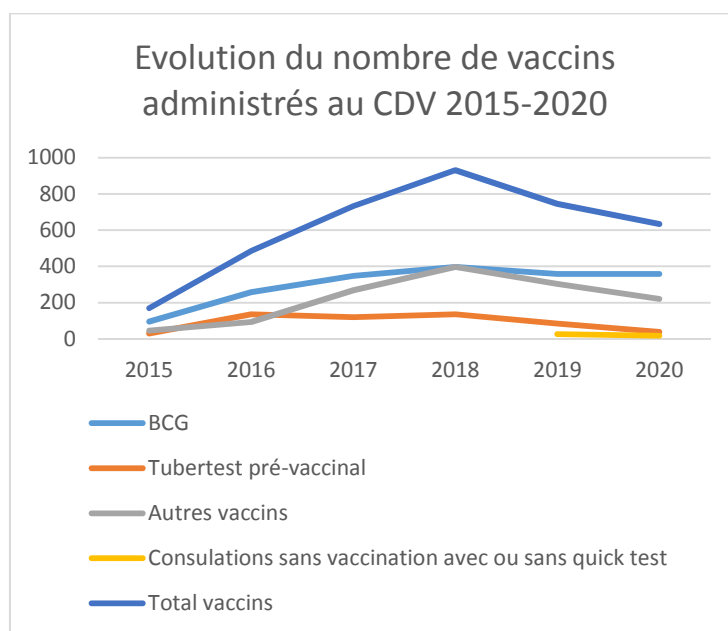
Spécial Covid modes d'accueil de jeunes enfants

- 26 EAJE réquisitionnées pendant la crise.
- 3 074 mails reçus et traités sur la boîte mail spécifique ouverte pendant la crise à destination de tous les modes d'accueil de jeunes enfants.
- 89 déclarations de cas Covid en EAJE ayant nécessité l'accompagnement par la PMI en lien avec l'ARS 47, la CPAM et les EPCI.
- 20 fermetures de sections/EAJE.
- 84 visites sur sites en EAJE pour informer les EAJE sur les dispositions Covid

Le Centre départemental de vaccination (CDV)

L'effort réalisé par le CDV a été souligné par l'ARS, tant au niveau départemental que régional.

Activité 2020	CDV	PMI et antennes	CES Boe	TOTAL
Consultations	651	201	499	1 351
Personnes vaccinées	651	201	499	1 351
Vaccins administrés	700	227	540	1 467



CMS Louis-Vivent - Agen

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BCG	95	258	347	398	358	359
Tubertest pré-vaccinal	30	135	119	135	84	38
Autres vaccins	45	93	268	398	304	220
Consultations sans vaccination avec ou sans quick test					26	17
Total vaccins	170	486	734	931	776	634

L'objectif est d'avoir plus de 95 % de la population vaccinée pour être protégé. On observe au niveau départemental qu'à 2 ans, les enfants sont vaccinés à :

- o 95,35 % par le DTP,
- o 95,35 % par la coqueluche,
- o 83,94 % par le ROR

Même si les chiffres s'améliorent, ils doivent encore progresser.

Des chiffres

Centre de lutte antituberculeuse (CLAT)

- 232 consultations en CLAT et 288 actes IDE
- 15 cas de tuberculose dont 9 « maladie »
- 281 sujets contacts identifiés
- 30 tests au quantiféron

- 90 IDR réalisés
- 77 radios lors d'enquêtes
- 2 patients traités
- 270 radios chez les détenus

Cette mission, déléguée par l'État, persiste car la tuberculose est une pathologie qui n'a pas disparue.

La Commission départementale de la démographie médicale (Coddem)

La Coddem s'est réunie deux fois en comité technique, les 9 juillet et 22 octobre permettant la validation des projets de MSP publique de Castillonès et de MSP privées de Bon-Encontre, Marmande et Lacapelle-Biron.

Les projets de centre de santé font l'objet d'une validation par l'ARS et la CPAM, hors dispositif de la Coddem.

• Les internes

Du fait de la pandémie de Covid-19, le Département n'a pas organisé de soirée d'accueil des internes en stage en Lot-et-Garonne. Afin de contribuer à l'augmentation des stages ambulatoires en Lot-et-Garonne, un régime d'aide destiné à promouvoir la formation de médecins généralistes maîtres de stage universitaire a été voté.

- *Maisons de santé pluriprofessionnelles labélisées (MSP) :*
 - * publiques portées par des EPCI :
 - ouvertes : 19 MSP et 1 antenne
 - en construction : 3 MSP (Fumel, Agen, Castillonnès)
 - en réflexion : 1 MSP (Beauville/Puymirol)
 - * privées portées par des cabinets libéraux :
 - Bon-Encontre
 - Marmande
 - Lacapelle-Biron



Le nouveau cadre d'intervention 2020 / 2025 du Département en matière de démographie médicale

En DM2 du 20 novembre 2020, l'Assemblée départementale a adopté :

- Le prolongement jusqu'en 2025 du régime d'aide à l'investissement pour la création de MSP de 793 000 €, pour finaliser le programme d'équipement débuté en 2011 :
 - Fin d'équipement du Tonneinquois, MSP de Clairac : 43 000 €,
 - Marmandais : 200 000 € / pas de projet émergeant,
 - Lot-et-Tolzac : 100 000 € / pas de projet émergeant,
 - Porte d'Aquitaine Pays de Serre : 100 000 € / une réflexion engagée, mais pas de projet émergeant.
- La création d'un régime d'aide à l'investissement pour l'extension de MSP sur site ou en antenne, mettant à disposition une enveloppe de 600 000 € pouvant contribuer au co-financement de 12 projets sur 5 ans.
- La création d'un régime d'aide à l'installation de médecin généraliste en zones d'accompagnement complémentaire. Ces zones ne bénéficiant pas de l'aide de l'Etat de 50 000 € réservée aux zones d'intervention prioritaire. Ce régime prévoit une aide de 10 000 € ou 20 000 € destinée au premier équipement, contre un engagement à servir de 3 ans ou 5 ans.
- La création d'un régime d'aide pour le soutien financier des médecins généralistes se formant à la maîtrise de stage universitaire et recevant un premier interne en stage. L'enveloppe de 100 000 € permettra une aide de 5 000 €, attribuable une seule fois pour un médecin.

Les Contrats locaux de sante (CLS)

Le Lot-et-Garonne présente 5 contrats locaux de santé signés avec la Communauté d'agglomérations du Grand-Villeneuvois, l'Agglomération d'Agen, Fumel Vallée du Lot, Albret Communautés et Val de Garonne Agglomérations.

Les travaux de concertation dans le domaine de la sante

Initiés par l'État via les ARS, ils impliquent l'ensemble des partenaires sanitaires, sociaux et politiques, dans le souhait d'une approche globale des individus et de la population :

- le Projet Régional de Santé adopté le 17/07 2018 par le Directeur de l'ARS-NA,
- la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie,
- les 2 Commissions de coordination des politiques publiques (Autonomie, Enfance)
- le Conseil Territorial de Santé Mentale de Nouvelle Aquitaine,
- les 3 Conseils Locaux de Santé Mentale : Agen Agglomération, Val de Garonne agglomération, Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois,
- le Conseil Territorial de Santé dont la présidence élue en 2017 est assurée par le Département, représenté par Christine Gonzato-Roques,
- la déclinaison départementale de la stratégie régionale Sport Santé Bien Etre de Nouvelle Aquitaine, en lien avec la direction des solidarités territoriales.

Missions liées à la pandémie de Covid-19

À partir de mi-septembre 2020, la pandémie de Covid-19 a flambé auprès des populations âgées et en situation de handicap et des clusters se sont constitués.

Dans ce cadre, le Département a assuré un conseil téléphonique et par courriel, en complément des actions menées par l'ARS et la CPAM, afin de rassurer les directeurs d'établissement et de les guider dans les mesures et démarches à mettre en place :

- Ehpad : 23 clusters.
- SSIAD : 11 clusters.
- Lieux de vie personnes atteintes de handicap : 4 clusters.

À la demande de l'ARS, des inspections conjointes ARS/Département ont été menées dans 5 Ehpad où la situation était particulièrement alarmante.

Le logement

L'équipe logement au sein de la direction Soutien aux territoires apporte son expertise sur les questions liées à l'habitat et au logement et assure la mise en œuvre de la politique logement de la collectivité. Le logement est une politique multidimensionnelle, en particulier en matière d'aménagement du territoire, de transition énergétique et de politiques sociales. Elle est de plus en plus appelée à travailler en partenariat avec l'assistance technique des communes où des projets de logements sociaux communaux ou d'habitats seniors émergent en nombre.

La gestion des subventions à la production de « logements sociaux »

Le Département a refondé son régime d'intervention le 22 novembre 2019 afin de pouvoir prioriser ses actions et accompagner efficacement les politiques locales, régionales ou nationales :

- Pour favoriser les opérations concourant à une dynamisation des centres des bourgs et des villes, le régime a été ouvert aux associations agréées maîtrise d'ouvrage d'insertion qui peuvent être amenées à intervenir sur de petites opérations en cœur de bourg, mais aussi de bonifier le régime d'aide apportée pour les opérations en cœur de bourg ou cœur de ville, à proximité de commerces ou de services ou encore à proximité des transports. Dans le même objectif, le périmètre des opérations éligibles au régime est élargi aux acquisitions-améliorations et plus seulement aux constructions (opérations d'acquisition en VEFA incluses).

- Mettre en avant une politique volontariste en matière environnementale. C'est ainsi que les projets, s'ils s'inscrivent dans une démarche de label environnemental ou s'ils proposent des actions en matière d'utilisation d'énergies renouvelables, de gestion de l'eau ou des déchets par exemple, feront également l'objet de bonification.
- Favoriser l'adaptation des constructions de logements sociaux au vieillissement de la population ainsi que l'innovation des résidences. En effet, l'évolution des modes de vie, de la structure familiale et l'allongement de l'espérance de vie, influent sur les besoins en logements adaptés.

Ainsi, une aide de base de 1 500 € par logement PLAI et 750 € par logement PLUS est attribuée, à laquelle se rajoute des critères de bonification pouvant permettre d'obtenir jusqu'à 13 500 € par logement PLAI et 6 750 € par logement PLUS. En 2020, 900 000 € ont été attribués aux bailleurs sociaux pour financer 264 logements (119 PLAI et 145 PLUS) avec une aide moyenne de 3 372€/logement.

Les partenariats avec les structures extérieures

Le Département a aussi poursuivi son soutien à l'Adil, à la fois sur son fonctionnement, mais aussi la réalisation des diagnostics sociaux et financiers dans le cadre de la mission de prévention des expulsions locatives, confiée par le Département à l'Adil.

Le Schéma d'accueil des gens du voyage

Le schéma d'accueil des gens du voyage, dont la révision a été lancée en mars 2019, en copilotage avec l'État, a été approuvé par arrêté conjoint le 4 mars 2020.

3 grandes orientations stratégiques ont été définies pour la période 2020-2025 :

- Renforcer la cohérence et le pilotage du schéma.
- Renforcer l'accompagnement et la prise en compte des problématiques des gens du voyage dans les domaines de la santé, de la scolarité, de l'insertion sociale et/ou professionnelle.
- Renforcer et compléter le dispositif d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

En relation avec la direction du Développement Social, le service logement a décliné ces orientations en 16 fiches action, parmi lesquelles :

- La fiche action 3-1 a pour objectif de répondre aux besoins d'ancrage des familles gens du voyage par la production de terrains familiaux locatifs, sur les 3 communautés d'agglomération et la communauté des communes des Coteaux et Landes de Gascogne.
- La fiche action 3-2-1 consiste à repérer le foncier nécessaire à la production de terrains familiaux locatifs.
- La fiche action 3-3 préconise la mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour la sédentarisation des ménages.

Ces fiches actions sont en cours de réalisation. En effet, la fin d'année 2020 a été consacrée à un travail partenarial avec les EPCI concernés, les bailleurs sociaux volontaires (Habitatys et Agen habitat) qui a abouti à la création d'un groupement de commandes pour réaliser cette MOUS. L'objectif est ainsi de faciliter la réalisation de projets opérationnels de terrains familiaux ou de logements adaptés, en prenant en compte les besoins des familles tout au long de la démarche.

Concernant la veille foncière, un partenariat a été établi entre l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, l'État et le Département, en parallèle de la MOUS pour les 3 territoires concernés (hormis l'agglomération d'Agen, qui réalise ce travail avec son EPF local).

Des chiffres

- Soutien à la construction de 264 nouveaux logements, correspondant à 15 opérations de production accompagnées par le Département.

- Bailleurs sociaux concernés :

- * Habitalys : 7 opérations, dont une bénéficiant de la prime HS2,
- * Agen Habitat : 2 opérations,
- * Domofrance : 4 opérations,
- * Soliha, acteur associatif de l'économie sociale et solidaire, nouvellement éligible : 2 opérations.

- Ces nouvelles opérations qui correspondent à la programmation 2019 de l'État, ont représenté un engagement financier du Département de 900 000 € et un montant total de travaux estimé à 33 M€.

- Les bonifications :

- * 10 dossiers éligibles au critère centre bourg, soit 143 logements,

- * 9 dossiers éligibles au critère transports et services, soit 153 logements,

- * 10 dossiers éligibles au critère développement durable (panneaux photovoltaïques pour autoconsommation partielle, pompe à chaleur air-eau, local spécifique pour gestion des déchets, local vélo alimenté électriquement pour recharger les batteries....),

- * 3 dossiers éligibles au critère innovation, correspondant à 70 logements (1 projet BIM, 1 maison commune et 1 habitat intergénérationnel),

- * 1 dossier labellisé H2S adaptation au vieillissement, pour 2 logements,

- * 11 dossiers avec clause d'insertion, correspondant à 199 logements

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ

Le Département gère près de 3 000 km de routes et plus de 800 ponts. La réalisation et l'entretien de liaisons cyclables (450 km aménagés au niveau départemental dont 100 km de voies vertes) entrent également dans ses champs d'action, tout comme l'exploitation du Lot et de la Baïse pour la navigation de plaisance (110 km au total et 20 écluses). Elle décide également des interventions urgentes en cas d'inondation ou d'éboulement. Elle participe aussi à l'aménagement du territoire par le soutien aux communes : traverses de bourg et travaux de sécurité. Elle contribue enfin à l'Agenda 21 de la collectivité au titre des infrastructures : matériaux à froid et recyclage des déchets routiers.

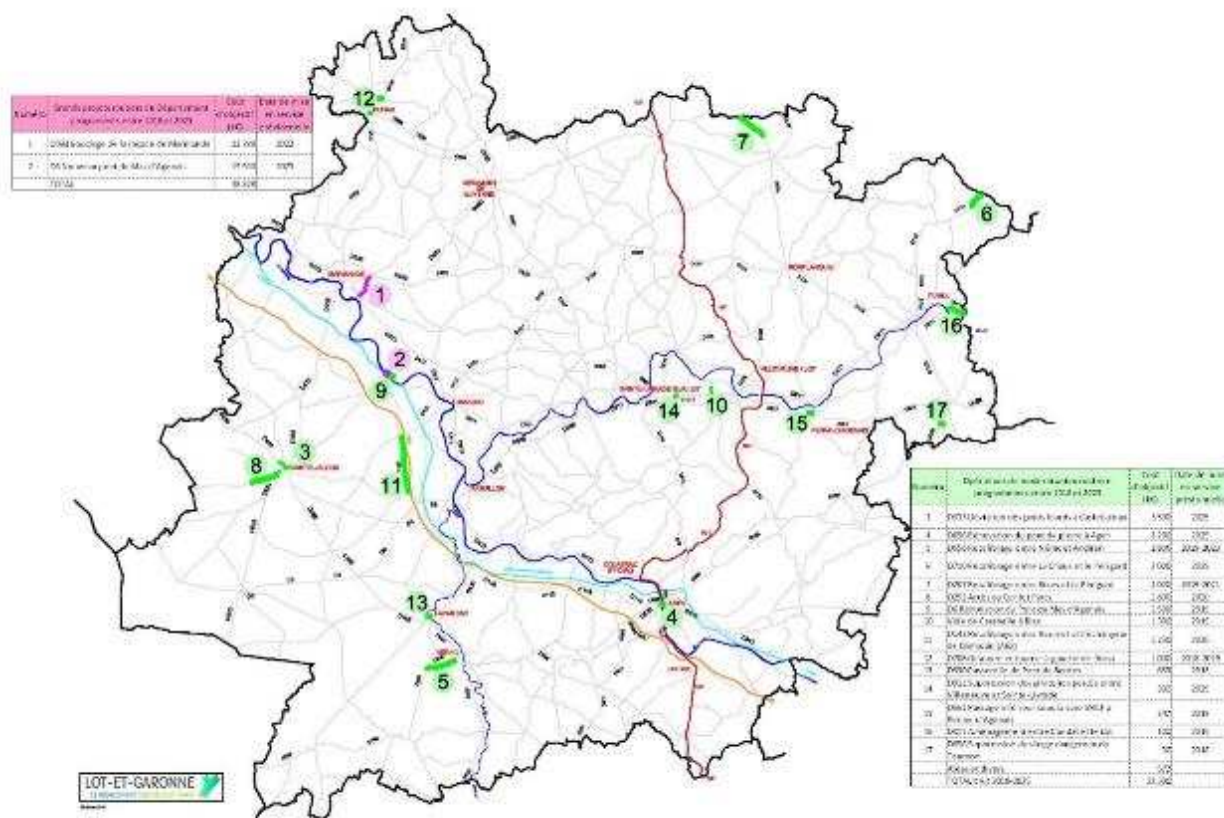
PRINCIPALES ACTIONS

Infrastructures routières – Études et travaux neufs

En 2018, le Conseil départemental a adopté un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour les travaux neufs routiers de 116,2 M€ de travaux sur 8 ans (2018 / 2025) se décomposant en :

- 22,3 M€ pour la modernisation du réseau routier départemental,
- 9,6 M€ pour les opérations de traverses d'agglomération,
- 38,3 M€ pour les grands projets routiers départementaux (rocade de Marmande et pont du Mas d'Agenais),
- 46 M€ pour les projets partenariaux (RN 21 et ouest agenais).

La carte ci-après permet de localiser les projets de modernisation du réseau routier départemental et les grands projets départementaux.



En

- le calibrage et le renforcement de la D 207 à Rives et Mazières Naresse : 1,7 M€ ;
- la rénovation de l'actuel pont suspendu du Mas d'Agenais sur la Garonne (D 6) : 1,1 M€ ;
- la livraison des études préliminaires pour la déviation Sud de Casteljaloux.

D'autres opérations ont par ailleurs démarré en 2020 pour une mise en service au cours de 2021 :

- l'aménagement des accès au Center Parcs (giratoire d'accès au site sur la D291 ; giratoire Henry IV-D291 ; sécurisation du carrefour de la D655 avec la rue Henry IV) : 2 M€ ;
- le recalibrage de la D143 sur 6,5 km entre Damazan et la D120 à Razimet : 3,5 M€ ;
- la fin des études et le dévoiement des réseaux préalables aux travaux de réaménagement de la voie communale de Carabelle à Bias ;
- la fin des études pour la voie verte Le Temple-sur-Lot / Castelmoron-sur-Lot dont les travaux n'ont pu démarrer comme initialement envisagé en 2020 au regard d'une dureté foncière particulière (successions non réglées...).

Zoom sur...

La déviation Est de Marmande

Inscrite au Plan de modernisation du réseau routier pour un montant de 24 M€, cette déviation permettra de détourner le trafic de transit du centre de l'agglomération et de décongestionner le réseau routier urbain.

Grâce à la réalisation de l'ensemble des études préliminaires (techniques et environnementales), le projet a pu être soumis à la 1^{re} phase de concertation avec le public du 14 octobre au 14 décembre 2020.

130 personnes se sont mobilisées au travers des deux réunions publiques et des 8 ateliers thématiques et plus de 100 contributions ont été déposées.



Cette 1^{re} phase a confirmé l'opportunité du projet mais a également mis en évidence certaines réserves et objections que le Conseil départemental lèvera dans le cadre de la suite des études et dossiers qui seront soumis à l'Enquête publique. Cette nouvelle phase d'échange avec le public sous une forme très réglementaire est prévue en 2022 pour un démarrage des travaux en 2023.



Les traverses d'agglomération

En 2020, 800 000 ont été consacrés à l'aménagement de ces traverses. Ces opérations permettent aux maires de réaliser simultanément les travaux de voirie et d'aménagement urbains (trottoirs, espaces publics...) avec une prise en charge intégrale du Département pour la voirie départementale. En moyenne chaque année, 10 dossiers de maîtrise d'ouvrage transférée aux communes sont traités par le Département.

6 nouvelles autorisations de programme ont ainsi été ouvertes en 2020 (en complément des 3 autres traverses fléchées sur des autorisations de programme antérieures) :

- Bias (aménagement de la séquence 3 de la D 911)
- Fumel (aménagement de la séquence 2 de la D 710)
- Gontaud-de-Nogaret (aménagement des D 641 – D 299)
- Meilhan-sur-Garonne (aménagement de la séquence 2 de la D 116)
- Saint-Antoine-de-Ficalba (aménagement de la D 821)
- Albret communauté (aménagement de la D 108 à Xaintrailles).

Zoom sur... (suite)

La traverse de Bias

Démarrée après la mise en service de la rocade Sud de Villeneuve-sur-Lot, la requalification de la D 911 en traverse de Bias s'est définitivement terminée en 2020 par la réalisation de la séquence d'aménagement n°3 (205 000 €). Grâce à ce programme pluriannuel d'envergure pour un coût total de 420 000 € à la charge du Département, les modes doux ont aujourd'hui trouvé leur place sur la plateforme routière.



Infrastructures routières – Maintenance et exploitation

Les enjeux fondamentaux de l'exploitation et la maintenance du réseau routier départemental sont de veiller à la traficabilité du réseau en tout temps, à la sécurité pour les usagers dans des conditions suffisantes de confort et de préserver le patrimoine routier départemental.

Ainsi, la politique d'entretien routier est un outil permettant d'atteindre ces objectifs en structurant le programme de maintenance (axes cibles et moyens associés). Elle s'appuie sur la hiérarchisation du réseau routier départemental, la programmation des travaux, les acquisitions matérielles associées et l'exploitation de ce réseau en temps réel.

La hiérarchisation du réseau vise à définir un niveau de service à atteindre pour chaque catégorie de route afin :

- de répartir de façon cohérente le budget alloué à la maintenance des routes,
- d'optimiser le programme de renouvellement des couches de roulement,
- d'affecter avec efficacité les crédits de maintenance,
- de déterminer les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers) pour atteindre ce niveau de service.

La programmation des travaux se construit selon les étapes suivantes :

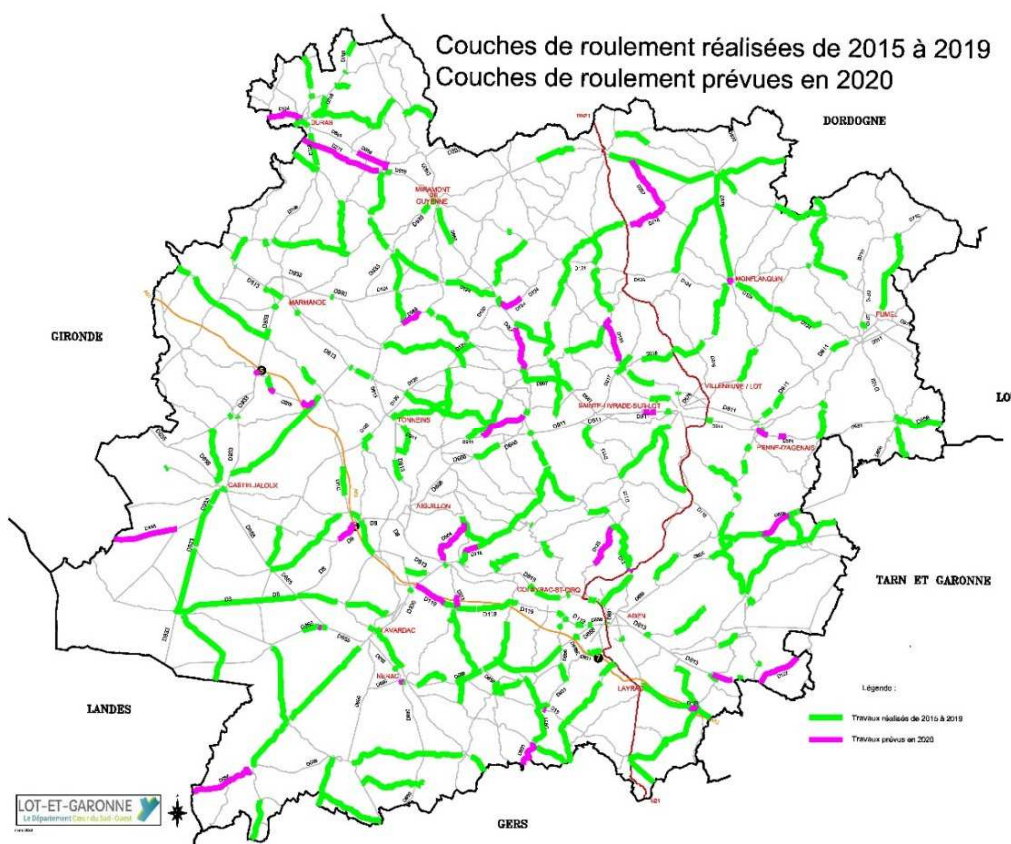
- suivre et connaître l'état du réseau via le patrouillage actif et les audits externes de celui-ci,
- définir les routes à inscrire au programme en fonction de l'état du revêtement,
- définir la technique adéquate sur la base des recommandations du laboratoire routier départemental,
- construire des programmes sur 3 ans en fonction des budgets alloués.

La programmation des acquisitions matérielles a pour but de :

- programmer le remplacement des engins indispensables au fonctionnement des centres d'exploitations et des unités départementales,
- permettre le maintien de la traficabilité du réseau en tout temps,
- moderniser les moyens opérationnels afin de maintenir le niveau de service offert aux usagers,
- uniformiser les pratiques et les moyens matériels des unités départementales,
- optimiser les dotations en favorisant la mutualisation entre les centres d'exploitations.

Compte tenu des difficultés générées par le contexte de pandémie mondiale du Covid-19 et notamment des incertitudes générées sur le coût des travaux au printemps 2020, le programme du parc routier départemental a été écourté (245 000 m² au lieu de 425 000 m² habituellement) afin de conserver une marge de manœuvre sur la programmation des travaux de fin d'année.

En 2020, 105 km de chaussée ont été traitées, dont 20 km de travaux préparatoires, pour un montant de 6,4 M€. Ces travaux ont été conduits à 43 % par le Parc routier départemental (soit 45 km d'enduits superficiels d'usure) et 57 % par les entreprises (soit 60 km de travaux réalisés par les entreprises : 13 km d'enduit superficiel d'usure et 27 km de revêtement en béton bitumineux et 20 km de travaux préparatoires).



Enfin, 0,7 M € ont été consacrés à la maintenance des ouvrages d'art (confortement de la falaise de Meilhan-sur-Garonne, réfection du pont sur la Nauze à Caudecoste (D 308), protection des appuis du pont sur le Samadet (D 933), sécurisation du pont sur le constant à Cocumont (D 3), etc.).

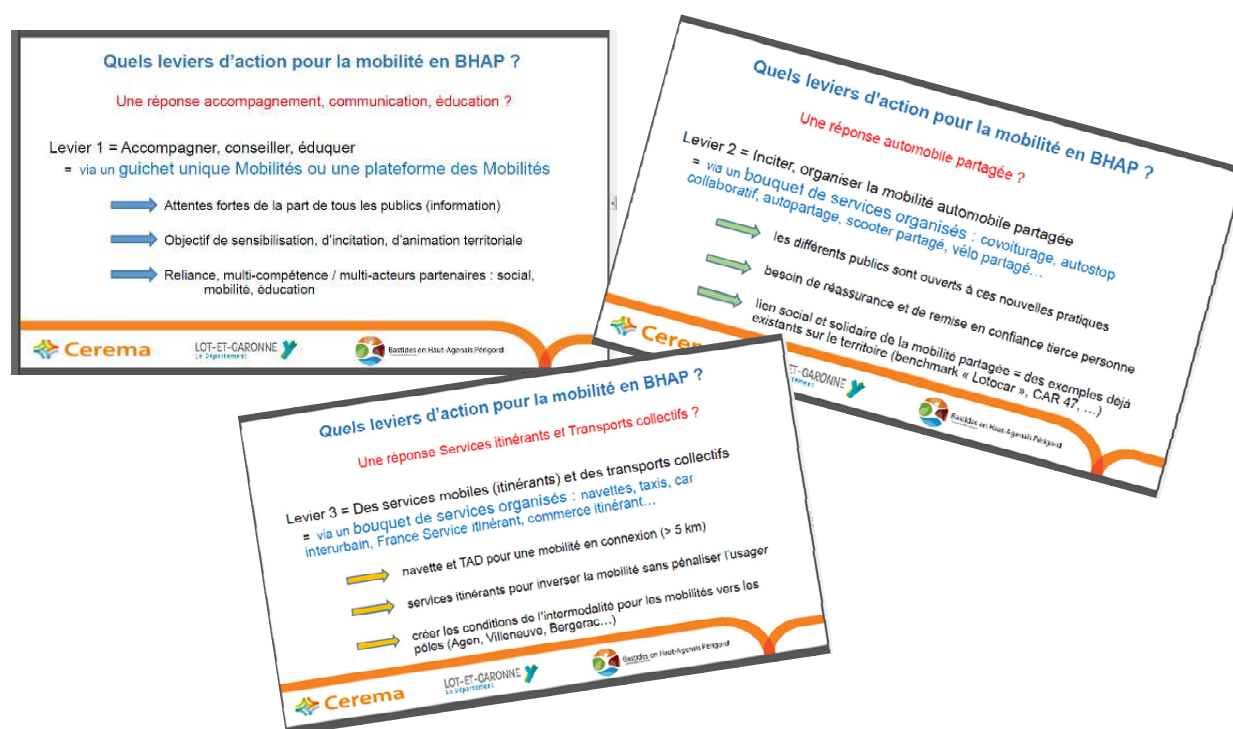
Sécurité routière et mobilité en milieu rural

Le programme pluriannuel de travaux élaboré à la suite de l'étude de diagnostic de sécurité 2016 du CEREMA Sud-Ouest en faveur d'une route qui « pardonne » a pu se poursuivre en 2020 sur le réseau classé à grande circulation (D 911, D 666 et D 933), malgré un contexte de travail dégradé par la Covid-19. 100 000 € ont été consacrés à ce programme en 2020.

Par ailleurs, la convention de partenariat triennale en recherche et développement, signée le 7 mai 2019 avec le CEREMA dans le but de faire émerger des solutions innovantes adaptées à notre département à dominante rurale, a été activée autant que possible en 2020. Cette dernière est financée à parité par le CEREMA et le Département et investit les infrastructures routières, les compétences internes pour réaliser en régie des inspections de sécurisation d'itinéraires, la gestion de flux, la limitation de tonnage des PL, et enfin la mobilité en milieu rural.

En 2020, juste avant le premier confinement, cinq binômes de la DIM (Direction Infrastructures et Mobilité) ont été formés aux techniques d'inspection de sécurité des itinéraires.

En matière de mobilité en milieu rural, le diagnostic de mobilité du CEREMA sur le territoire des Bastides en Haut Agenais Périgord (BHAP) a pu être présenté devant les membres de la commission mobilité du Café des partenaires qui associe localement les habitants du canton (le 18 septembre 2020), puis devant les élus compétents en mobilité de la communauté de commune de BHAP (le 19 novembre 2020).



Il convient enfin de souligner qu'au titre du PDASR 2020, l'action de Prévention et de sensibilisation aux risques routiers proposée par le Département au profit de 40 commerciaux « gros rouleurs » de la Société Fonroche a obtenu le 1^{er} prix des Trophées de la Sécurité routière en entreprise 2020 le 4 septembre 2020 au centre des congrès d'Agon.

Réseau navigable

En 2020 en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, la saison de navigation a été réduite, et n'a débuté qu'à compter du 29 mai.

On estime à près de 1 000 bateaux et environ 5 000 passagers (contre 6 000 habituellement) qui ont emprunté le réseau navigable géré par le Département (113 km sur les axes Baïse et Lot).

Le Département poursuit aussi le développement de son réseau navigable, dans l'objectif de rejoindre le réseau géré par le Département du Lot, avec notamment le lancement des travaux de construction de l'écluse de Saint-Vite dont l'achèvement est prévu en 2021.

Zoom sur...

La réhabilitation de l'écluse de Saint Vite

Après avoir trouvé un accord en 2018 avec les usiniers occupant l'écluse, puis obtenu l'ensemble des autorisations réglementaires en décembre 2019, les travaux de l'écluse de Saint-Vite ont démarré en mai 2020 (unique chantier en Lot-et-Garonne à avoir démarré lors du 1^{er} confinement).

Trois ouvrages distincts ont été réalisés :

- l'écluse de 30 m de long et 5,20 m de large, équipée de vantaux de plus de 4 tonnes chacun ;
- le système hydraulique permettant, via un automate, de manœuvrer le fonctionnement de l'écluse ;
- une passerelle d'accès à l'aval de l'écluse.

Des visites de chantier pour le grand public et les partenaires institutionnels ont été organisées bénévolement, par les agents du Département en charge de cette opération, tous les samedis de juillet à début septembre 2020.

Au total, plus de 120 personnes ont pu découvrir ce chantier d'envergure aux contraintes techniques très lourdes.



Le coût total du projet s'élève à 3,4 M€ HT, sur lequel le Département a su mobiliser 50 % de cofinancement (Europe, État, Région Nouvelle-Aquitaine et Fumel Vallée du Lot).

L'écluse de Saint-Vite est la 20^e écluse à être opérationnelle et exploitée par le Département.

Les études pour permettre le franchissement du barrage de Fumel (dernier verrou à la navigation sur le Lot) et offrir ainsi un linéaire de 120 km aux plaisanciers sont actuellement en cours.

Infrastructures

Participation aux projets de l'État et de l'Agglomération d'Agen - opération globale de désenclavement Nord-Sud du département

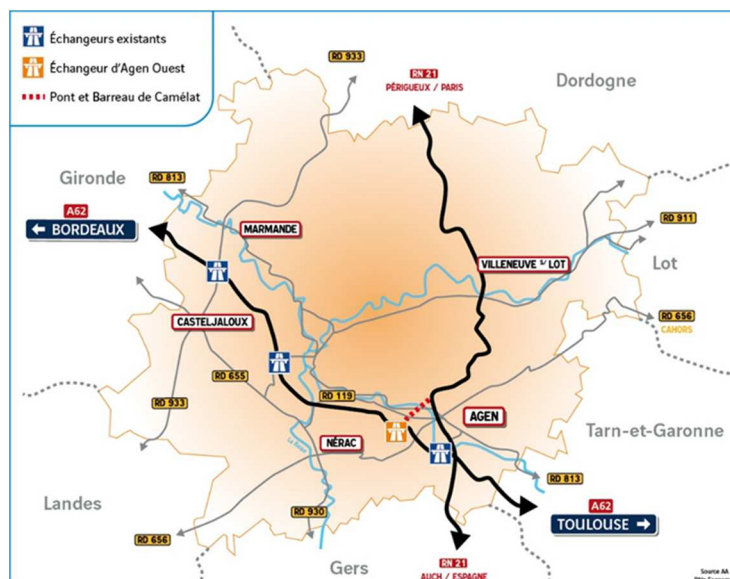
Modernisation de la RN 21

Dans la continuité de la mise en service de la section « Accès Sud de Villeneuve » de la RN 21 en 2019, l'État a poursuivi en 2020 les études nécessaires au démarrage des travaux de la section « La Croix Blanche – Monbalen » ainsi que celles devant confirmer le fuseau pour la réalisation en site propre de la section « Agen Nord » appelée aussi, déviation d'Artigues.

Pour mémoire, la convention de financement relative aux sections « La Croix Blanche – Monbalen » et « Agen Nord » a été signée le 18 mars 2019 entre l'État, le Département, l'Agglomération d'Agen et la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois :

- études et travaux de la section « La Croix Blanche – Monbalen » (36 M€)
- études et acquisitions foncières de la section « Agen Nord » entre La Croix-Blanche et Foulayronnes (4 M€).

Le Département participe à hauteur de 26,04 %, soit 10,4 M€.



Aménagement de l'Ouest Agenais

L'ensemble des autorisations administratives (DUP et autorisations environnementales) préalables au démarrage des travaux du second échangeur autoroutier Agen Ouest ont été délivrées par l'État en mai 2020 et les premiers travaux de dégagement d'emprise (déconstruction des bâtiments...) ont pu démarrer.

Le Département participe à cette opération à hauteur de 35,4 % soit 7,4 M€ pour un coût total de 20,9 M€. Conformément à l'article 4 de la convention financière signée le 27 juin 2019, la participation du Département se fait sur la base d'appels de fonds successifs et ce jusqu'en 2022. Sur 2020, le Département s'est acquitté du second appel de fonds de 2,158 M€ (le montant des versements en cumulé, depuis le démarrage de l'opération, s'élève à 2,705 M€).

Le contournement Ouest de l'agglomération Agenaise, dénommé également « Barreau de Camélat » aura été rythmé par 2 temps forts sur l'année 2020 : la réalisation des études d'AVP (AVant-Projet) et le déroulement de la phase de Concertation préalable au titre du code de l'urbanisme (article L103-2) du 26 octobre au 27 novembre 2020.

Le Département participe à la phase « Conception » de cette opération (études et acquisitions foncières) à hauteur de 33,33 % soit 2 M€ pour un coût global de 6 M€ conformément au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020.

En 2020, le Département aura versé à l'Agglomération d'Agen près de 50 % de sa contribution (950 000 €).

Pour mémoire, le Département apporte un soutien global aux infrastructures de la rive gauche de l'agglomération agenaise à hauteur de 26 M€, conformément à sa délibération cadre du 20 juin 2016, réactualisée le 21 juin 2021.

Cette participation globale se décline au travers des 3 composantes suivantes :

- Amorce de la rocade Ouest (barreau S3) = 3,2 M€
- Finalisation de la rocade Ouest (barreau de Camélat) = 15,4 M€
 - dont études et acquisitions foncières 2,0 M€
 - dont travaux 13,4 M€
- Échangeur autoroutier Agen Ouest = 7,4 M€

EN CHIFFRES

Investissement en infrastructures et emplois

- 21,9 M€ investis sur les réseaux routier, cyclable et navigable en 2020.

Réseau routier

- 105 km de couches de chaussées renouvelés pour 6,4 M€ (46 % du linéaire traité par le Parc routier départemental, 57 % par les entreprises).
- 83,25 M€ investis dans des travaux neufs routiers de 2010 à 2020 : 47,20 M€ sur le réseau routier départemental hors agglomération, 14,42 M€ de participations aux traverses d'agglomération.
- 21,63 M€ de participations aux grands projets partenariaux.

Expertise, appui et ingénierie techniques de la direction des Infrastructures et de la Mobilité

- 3 370 essais et sondages réalisés par le Laboratoire routier départemental (dont 50 % de prélèvements Amiante et HAP) notamment pour préparer les opérations de renouvellement des couches de roulement et s'assurer de la conformité des matériaux et de leur mise en œuvre par les entreprises lors des chantiers.
- mobilisation du Laboratoire routier sur 14 nuits et 3 samedis au-delà de sa présence sur les chantiers en jours et heures ouvrables.
- 55 arrêtés permanents et 132 arrêtés temporaires délivrés. 196 dossiers « transports exceptionnels » instruits hors réseau dédié. 74 avis sur manifestations sportives délivrés.
- 500 avis d'urbanisme et 800 accords techniques (réseaux divers) délivrés.

Fonctionnement et moyens de la direction des Infrastructures et de la Mobilité

- lancement de 34 nouveaux marchés, notification de 720 ordres de services aux entreprises et traitement de 1 400 mandats.
- 41 dégâts au domaine public constatés pour un montant estimé de 55 000 € dont 40 % a pu faire l'objet d'émission de titres de recettes.
- 239 agents affectés à la DIM au 1^{er} décembre 2020 (affectés au siège à Agen et sur 15 autres sites départementaux : 14 centres d'exploitation (13 routes et 1 navigation) répartis sur 3 unités départementales + 1 Parc routier).
- 25 véhicules et engins commandés en 2019 ont été livrés en 2020, pour un montant de 931 800 € TTC.
- 12 véhicules et engins commandés et livrés en 2020, pour un montant de 246 800 € TTC.
- 10 véhicules et engins commandés en 2020 seront livrés en 2021 pour un montant de 486 500 € TTC.

Ces investissements font l'objet d'une programmation pluriannuelle, afin de rationaliser et de moderniser la flotte de matériels de la Direction générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité (DGAIM).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, NUMÉRIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

La politique du Département dans ces domaines se réfère aux documents cadres tels que les schémas de développement touristique et économique et les partenariats avec la Région. La conformité aux normes juridiques nationales et européennes garantit la légalité des actions d'intérêt départemental.

La commission intervient par de l'accompagnement en ingénierie des maîtres d'ouvrages, des partenariats institutionnels et par l'octroi de subventions.

Le rythme des réunions de la CET est mensuel et si possible régulièrement délocalisé sur les cantons afin d'appréhender au mieux des projets sur leur territoire et échanger avec les acteurs locaux.

PRINCIPALES ACTIONS

Tourisme

Le Lot-et-Garonne dispose d'atouts importants pour la pratique du slow tourisme qui constitue un argument majeur dans la politique de promotion du territoire à destination des touristes en quête de sens, d'authenticité et d'espaces de vie protégés des nuisances. Cela a été d'autant plus marqué en 2020, année lourdement impactée par la crise sanitaire.

L'année 2020 a été l'année de confirmation de l'engagement du Département dans le projet de conversion de la Base du Temple-sur-Lot en « Resort » sportif et touristique. L'enjeu est de constituer un équipement complet accessible aux Lot-et-Garonnais, touristes et sportifs de haut niveau en cohérence avec la démarche « Terre de jeux 2024 » pour laquelle le Lot-et-Garonne a été labellisé.

Après avoir suivi et accompagné la conduite de ce projet, le Département a affirmé son engagement dans cette opération de 12,5 M€ en souscrivant à l'augmentation de capital de la Société anonyme d'économie mixte Locale de la Base de plein-air du Temple-sur-Lot, à hauteur 249 999 €.





Concernant le Center Parcs, l'année 2020 est caractérisée par la mise en route des travaux. À la fin de l'exercice, la Société d'économie mixte locale (SEML) du Rieucourt, porteuse des équipements, a versé à la société SNC Sud-Ouest Equipements les échéances correspondant à un montant cumulé de 46 % du prix de vente total de 73 millions d'euros H.T. En 2020, le capital social a été versé et utilisé dans sa totalité, à savoir 28,5 M€, afin de payer les échéances de la VEFA.

La crise sanitaire a généré l'interruption d'activité de l'ensemble des entreprises pendant 52 jours, et un allongement des délais de reprise et de déroulement des chantiers hébergement et équipement. La livraison du Center Parcs prévue initialement au plus tard le 31 décembre 2021 sera décalée au printemps 2022.

Au cours de cette année, le Département et son Comité départemental du tourisme ont poursuivi le travail d'élaboration de l'itinéraire pédestre Soulac – Rocamadour qui permettra d'offrir un circuit interdépartemental courant sur la Gironde, le Lot-et-Garonne, la Dordogne et le Lot. Des outils de promotion ont également été esquissés.

Au-delà de ces projets, le Département a apporté son soutien aux acteurs du tourisme contraints de cesser leur activité une grande partie de l'année puis confrontés à des conditions d'exercice altérées. Ce soutien s'est concrétisé par trois actions: une campagne de communication pour promouvoir la destination touristique et son offre pour la saison estivale ; un jeu concours avec des séjours et activités offerts pour relancer la consommation touristique ; le chèque solidarité tourisme destiné à faciliter l'accès aux vacances et loisirs aux familles les plus modestes.

Enfin, la commission a décidé d'engager une démarche de concertation pour la mise en place d'une expérience collaborative avec les intercommunalités volontaires afin de soutenir la relance du tourisme en Lot-et-Garonne à partir de 2021.

L'animation économique

Le Département est l'acteur institutionnel garant de la solidarité territoriale vis-à-vis des acteurs économiques privés ou publics, dans le respect de la loi et en collaboration avec ses partenaires régionaux et intercommunaux.

Dans ce cadre, il participe au financement des projets d'investissements des entreprises de l'agroalimentaire, du bois et de la pêche. Il est également l'organe déléguant dans la délégation de services publics de la technopole agroalimentaire Agropole et membre du Syndicat mixte de développement économique du néracais qui a créé et développe la technopole Agrinove tournée vers l'agriculture amont.

Ces implications institutionnelles sont complétées par des partenariats avec des structures associatives comme les groupements d'entreprises, associations qui mènent des actions collectives en faveur de leurs adhérents.

La commission s'attache aussi à favoriser la préservation ou le développement des derniers commerces de proximité portés par des communes rurales et nécessaires pour l'équilibre territorial. Enfin, en 2020, il a été décidé de soutenir l'activité des commerçants et artisans à travers la création d'une Place de marché numérique départementale, et un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat pour une promotion concertée de leurs ressortissants respectifs.

Économie sociale et solidaire - ESS

Le Département s'est engagé en 2020 dans la définition d'une politique affirmée de l'Économie sociale et solidaire (ESS) axée sur la stimulation des projets économiques. Grâce à l'expertise de la Chambre Régionale de l'Économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine, un diagnostic territorial partagé a d'abord été dressé. Ensuite, une réflexion participative avec les acteurs locaux de l'ESS, notamment lors des 1^{ers} États généraux de l'ESS du 30 septembre 2020, a contribué à alimenter la phase de structuration du projet de feuille de route de l'ESS, à venir en 2021.

En parallèle, afin d'apporter un soutien rapide et concret aux structures de l'ESS, dans un contexte de crise sanitaire, un Appel à projets a été lancé en juillet 2020. Les 9 lauréats ont été annoncés lors des 1^{ers} États généraux de l'ESS.



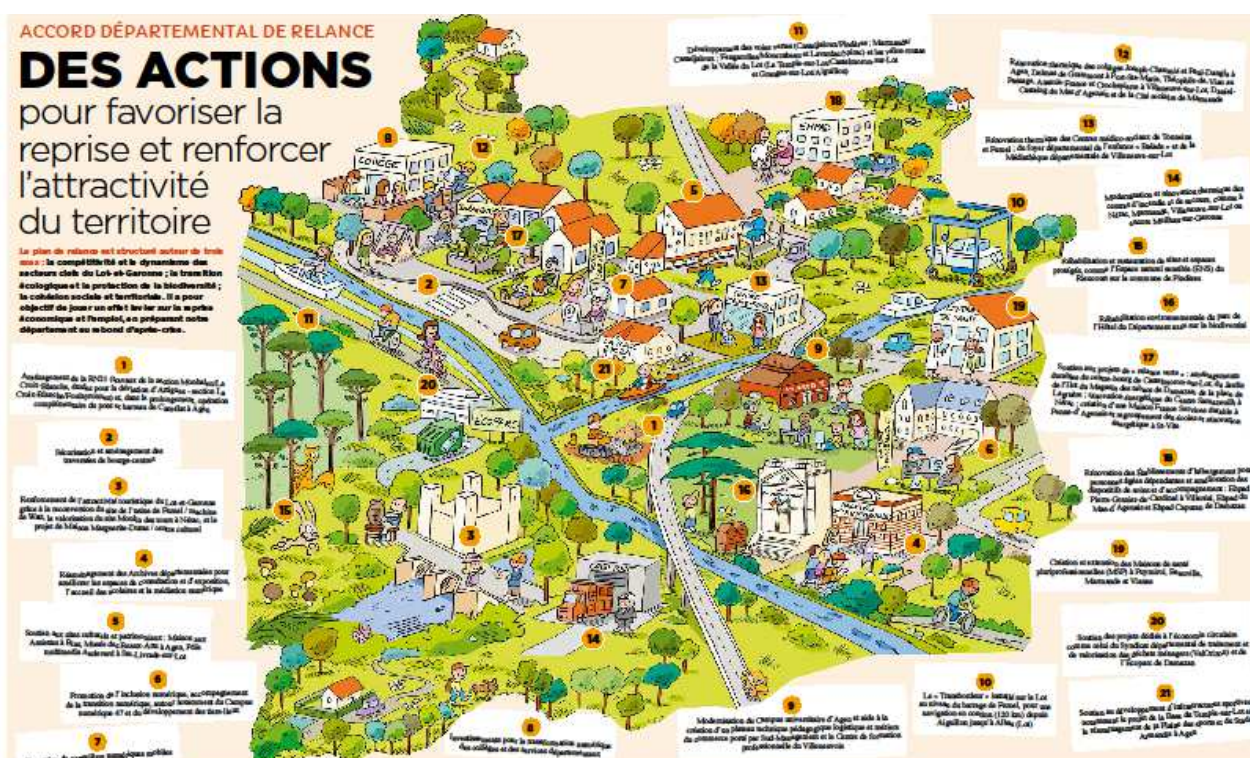
Plan de relance

• Accord régional de relance

À la suite de la crise sanitaire, l'État a engagé une concertation à l'échelle des Régions afin de mobiliser des crédits publics en vue de maintenir et relancer les économies. S'appuyant sur les travaux déjà en cours pour la préparation des Contrats de Plan État / Région, l'État et les Régions ont élaboré des Accords Régionaux de relance qui courent sur les années 2021/2022. Pour le Lot-et-Garonne, 28 opérations sont inscrites à cet accord.

• Accord départemental de relance

Le Département a en parallèle souhaité s'engager dans une démarche similaire avec l'État co-construisant un Accord départemental de relance. 38 projets ont été répertoriés représentant un volume total d'investissement de près de 188 M€ dont 49 M€ financés par le Département. 12 projets inscrits dans cet accord seront portés par le Département pour un montant total d'investissement de près de 31 M€.



Politique contractuelle

Le Département est un partenaire historique des 4 Pays du Lot-et-Garonne. Ce partenariat se formalise par son implication statutaire aux syndicats mixtes des Pays de l'Agenais et de la Vallée du Lot, générant une participation budgétaire et par un soutien financier à l'ingénierie Pays des intercommunalités portant les pays d'Albret et de Val de Garonne, Guyenne, Gascogne.

Ce soutien à l'ingénierie est traité dans le cadre du dispositif « Fond territorial » axé sur les projets publics ou associatifs intégrés dans une démarche contractuelle avec l'Etat, la Région ou le Département.

En outre, le travail de concertation avec les pays a abouti en 2020 à l'établissement de 4 contrats de solidarité. Pour les Pays, cela permet de mieux appréhender les contours financiers de leurs futures opérations ; pour le Département cela facilite l'anticipation budgétaire sur son engagement dans les projets locaux d'intérêt départemental.

Fonds européens et CPER

La définition et la mise en œuvre des fonds européens et des Contrats de Plan État/Région (CPER) se déroulent sur une même temporalité afin d'assurer une cohérence dans les stratégies de développement et une meilleure efficacité des engagements budgétaires publics. C'est ainsi que l'année 2020 a été une année charnière achevant la génération 2014/2020 et préparant celle de 2021/2027. Pour ce faire la Région Nouvelle-Aquitaine a entrepris un travail de large concertation et d'identification des thématiques prioritaires.

- *CPER*

Le Département a contribué à la concertation en présentant les attentes de l'ensemble des collectivités lot-et-garonnaises. L'ensemble présente 60 projets pour plus de 246 M€ d'investissement. Le Département a également fait connaître ses dossiers prioritaires, tels que la modernisation des Ehpad, les réseaux de chaleur dans les collèges, l'extension des Archives Départementales et le franchissement du barrage de Fumel.

Ce travail a également permis d'identifier les priorités d'actions qui ont été relayées dans le cadre de la définition de la stratégie d'intervention des fonds européens en région.

- *FSE*

Depuis 2015, le Département est gestionnaire d'une enveloppe FSE (Fonds social européen) / Inclusion. La mise en œuvre de la deuxième tranche de 2 M€ s'est poursuivie en 2020. Elle a été complétée par un abondement de 824 000 € octroyé par les services de l'État en début d'année, correspondant à l'attribution de la réserve de performance (atteinte des cibles chômeurs/inactifs) et à un complément de crédits permettant de programmer l'ensemble des dossiers, portant ainsi le montant total FSE à près de 6 M€ depuis 2015.

À la suite de la crise sanitaire, un appel à projets commun de réponse à la crise du Covid-19 a été lancé en juillet 2020 par les services de l'État en Région et les organismes intermédiaires gestionnaires d'une enveloppe FSE en ex-Aquitaine. En Lot-et-Garonne, un dossier en rapport avec l'inclusion numérique a bénéficié de cet appel à projets.

À noter aussi qu'au titre des crédits d'assistance technique FSE dont bénéficie le Département, une évaluation de l'impact du FSE sur le territoire a été confiée au cabinet Amnyos.

Campus numérique 47

Créée en février 2017, l'association Campus numérique 47 (CN47) a pour mission de mettre en place les outils qui permettront de mieux appréhender le potentiel de développement du numérique, de l'accompagner et de le diffuser. Depuis septembre 2017 date à laquelle l'association a recruté un directeur, les services du Campus se sont développés et les partenariats ainsi que les opérations d'animation se sont multipliés.

Malgré la crise sanitaire, le Campus numérique 47 a pu maintenir en 2020 ses activités d'animations et de services auprès de la population et des acteurs socio-économiques.

2020 a également été l'année au cours de laquelle le Campus Numérique 47 s'est structuré et renforcé en préparant sa mutation d'association de préfiguration en Groupement d'Intérêt Public associant les consulaires, AEN et l'Agglomération d'Agen.

Aménagement numérique du territoire

Fin 2018, 17 000 foyers lot-et-garonnais (8 %) avaient accès à la fibre optique. Fin 2019, ils étaient 41 000 (19%) et près de 70 000 fin 2020 (33 %), soit une progression de + 61 % entre fin 2019 et fin 2020.

Avec un retard d'environ 6 mois sur les prévisions, liés principalement au fort impact de la crise sanitaire qui a stoppé net puis fortement ralenti les travaux de déploiement, l'année 2021 devrait porter ce taux à plus de 50 % et à 100 % d'ici 2024.

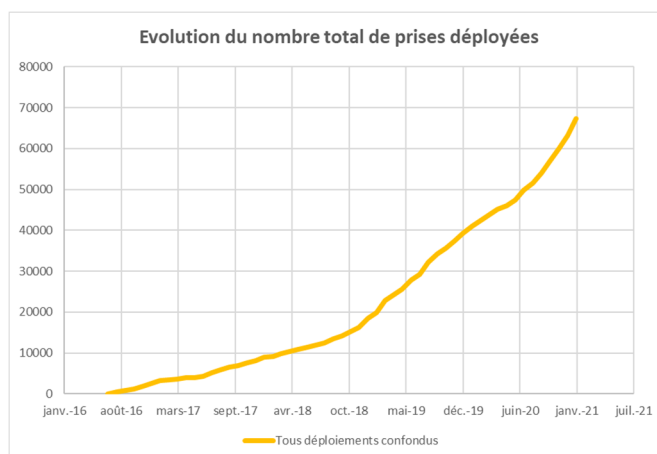


Figure : Evolution du nombre total de prises construites sur l'ensemble du territoire lot-et-garonnais.

Malgré la crise sanitaire, le nombre de prises déployées en 2020 (28 142) est supérieur à celui de 2019 (23 031).

Ces bons résultats sont principalement liés à deux facteurs :

- l'industrialisation des déploiements publics portés par le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique pour raccorder, sur la période 2018-2022, 44 000 logements sur près de 100 communes. Après un démarrage ralenti par la mise en place complexe inhérente à ce type de projets, le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique enregistre, fin 2020, la construction de 16 000 prises et une forte accélération du rythme mensuel de déploiement (environ 1 300 prises désormais construites chaque mois) ;
- parallèlement aux déploiements portés par le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique, la mise en œuvre opérationnelle de l'accord AMEL avec l'opérateur Orange contribue également à cette montée en puissance. Pour mémoire, cet accord permet aujourd'hui de déployer deux fois plus vite la fibre optique, tout en mobilisant trois fois moins de financements publics, soit une économie de 160 M€. L'année 2020 enregistre la mise en commercialisation des 5 000 premiers foyers déployés au titre de cet accord.
-

La conjugaison de ces deux facteurs permettra de poursuivre en 2021, la montée en puissance nécessaire pour tenir les objectifs de fin des déploiements à horizon 2024. Grâce à une complémentarité public / privé que l'on peut qualifier d'exemplaire, plus des deux tiers des communes du département font aujourd'hui l'objet d'un déploiement du très haut débit sur leurs territoires.

Mais parce que ces échéances peuvent paraître lointaines pour les abonnés pas ou mal desservis par l'ADSL, les travaux pour accompagner la montée en charge du *WIFI-HD* se sont poursuivis en 2020. Pour mémoire, ce réseau propose aujourd'hui, sur la quasi-totalité du territoire, des débits internet pouvant aller jusqu'à 20Mbps en solution d'attente au très haut débit par la fibre optique.

Enfin, on notera également en 2020 l'implication du Département dans l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile avec la mise en service d'un nouveau relais pour la couverture des communes de Beauziac, Pindères et du futur Center Parcs, et le rôle moteur du Département dans l'accompagnement des collectivités pour l'identification des territoires encore mal couverts et potentiellement éligibles au dispositif « New Deal Mobile » mis en place par l'État en 2018.

EN CHIFFRES

Développement touristique, économique et politique contractuelle

- 157 500 € de subventions pour 5 projets d'hébergement et équipement touristique d'un montant global de 1 406 967 € ;
- 79 500 € de subventions pour 7 projets touristiques (fonctionnement associations, études et manifestations touristiques) ;
- 224 473 € de subventions pour 7 projets agroalimentaires ou de produits de la forêt de 2,4 M€ au global devant générer 10 emplois ;
- 338 M€ d'investissements cumulés et 2 637 emplois pour 110 entreprises sur la technopole Agropole ;
- 50 122 € de subventions accordées aux territoires de contractualisation dans le cadre de la politique contractuelle départementale ;
- 91 548 € de subventions en faveur de 4 dossiers publics soutenus au titre du soutien aux opérations publiques d'économie rurale ;
- 20 000 € de subvention à l'Association Territoires & Innovation Sociale ATIS pour la création d'un incubateur dédié à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale en Lot-et-Garonne ;
- 73 750 € de subventions accordées aux structures de l'ESS dans le cadre de l'appel à projets ;
- 5 000 € d'aides attribuées à France Active Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du soutien départemental aux structures de l'ESS.

Center Parcs

- Sur le volet « équipements Centre-Village » : 59,2 % de l'enveloppe des marchés ont été attribués à des entreprises lot-et-garonnaises ;
- Sur le volet « VRD » : 65,9 % de l'enveloppe des marchés ont été attribués à des entreprises lot-et-garonnaises ;
- Sur le volet « cottages » dont la construction représente près de 50 millions d'euros, 49 % de l'enveloppe des marchés ont été attribués à des entreprises lot-et-garonnaises.

FSE

- 23 dossiers du Fonds social européen dont trois portés par le Département (animatrices locales d'insertion, conseillères en insertion professionnelle et animation/coordination du plan départemental d'inclusion numérique) correspondant à 1 367 814 € de FSE insertion pour un coût total de 2 944 327 € ;
- Au titre de l'assistance technique FSE, 2 dossiers ont été programmés pour financer l'évaluation du FSE départemental pour un montant total de 65 520 € dont 26 316 € de FSE.

Aménagement numérique du territoire

- plus de 2,9 M€ investis dans l'aménagement numérique du territoire en 2020 ;
- près de 70 000 foyers raccordables au Très Haut Débit fin 2020 ;
- 300 emplois pour déployer le Très Haut Débit sur la période 2018-2023 ;

EPF Nouvelle-Aquitaine

- 4 conventions centre-bourg avec les communes (Moncaut, Monteton, La Sauvetat-du-Dropt, Castelnau-de-Gratecambe) ;
- 1 convention relative à l'habitat sur la commune de Villebramar.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

PRINCIPALES ACTIONS

Développement durable : mise en œuvre de la feuille de route validée fin 2018

La commission a poursuivi la mise en œuvre de sa feuille de route qui se décline sous les axes de développement durable suivants :

Créer des conditions favorables pour le Développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable pour tous

Les projets départementaux de la convention éducative en lien avec le développement durable ont été mis en difficulté par les confinements successifs de l'année 2020. La semaine de l'eau (mars 2020) et la semaine de l'arbre et de la forêt (novembre 2020) ont été annulées. Les actions éducatives du parcours Abelha (« abeille » en gascon) ont été également perturbées.

Les aides aux associations d'éducation à l'environnement et au développement durable se renouvellent pour les programmes d'actions d'éducation à l'environnement du Collectif « En jeux durables » (union d'une trentaine d'associations), d'Au fil des Séounes, et du CPIE Pays de Serres - Vallée du Lot, qui s'enrichit d'ailleurs d'une plateforme d'actions et d'acteurs pour la biodiversité. Les aides accordées pour l'organisation du salon Horizon vert (qui a été maintenu), le projet de formation sur l'alimentation de l'association la Fleur qui sourit, et les animations pédagogiques auprès de 25 classes de collégiens avec le dispositif « Mon défi pour demain » de GRAINES Nouvelle Aquitaine.

Favoriser la transversalité dans les politiques publiques et le fonctionnement du Conseil départemental

En application de l'article L.3121-22-1 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil départemental, une mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique (MIE TEE), composée de 11 élus départementaux a été installée en décembre 2019. Elle a été chargée d'élaborer une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique et d'identifier également les moyens d'action permettant au Département de contribuer à la mise en œuvre de cette feuille de route, dans le cadre de ses compétences.



Ce travail a donc eu lieu tout au long de l'année 2020, malgré le contexte sanitaire. La Mission a souhaité prendre en compte tous les aspects de la Transition et mieux connaître les initiatives locales et régionales en auditionnant experts et acteurs locaux. Ces auditions ont pu être complétées :

- par un travail de diagnostic, qui permet de proposer des éléments de contexte et un cadre réglementaire pour chaque volet thématique (énergies renouvelables, mobilité et aménagement, rénovation énergétique des bâtiments, agriculture et biodiversité) ;

- avec un bilan sur les actions réalisées ou en place au sein du Conseil départemental, toutes directions confondues, et d'en déduire des enjeux prioritaires de la transition écologique pour le territoire lot-et-garonnais.

La Mission a rendu à l'assemblée départementale le 20 novembre 2020 son rapport d'études et de préconisation pour accompagner et impulser la transition sur le territoire du Lot-et-Garonne et au sein du Conseil départemental : elle y propose des préconisations générales et thématiques, ainsi que 12 fiches actions et proposition d'évolution des régimes d'intervention du Département.

Par ailleurs, conformément aux dispositions réglementaires, le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la collectivité a été présenté en session le 21 février 2020.

Développer le programme « Du 47 dans nos assiettes »

L'élargissement du programme du 47 dans nos assiettes a été particulièrement impacté par le Covid-19. L'analyse des achats et la mise en place du marché pour le compte des 20 établissements regroupés au sein de Groupement de coopération sociale et médico-soiale (GCSMS) ont permis la rédaction de premiers lots « bio et locaux » au sein de l'appel d'offre et de compléter le marché des viandes avec la possibilité de proposer des variantes.



Au premier trimestre 2020, un test de consommation a été effectué au sein de l'Ehpad de Castelmoron-sur-Lot (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Le volume de déchets observé a été très important, des actions correctives ont été proposées, mais le suivi n'a pu être réalisé à la suite des restrictions liées au Covid-19.

À l'image de la mise en place du programme dans les collèges, la lutte contre le gaspillage est le premier facteur à traiter pour le développement du programme au sein des Ehpad.

Le suivi du programme dans les collèges reste continu, le marché des viandes établi en 2020 pour trois ans a été particulièrement orienté sur les produits label et bio notamment pour les volailles afin de répondre aux objectifs de la loi Egalim.

La mise en place des menus végétariens au sein des collèges a été étendue, avec la réalisation d'un menu par semaine pour tous les établissements.

Soutenir le développement des projets d'Économie sociale et solidaire (ESS) sur le département

Un partenariat a été mis en place avec France Aquitaine Active, afin de faire bénéficier gratuitement aux structures de l'économie sociale et solidaire de Lot-et-Garonne d'un parcours de formation Cap'Am, et de conseils financiers pour faciliter leur création ou développement : ce partenariat s'est développé en 2020, en lien avec l'élaboration de la feuille de route de l'Économie sociale et solidaire.

Enfin, le dispositif Santé 47 s'est poursuivi en 2020, en lien avec l'association Actiom, afin de proposer une complémentaire santé à tarif négocié aux Lot-et-Garonnais, mais a également été perturbé par la crise sanitaire (diminution de la fréquentation des permanences des conseillers experts).



L'environnement

Protection et valorisation des milieux naturels et paysages

Le Département en matière d'environnement pour lequel il est strictement compétent, a poursuivi les actions entamées tout au long du mandat, de soutien des projets de préservation et de restauration de la qualité de l'environnement et du cadre de vie, notamment :

- le développement d'un réseau départemental de milieux remarquables et en particulier l'accompagnement de l'ENS du Rieucourt situé à Pindères, 1^{er} ENS en pleine propriété du Département,
- le lancement de l'étude « Plan de gestion et d'aménagement de l'ENS du Rieucourt »,
- l'aide à la plantation de haies champêtres destinée prioritairement aux agriculteurs et aux collectivités.

Les services dans le cadre de leurs missions ont poursuivi au mieux des possibilités laissées par la pandémie, l'ingénierie de terrain avec des structures extérieures et des associations dans des domaines variés : naturalistes, paysagers, gestion de la faune sauvage, agroforesterie, etc., ainsi qu'en interne, sur des problématiques paysagères (PDESI, projets routiers, etc.).

Ingénierie - Conseil en matière d'eau

• Animation territoriale auprès des syndicats rivières et animation réseau des techniciens rivières

Les acteurs du territoire directement impliqués dans le grand cycle de l'eau mais aussi plus largement les opérateurs nature sollicitent toujours l'intervention de la cellule rivières, reconnue pour sa qualité d'expertise.

Dans les actions marquantes de 2020, on retiendra tout particulièrement :

- l'émergence de l'étude de restauration des zones humique sur Fourques (relance dossier, réunion et mise en réseau partenaires, accompagnement syndicat pour élaboration CCTP étude, accompagnement agriculteur propriétaire pour réalisation diagnostic agricole),
- la mise en place d'un protocole de suivi des travaux de restauration de cours d'eau avec le SMAV Lot (cadrage protocole, levé topo),
- la tenue de réunions d'échange/info (programmations des syndicats en lien avec les enjeux du PAOT et autres points),
- la journée technique sur l'acquisition foncière. Expertise externe auprès des structures type syndicats mixtes ouverts et structures interdépartementales,
- la participation à l'émergence du SAGE Neste et rivières de Gascogne et la participation à l'élaboration du contrat de progrès du SMAV Lot,
- la participation à l'émergence de l'association gouvernance Garonne.

• Mission Assainissement collectif et Milieux aquatiques 2020

L'expertise de stations d'épuration et masses d'eau déterminées en pression domestique par un groupe de travail DDT-AEAG-DPT, initiée en 2019, est poursuivie en 2020 sur les bassins versants ciblés.

Le programme d'intervention de 2020, initialement plus ambitieux que celui de 2019, a été affecté par un démarrage tardif de la mission en raison de l'épidémie de Covid-19, contraignant à ne débiter la mission que fin août 2020.

Les services effectuent des suivis de milieux ou d'incidence, c'est-à-dire évaluent la qualité de la masse d'eau en amont et en aval d'un rejet de station et expertisent ainsi l'incidence de ce rejet.

Une nouveauté est apparue en 2020 grâce à l'acquisition d'un courantomètre permettant un jaugeage, c'est-à-dire une évaluation du débit des cours d'eau par des mesures des vitesses d'eau sur un tronçon de cours d'eau selon des verticales et des hauteurs établies (cf. illustrations ci-dessous).

Au final et malgré un contexte tendu, 55 visites techniques de STEU (dont 17 mesures et prélèvements 24 h sur STEU, 23 suivis milieux ainsi que 13 jaugeages de cours d'eau) auront malgré tout été réalisés. Chacun des suivis de stations et suivis d'incidence a fait l'objet d'un rapport de visite ou de campagne de mesure

- Mission Bathymétrie sur lacs et cours d'eau

Cette mission initiée en 2020 permet la mesure des niveaux des fonds des lacs en vue de déterminer les volumes d'eau réellement disponibles (soutien d'étiage et irrigation). L'acquisition d'un échosondeur et sonar associée à une collaboration étroite avec le service de la navigation autorise en maîtrise d'ouvrage la réalisation des sondages de profondeurs en effectuant un quadrillage de la surface du plan d'eau.

Le Département produit ainsi une donnée neutre et objective du taux de remplissage des plans d'eau. Cet outil et cette mission pourraient s'avérer déterminants à l'avenir pour appuyer les futures stratégies départementales en matière d'eau dans le cadre de la transition agroécologique.

EN CHIFFRES

Développement durable

- 65 925 € de subventions attribuées aux associations pour leurs actions et projets en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.
- La mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique a permis :
 - * d'auditionner 24 experts sur la lutte contre la précarité énergétique, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la biodiversité... au cours de 4 séances d'auditions et 1,5 jour de visites de terrain.
 - * de proposer 12 fiches actions et d'évolution des régimes d'intervention du Département.
- Santé 47 : 632 appels téléphoniques, 135 rendez-vous, 84 adhérents.

L'environnement

Eau

- 309 879 € versés pour les dossiers assainissement et d'eau potable.
- 224 872 € pour l'aménagement et gestion des cours d'eau.
- 65 938 € pour le soutien aux postes de techniciens rivières.
- 57 643 € pour le soutien à la création de ressources en eau.

Milieux naturels et paysages

- 30 818 versés aux gestionnaires des sites ENS pour leur fonctionnement.
- 16 371 € pour la plantation de haies champêtres.
- 85 140 € versés dans le cadre du régime ENS (investissement).

POLITIQUE ÉDUCATIVE, COLLÈGES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PRINCIPALES ACTIONS

Politiques éducatives

Les ajustements de la dotation d'équipement et de fonctionnement des collèges publics

Grâce à un travail de fond entrepris depuis plusieurs années sur les groupements de commande, tant pour la fourniture d'énergie que pour la restauration collective, il a été constaté que les montants des fonds de roulement étaient globalement élevés et représentaient en moyenne 131,15 % des dotations de fonctionnement allouées pour l'année (jusqu'à 217,97 % pour un collège), soit supérieurs à un an de dotation. Par ailleurs, après la refonte des modalités de calcul de la dotation de fonctionnement des collèges publics effective en 2018, une étude a été conduite sur le niveau des fonds de roulement à partir de l'analyse des comptes financiers 2018.

Dans ce cadre, plusieurs scénarii d'ajustement ont été présentés en juin 2019 au groupe de travail dédié à cette étude, constitué notamment de deux adjoints-gestionnaires. Le résultat de cette concertation a conduit à écrêter la dotation 2020, en fonction du ratio Fonds de roulement / dotation, qui a été acté par le groupe de travail « Collèges » en septembre 2019. Sur l'ensemble des 28 collèges, l'écrêtement s'est élevé à 114 939 €. Le montant global de la dotation d'équipement et de fonctionnement versée en 2020 par le Département s'est élevé à 2 550 084 € auxquels s'ajoute une enveloppe de 30 000 € pour les petits travaux urgents à mener par les collèges.

La restauration dans les collèges

Ce point est abordé dans la partie consacrée à la commission Développement durable et Environnement (page 36).

Le numérique dans les collèges

La crise sanitaire a permis de reconsidérer les types de dotations effectuées dans les collèges. En effet, la dotation 2020 s'est appuyée sur 3 axes et en 2 temps :

- le renouvellement de PC obsolètes datant des années 2009 à 2012 et des nouveaux besoins exprimés. Le remplacement des PC anciens a été pris en compte ainsi que les demandes portant sur les ouvertures d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et pour les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

- durant le confinement, l'école à distance et l'obligation d'assurer la continuité pédagogique ont mis en évidence des besoins pédagogiques et de nouveaux modes de fonctionnement pédagogique. C'est ainsi que des établissements ont orienté leurs demandes vers des équipements individuels mobiles (EIM), tels que tablettes IPAD-PRO pour des enseignants, classe mobile en remplacement de PC fixes (Lavardac).

- des équipements complémentaires : 19 tablettes pour les distributeurs de plateaux (Turbo-self), et 50 Ipad pour le collège préfigurateur du numérique, Ducos-du-Hauron à Agen, pour les nouveaux professeurs et accompagnateurs d'élèves en situation de handicap et nouveaux élèves de 6^e.



Une première dotation a été effectuée à la commission permanente du 25 septembre 2020 pour un montant de 275 956 € et une deuxième dotation de 96 670 € à la commission permanente du 27 novembre 2020 pour du matériel mobile (des vidéoprojecteurs essentiellement).

Dans le cadre du développement des usages et des usages à distance, le Département a débuté le déploiement du logiciel « Pearltrees » pour les enseignants et les élèves, outil qui permet une appropriation du numérique et une adaptation des pédagogies sur un mode plus inclusif, interactif et novateur. Ce déploiement s'accompagne par une prise en charge financière de ce logiciel.

En outre, le Département poursuit le déploiement d'une infrastructure, qui remplace celle du Rectorat, débuté en 2018 et dont le terme est prévu en 2021. Elle permet :

- la mise en place d'un nouveau serveur pédagogique qui remplace le serveur SCRIBE du Rectorat,
- une gestion du parc avec inventaire automatique,
- des outils de supervision et de prise en main à distance,
- des outils de mise à jour et de déploiement centralisés,
- des solutions de gestion et de sécurisation de sauvegardes.

En 2020, 5 serveurs ont été acquis pour poursuivre la migration des serveurs pédagogiques pour un montant de 29 800 € et 10 serveurs de stockage destinés aux sauvegardes pour un montant de 8 700 €. Des licences logicielles sont nécessaires pour les divers équipements d'infrastructure. En 2020, l'acquisition de ces licences s'est élevée à 12 600 €. Chaque année, le budget alloué au logiciel de gestion de flotte des tablettes iPad (MDM) est de 6 200 €.

La sectorisation

L'étude sur la sectorisation conduite fin 2017 et en 2018 a permis d'acter, en 2018, la redéfinition des secteurs d'affectation des collèges qui étaient quasiment inchangés depuis 20 ans. Il apparaissait que des collèges étaient en tension, sur l'Agenais en particulier, tandis que d'autres établissements étaient en déficit démographique. Ce travail a débuté par une redéfinition des capacités d'accueil de chaque collège qui tient compte des espaces d'enseignement, de vie scolaire, de la demi-pension, de la configuration des installations, des bâtiments, des enseignements spécifiques, de la réforme du collège, etc.

Ainsi, les 28 collèges publics du département peuvent accueillir 12 645 élèves en fonctionnement normal et 13 910 élèves au maximum. Une analyse de la dynamique démographique du département a été réalisée afin de connaître l'évolution des effectifs sur la séquence 2010-2027, qui marque un pic en 2022 avec 13 139 élèves. À cette démarche prospective, le Département a associé un comité technique et réunit un comité de pilotage qui regroupe notamment l'Inspecteur d'académie et ses services, les représentants des établissements scolaires, les collectivités partenaires (Agglomération d'Agen, de Villeneuve-sur-Lot et de Marmande et la Région Nouvelle Aquitaine), etc.

Cette nouvelle sectorisation est effective depuis la rentrée de septembre 2019, avec de nouveaux secteurs de recrutements définis pour les collèges Paul-Dangla, Jasmin-les-Iles et Joseph-Chaumé à Agen, Théophile-de-Viau au Passage d'Agen, Henri-de-Navarre à Nérac, Damira-Asperti à Penne d'Agenais, Kleber-Thoueilles à Monsempron-Libos.

Elle a permis d'accueillir dans de bonnes conditions les 12 441 élèves des établissements publics à la rentrée de septembre 2020.

Les ATTEE

Le Département a procédé à des dotations en équipements de protection individuelle (EPI) pour les agents. De plus, La crise sanitaire a fortement impacté l'activité des agents qui ont été soumis à des contraintes d'activité avec la mise en place du Plan de continuité d'activité (PCA), la mise en place de protocoles de nettoyage, des modifications concernant le service de restauration. Afin de soutenir les équipes d'agents, le Département a renforcé les moyens en personnel à la rentrée de septembre 2020.

- *EPI des ATTEE*

Chaque agent des collèges a été doté, dès la fin du premier confinement, d'un kit sanitaire comprenant 5 masques chirurgicaux, un flacon de gel hydro alcoolique et 10 masques tissus afin de pallier aux premiers gestes barrières.

Dès la rentrée 2020 et afin de répondre rapidement aux exigences sanitaires des personnels de cuisine, 17 850 masques chirurgicaux ont été distribués. Suivi par 20 400 autres masques pour équiper l'ensemble du personnel des collèges dès la rentrée de septembre 2020. Le Département a également, dès le mois de mai 2020, fait l'acquisition de 13 000 blouses à usage unique pour l'ensemble de son personnel dont 8 000 ont été destinés au personnel des collèges. Il a aussi distribué, uniquement aux agents de cuisine, des visières (pour assurer le service des plats chauds).

- *Plan de continuité (PCA)*

Comme dans les services du Département, un PCA a été mis en place dans les collèges, dès le premier confinement. En effet, le personnel de direction et de gestion assurait une présence pour permettre la continuité des cours (envoi de cours par courrier, accueil des familles pour leur remettre des cours, prêt de matériel informatique, etc.). De plus, tous les établissements devaient être en mesure d'accueillir des enfants de personnels dits « prioritaires » (personnels soignants notamment). C'est pourquoi, il était nécessaire que des agents territoriaux puissent intervenir pour effectuer de l'entretien général dans le respect des protocoles sanitaires, de la maintenance le cas échéant, de la cuisine.

Ainsi, 4 agents étaient identifiés pour intervenir en cas de nécessité dans chaque collège : 2 agents d'entretien, 1 cuisinier et 1 agent de maintenance. Un tiers des établissements a fait appel à un agent d'entretien régulièrement et un seul établissement a fait appel à un cuisinier. Quelques agents de maintenance sont intervenus ponctuellement.

- *Mise en place de protocoles de nettoyage*

Afin d'assurer la sécurité sanitaire de l'ensemble de la communauté éducative, les agents ont dû suivre un protocole de nettoyage qui implique un nettoyage renforcé avec des produits spécifiques sur les zones de contacts, matériels et mobiliers utilisés. L'organisation de leur activité a été fortement impactée et ils ont dû s'adapter dans la mesure où la distanciation étant la règle, l'aménagement des espaces a été revu, l'organisation des cours a été modifiée. Les équipes de cuisine ont dû privilégier le service individuel (couverts, suppression des buffets, etc.).

- *Renforcement des moyens en personnel*

Toutes les absences des agents en raison du Covid-19 (agents contaminés, cas contacts, personnes vulnérables isolées, etc.) ont été remplacées dès que possible. Cependant, compte tenu de la forte sollicitation des agents, le Département a renforcé les équipes avec 11 agents contractuels à compter du 2 novembre 2020.

Le guide de la maintenance

Les collèges du Département nécessitent de nombreux travaux de maintenance qui relèvent de la gestion des agents de maintenance. Et, dans le cadre de la programmation des travaux du Plan Collèges, qui porte sur des travaux importants, il est nécessaire que les missions des agents de maintenance soient bien identifiées sur de la maintenance préventive et régulière.

C'est pourquoi, des outils adaptés permettant un suivi de la maintenance ont été mis en place à destination des établissements :

- un référentiel qui détermine les responsabilités, les tâches et les travaux à la charge du collège et/ou du Conseil départemental (document annexé à la convention EPLE/Département) ;

- un guide de suivi des actions à réaliser par les agents de maintenance afin d'assurer une maintenance optimale et efficiente des bâtiments.

Ces outils ont été élaborés en collaboration avec les représentants des principaux des collèges, des gestionnaires et des agents de maintenance.

Ils ont été remis aux personnels de direction et de gestion des 24 collèges publics le 24 septembre 2020 et le guide de la maintenance a été remis à chaque agent de maintenance le 7 octobre 2020.



Les dotations pour les élèves

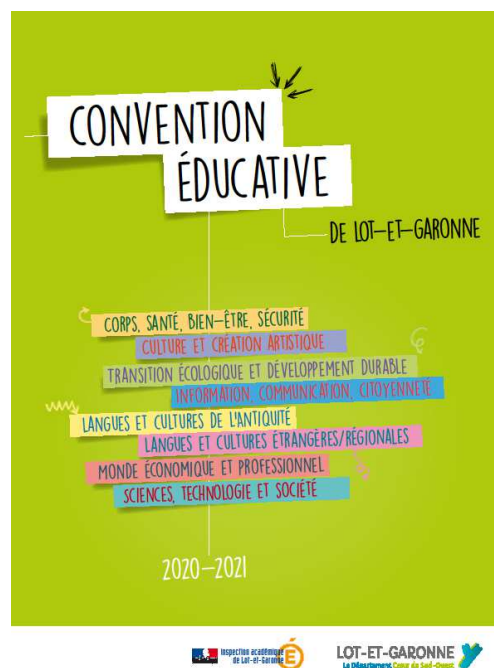
Le Département a distribué 51 150 masques pour les élèves :

- 31 020 en masques tissus dès mai-juin 2020 (2 masques par élèves) pour permettre la reprise des cours ;
- 20 130 masques chirurgicaux à partir de septembre jusqu'à décembre.

Le projet éducatif et culturel

Le Département soutient la mise en œuvre des parcours éducatifs dans les collèges publics par le biais de la Convention éducative. Il propose un catalogue d'itinéraires qui servent d'appui à l'élaboration du parcours d'Éducation artistique et culturel, du parcours Citoyen, du parcours Avenir et du parcours Santé. Ces propositions sont initiées par les services départementaux et par l'ensemble des opérateurs lot-et-garonnais. Ils constituent un réseau d'acteurs publics et associatifs, partenaires d'un travail collaboratif mis en œuvre avec les services de l'Inspection académique et du Rectorat

L'année scolaire 2019-2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire. Le programme initial dont le financement a été voté en septembre 2019, n'a pu être que partiellement réalisé, générant des reliquats exceptionnels. L'attribution 2020-2021 s'est appuyée sur 210 175,52 € de reliquats qui ont été abondés par une subvention de 46 829,86 € sur une autorisation d'engagement annuelle de 240 000 €.



Le salon Ambition et Avenir

Ce Salon annuel consacré à l'orientation est principalement destiné aux élèves de 3^e des collèges de Lot-et-Garonne et se tient traditionnellement en novembre. Il mobilise des partenaires du secteur public et privé (entreprises du département, Pôle emploi, missions locales, chambres consulaires) et bénéficie d'un partenariat consolidé entre l'Éducation nationale, le CIO, le Département et la Région Nouvelle-Aquitaine.

La crise sanitaire n'ayant pas permis son organisation en 2020, les partenaires ont donc souhaité mettre à disposition des jeunes et de leurs familles un nouvel outil numérique sous la forme d'un site internet, dont la vocation est de présenter l'ensemble des métiers qu'il est possible de préparer sur

le territoire départemental après le collège. Fruit d'un travail collaboratif, le site a été porté par Agrocampus47, et mis en service en décembre 2020. www.ambitionetavenir47.fr/

Le chant choral

Dans le cadre de la 8^e édition de « Chœur en scène », environ 800 collégiens et 300 lycéens accompagnés d'ensembles instrumentaux ont préparé des concerts pour la fin de l'année scolaire, autour du thème « Mes amis, mes amours... ». Cependant, en raison de la crise sanitaire, les quatre concerts prévus fin mai et début juin 2020 ont été annulés.

Les collèges privés

Le Code de l'éducation prévoit que le Département verse deux contributions aux collèges privés dont les classes sont sous contrat d'association avec l'État : la première appelée forfait d'externat « Part personnel » et la seconde forfait d'externat « Part matériel », sont calculées en fonction des dépenses de rémunération des personnels non enseignants et de fonctionnement matériel afférentes à l'externat des collèges de l'enseignement public financées par le Département.

Tous les trois ans, une convention-cadre entre le Département et les collèges privés définit le coût moyen d'un élève externe dans les collèges pour chacun des deux forfaits. La convention 2017-2019 étant arrivée à son terme, une nouvelle convention-cadre pour 2020-2022 a été négociée entre les deux parties concernées.

Ainsi, pour 2020, le forfait d'externat « Part personnel » équivaut en moyenne à 414,15 € par collégien et le forfait d'externat « part matériel » équivaut en moyenne à 266,84 € par collégien et correspond à une dotation globale de 1 868 035 € pour les 2 751 élèves des établissements privés (année scolaire 2019-2020).

Par ailleurs, la nouvelle convention modifie les modalités de mandatement à compter de 2021 avec un acompte de 50 % en janvier et les soldes de 50 % après le vote du budget primitif, sur la base des effectifs stabilisés transmis par le Rectorat (au lieu d'un seul versement après le vote du budget du Département).

L'enseignement supérieur

Le Département soutient financièrement les universités situées à Agen, rattachées à l'Université de Bordeaux, afin de développer une offre universitaire de qualité au bénéfice des étudiants. Une convention d'objectifs (convention triennale 2020/2022), avec l'Université de Bordeaux, en partenariat avec l'Agglomération d'Agen, permet de formaliser ce soutien et à 1 500 étudiants de bénéficier de conditions d'études très satisfaisantes, soit une hausse de 6 % depuis la rentrée 2019.

Par ailleurs, le Département étant très attaché au maintien d'un pôle universitaire fort en raison de l'intérêt qu'il apporte en termes d'aménagement du territoire, il s'est associé au développement de l'offre universitaire. Ainsi, à la rentrée 2019, le Campus du Pin a vu l'ouverture de plusieurs formations :

- 1^{re} année de licence de langues étrangères appliquées (LEA) mention Anglais-Espagnol,
- 1^{re} année commune aux études de santé (PACES), transformée en licence PASS à la rentrée-2020.

C'est au total une dotation de fonctionnement de 718 600 € qui est affectée à ces enseignements.



Les installations sportives

Le Département règle l'utilisation des installations sportives par les collégiens aux collectivités propriétaires. La tarification applicable pour cette utilisation a été votée par l'Assemblée départementale le 10 avril 2001. Cette décision a été modifiée en avril 2014 pour l'utilisation des piscines couvertes et non couvertes (tarif au nombre d'entrées) et en juillet 2017 pour l'utilisation des gymnases :

- Gymnase 16 €
- Petite salles ou salles spécialisé 4 €
- Installation extérieure ou de plein air 4 €
- Stade (terrain engazonné avec piste d'athlétisme) 7,50 €

Les petites salles, y compris les dojos, sont des structures chauffées assorties de vestiaires mis à disposition des élèves. Elles peuvent être équipées de tapis, de petit matériel permettant des activités sportives. La revalorisation du prix horaire de leur utilisation a été sollicitée par des collectivités propriétaires compte tenu des prestations offertes par ces salles. Ainsi, à compter de la rentrée de septembre 2020, leur coût horaire a été porté à 10 €.

Si le coût de cette mesure a été évalué à 20 000 €/an, il sera atténué sur les budgets 2021 et 2022 (années scolaires 2019/2020 et 2020/2021) en raison du volume horaire réduit à la suite de la crise sanitaire et les années suivantes, en raison de la baisse démographique annoncée des élèves.

Bâtiments scolaires

Le Département a en charge les travaux de rénovation et de maintenance de 26 collèges du Département avec l'appui de son assistant à maîtrise d'ouvrage et mandataire, la SEM47.

Visites annuelles de programmation, réunions de chantiers, suivi des vérifications périodiques des installations techniques, interventions en urgences, le Département entretient une relation de proximité avec les acteurs des établissements, grâce à une présence régulière sur le terrain, pour répondre au mieux aux besoins des collégiens et de la communauté éducative.

En 2020, l'action du Département s'est spécialement portée sur la mise en œuvre du Plan Collèges doté **de 77M€** adopté par l'assemblée départementale le 21 juin 2019 :

- l'achat de matériel spécifique pour **8,5 M€ TTC** soit 1,4 M€ /an
- des adaptations importantes conduisant à 5 projets de restructuration pour un montant estimé de **22,7 M€ TTC**, rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage comprise. Sont concernés les collèges Joseph-Chaumié à Agen, Jean-Delmas de Grammont à Port-Sainte-Marie, la Cité Scolaire Val de Garonne à Marmande, Jean-Rostand à Casteljaloux et Daniel-Castaing au Mas d'Agenais ;
- des adaptations ciblées dans 21 collèges pour un montant estimé de **45,8 M€ TTC**, rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage comprise.

	2020-2022	2023-2025	Ensemble
Adaptations structurantes (5 collèges)	16,2 M€	6,5 M€	22,7 M€
Adaptations ciblées (21 collèges)	18,4 M€	27,4 M€	45,8 M€
TOTAL	34,6 M€	33,9 M€	68,5 M€

Toutefois, la situation sanitaire a conduit fin mars 2020 à un arrêt des travaux qui étaient engagés. Une fois les conditions de mise en œuvre des chantiers connues, la plupart des opérations ont pu reprendre de façon échelonnée fin avril - début mai, en respectant les préconisations et recommandations décrites dans le guide de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP). Aucun projet n'a été annulé. Seules les programmations ont été modifiées en durée, en tenant compte des conditions dans lesquelles les entreprises conduisent les travaux dans le respect des protocoles sanitaires et des difficultés d'approvisionnements rencontrées.

Travaux inscrits au plan collèges pour l'année 2020

S'agissant des 5 adaptations importantes, la restructuration du collège Joseph-Chaumié a débuté cette année, avec le lancement de la consultation pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

La réalisation des études relatives à l'opération d'extension et de restructuration de la Cité scolaire de Marmande, démarrée à la fin de l'année 2019 avec le choix du maître d'œuvre, a été impactée par le décès de celui-ci ; les travaux ne pourront donc être engagés que fin 2021.



Au collège Daniel-Castaing au Mas d'Agenais, les travaux d'extension de l'espace de restauration devenu inadapté au regard des effectifs et sur la toiture ont démarré pour un montant de 0,9 M€.

L'autorisation de programme du collège Jacques-Delmas-de-Grammont (Port-Sainte-Marie) a été portée à 3,8 M€ pour tenir compte du montant des travaux désormais découlant du programme technique détaillé.

S'agissant des opérations ciblées, la crise sanitaire a fortement modifié les prévisions de calendrier initiales. Malgré ce ralentissement des activités de trois mois, le Département a réalisé les opérations suivantes pour un montant de 7,78 M€ :

- Collège Paul-Dangla – Agen : création d'un escalier de secours.
- Collège Jasmin-les-Iles - Agen : réfection de la cour de récréation.
- Collège La Rocal - Bon-Encontre : remplacement de l'escalier extérieur.
- Collège Lucie-Aubrac - Castelmoron-sur-Lot : poursuite des travaux de mise en accessibilité.
- Collège Lucien-Sigala – Duras : amélioration de la demi-pension.
- Collège Jean-Monnet – Fumel : rénovation et agrandissement de la salle de physique et poursuite des travaux d'accessibilité.
- Collège Didier-Lamoulié – Miramont-de-Guyenne : création des locaux pour les agents de service dans l'ancien bâtiment SEGPA, création d'une salle polyvalente et rénovation partielle des clôtures, et réfection du parking personnel.
- Collège Théophile-de-Viau – Le Passage : réfection de la cour et du sol des coursives et mise en accessibilité avec création de deux ascenseurs.
- Collège Damira-Asperti – Penne d'Agenais : réfection des sanitaires.
- Collège Paul-Froment – Sainte-Livrade-sur-Lot : création d'un local à déchets.
- Collège Germillac – Tonneins : remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment SEGPA et aménagement d'une salle de SVT et d'une salle de musique.

Achèvement du 8^e programme de rénovation des collèges

La rénovation des façades du collège Paul-Froment à Sainte-Livrade-sur-Lot consistant à réaliser des travaux d'isolation par l'extérieur et à remplacer des menuiseries, répond à la réglementation thermique en vigueur (RT 2012) a été réceptionnée pour un montant de 1,6 M€. De plus, des travaux urgents et de mises en conformité complètent ces interventions.

Les transports adaptés

Le Département assure le transport adapté des élèves et étudiants en situation de handicap. En 2020, 200 élèves ont été accompagnés dans leur déplacement entre leur domicile et leur établissement scolaire (130 grâce à des taxis et 70 par le biais d'allocation versées aux parents) pour un budget de 925 000 €.

EN CHIFFRES

- 12 441 élèves accueillis dans les 28 collèges publics (rentrée septembre 2020).
- 300 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement chargés de l'entretien général, la maintenance, la restauration.
- 889 000 repas servis pour 1,72 M€ d'achats de denrées (marché public).
- 2,55 M€ de dotation globale collèges publics.
- 0,377 M€ de paiement pour l'utilisation des installations sportives.
- 2 763 élèves accueillis dans les 9 collèges privés (rentrée septembre 2020).
- 1,887 M€ de forfaits externat collèges privés.
- 1 187 bourses départementales pour 0,95 M€.
- 240 000 € dédiés à la Convention éducative.
- 1 500 étudiants à Agen à la rentrée de septembre 2020.

CULTURE, SPORT, JEUNESSE, CITOYENNETÉ ET VIE ASSOCIATIVE

La commission Culture, Sport, Jeunesse, Citoyenneté et Vie associative, composée de 11 membres titulaires assistés des services administratifs concernés, examine les dossiers relevant :

- des divers domaines de la culture : spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque, arts de la rue), audiovisuel, arts plastique, lecture publique, patrimoine, archives, éducation culturelle et artistique ;

- du sport : clubs sportifs, comités sportifs, emplois sportifs, manifestations sportives, politique sport de nature...

- de la citoyenneté : suivi du Trophées du bénévolat, subventions aux partenaires d'éducation populaire et aux manifestations citoyennes, suivi du label Villes et villages fleuris, etc.

Elle se réunit une fois par mois pour rendre un avis sur les dossiers présentés ensuite en commission permanente ou en session.

PRINCIPALES ACTIONS

À l'image de l'ensemble des missions du Département, la crise sanitaire a fortement impacté l'activité associative. Cependant, la continuité d'activité et la disponibilité du personnel ont permis de poursuivre les missions. Seules les cérémonies réunissant particuliers et partenaires n'ont pu se tenir, en raison de confinement et/ou de protocoles sanitaires.

Politique culturelle

En 2020, dans un contexte de crise sanitaire, le Département a fait le choix de mettre davantage l'accent sur sa proximité avec l'ensemble des porteurs de projets culturels. Le soutien aux acteurs culturels lot-et-garonnais a été largement poursuivi, en développant l'ingénierie et en accompagnant les associations culturelles dans un cadre conventionnel clair. Les subventions aux associations ont été attribuées dès la commission permanente du mois d'avril. Ainsi ce sont 80 % des subventions qui ont été versées, peu importe l'activité de la structure. En revanche, une étude au cas par cas de la situation de chaque acteur a été faite au moment du versement du solde de la subvention.

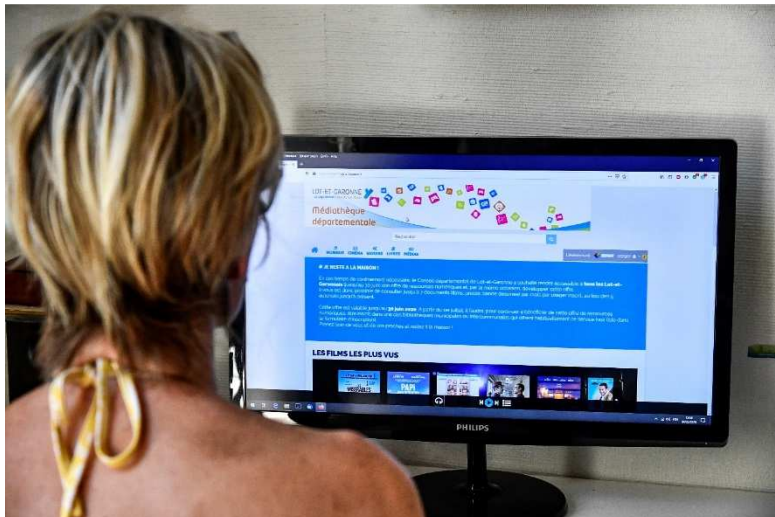
En raison de la crise sanitaire, une seule Nuit d'été, rebaptisé « Nuit blanche » pour l'occasion, a été organisée, le 25 septembre 2020 à l'Hôtel du Département. Co-construite avec les acteurs culturels locaux, elle a permis d'offrir aux Lot-et-Garonnais des prestations de qualité accessibles à tous.



L'accompagnement des projets patrimoniaux a également été maintenu tout au long de l'année.

La période de confinement a aussi impactée les activités de la Médiathèque départementale et des Archives départementales.

- L'offre numérique de la Médiathèque a été étendue à tous les Lot-et-Garonnais lors du 1^{er} confinement. L'ouverture de ce service à tous a naturellement généré un nombre très important de nouvelles inscriptions (plus de 3 000 en 6 semaines) et a conduit à une augmentation considérable des usages et des flux.



- Aux Archives, le projet #collectemémoiredeconfinement a remporté un vif succès. En effet, le public était invité à participer à une collecte multimédia sur cette période de confinement via des textes, photographies, vidéos, etc. La matière ainsi collectée deviendra objet d'étude ou matériau pour la création culturelle.

Pour finir, malgré un contexte difficile, 2020 a connu une certaine activité cinématographique avec des projets et des créations qui ont vu le jour comme le festival « Cinémas au clair de lune » (itinérance estivale) et 9 projections en plein air en partenariat avec 9 salles associées qui ont totalisé 1 013 entrées (soit en moyenne 113 entrées par projection).

La 2^e édition du festival « Le Lot-et-Garonne fête le court » (du 25 septembre au 7 octobre 2020) a quant à elle proposée 14 courts-métrages. Cette collection représente 130 sélections en festivals, 38 prix, dont le César du meilleur court-métrage 2019 et le Prix UniFrance du meilleur court-métrage 2015. 44 projections ont été réalisées (soit 12 projections de plus que sur le festival 2019). 5 courts-métrages ont donné lieu à l'organisation de rencontres avec les réalisateurs.

Il convient enfin de souligner la création de la plateforme d'éducation à l'image Comett, conçue en 2019 par le Bureau d'accueil de tournages (BAT) 47, en collaboration avec la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne. Elle présente 12 courts-métrages tournés en Lot-et-Garonne et 2 en Gironde, et 22 vidéos pédagogiques d'analyses filmiques de ces courts-métrages.

Politique sportive

Dès le début de la crise sanitaire, les services départementaux ont été associés à un comité de pilotage avec la Région en vue de l'instauration et du suivi d'un fonds de soutien spécifique régional. Il est apparu par la suite qu'un fonds complémentaire départemental était nécessaire. L'Assemblée départementale a donc adopté en cours d'année une enveloppe et des dispositions particulières afin de soutenir les clubs les plus en difficultés. Ce sont ainsi près de 170 000 € qui leur ont été versés, en plus des aides classiques de fonctionnement grâce à l'identification et au suivi des agents du service vie sportive, en lien permanent avec les responsables bénévoles de ces associations.

De plus, toujours en lien avec les initiatives Covid-19, dans le prolongement de l'action nationale « Quartiers d'été », le Département a souhaité initié une action sur le territoire, sans distinction géographique (Zone QPR, REP...), en instaurant une opération « Tous en clubs cet été », permettant d'offrir aux jeunes une activité et donc de lutter contre leur sédentarité, mais également d'accompagner financièrement les clubs volontaires.

Enfin, dernière initiative en lien avec la pandémie, l'anticipation maximum du versement des subventions de fonctionnement. En effet, afin de ne pas mettre en péril la trésorerie des clubs, l'Assemblée départementale a souhaité, dans la mesure du possible et dans le respect des régimes, attribuer et verser au plus tôt les subventions. Pour rappel, les régimes d'intervention du Département en matière de politique sportive sont au nombre de 10. Ils soutiennent les clubs et comités dans leur fonctionnement, la pérennisation de leur emploi, l'acquisition de matériels nécessaires à la pratique, etc. Malgré la crise, 91,72 % du budget de fonctionnement alloué à ces aides ont été consommés sur l'exercice budgétaire 2020 ; 70,44 % au titre de l'investissement.

En 2020, la politique de développement de la pratique des sports de nature s'est également poursuivie. Les premiers Espaces, sites et itinéraires (ESI) ont été labellisés grâce aux repérages effectués durant les différents confinements.



Outre le volet aides directes, le Département, a été labellisé « Terre de jeux, Paris 2024 ». Cet engagement permet, pour les années à venir, de valoriser la pratique sportive pour tous, de partager les valeurs de l'olympisme et de valoriser les territoires. Des appels à projets ont été programmés pour l'exercice budgétaire 2021.

Enfin, le service des sports a assumé la gestion de la Maison des sports et les relations avec les comités sportifs résidents.

Politique citoyenne, associative et de démocratie participative

Citoyenneté

La crise a impacté la fin de mandat du Conseil départemental des jeunes. Deux des quatre projets définis par les jeunes élus sont arrivés à leur terme, les deux autres n'ayant pu se concrétiser du fait qu'ils consistaient en de l'événementiel et qu'ils se tenaient en période de confinement. Cependant le lien avec les jeunes n'a jamais été rompu. Il a même permis de créer un nouveau projet sous la forme d'un livret « Mémoires de confinement ».

Nous venons de vivre une période très singulière avec deux mois de confinement. Ne pas oublier est très important, voire primordial. Pour cela, il est nécessaire d'engager un travail de mémoire. C'est prendre le temps de réfléchir à ce qui s'est passé et à la façon dont les Lot-et-Garonnaises et Lot-et-Garonnais, de tout âge, ont réagi et vécu ce laps de temps. Le journal « 47 » a récolté vos impressions, vos analyses, vos visions de l'événement.

Nous en publions quelques-unes dans ce dossier.

Le message de la jeu ne génération

Le 12 mars 2020, la Préfecture de la Région Occidentale a annoncé la fermeture de tous les établissements scolaires pour raisons de sécurité.

A partir du 16 mars, nos jeunes ont donc été confinés, comme le reste de la population, chez eux. Le journal « 47 » a voulu donner la parole aux Conseillers départementaux jeunes, élus dans les collèges, les lycées professionnels et lycées d'enseignement général et technologique (LEGT).

Cette jeune génération nous livre son point de vue, ses idées, ses attentes, sur ce qui s'est passé et sur ce qu'elle souhaite à l'avenir.



Parole aux Conseillers départementaux jeunes

La solidarité, l'entraide, les échanges, la culture, le sport, la vie de tous les jours... Voilà les grandes thématiques qui reviennent dans les lettres des Conseillers départementaux jeunes. Les préoccupations sont donc très diverses, allant de la vie quotidienne à la vie professionnelle, en passant par la culture, le sport, la vie de tous les jours... Les jeunes conseillers départementaux nous livrent leur point de vue sur ce qui s'est passé et sur ce qu'ils souhaitent à l'avenir.

Jeunesse et culture : Les jeunes conseillers départementaux sont très attachés à la culture et au sport. Ils souhaitent que le Département continue à soutenir ces activités et qu'il y ait plus de lieux de culture et de sport dans les zones rurales.

Le travail et l'avenir : Les jeunes conseillers départementaux sont très attachés à leur avenir professionnel. Ils souhaitent que le Département continue à soutenir les jeunes entrepreneurs et qu'il y ait plus de formations et de stages pour les jeunes.

La vie de tous les jours : Les jeunes conseillers départementaux sont très attachés à leur vie de tous les jours. Ils souhaitent que le Département continue à soutenir les associations et les initiatives locales.

La vie de tous les jours : Les jeunes conseillers départementaux sont très attachés à leur vie de tous les jours. Ils souhaitent que le Département continue à soutenir les associations et les initiatives locales.

Le travail et l'avenir : Les jeunes conseillers départementaux sont très attachés à leur avenir professionnel. Ils souhaitent que le Département continue à soutenir les jeunes entrepreneurs et qu'il y ait plus de formations et de stages pour les jeunes.

Jeunesse et culture : Les jeunes conseillers départementaux sont très attachés à la culture et au sport. Ils souhaitent que le Département continue à soutenir ces activités et qu'il y ait plus de lieux de culture et de sport dans les zones rurales.

Le travail et l'avenir : Les jeunes conseillers départementaux sont très attachés à leur avenir professionnel. Ils souhaitent que le Département continue à soutenir les jeunes entrepreneurs et qu'il y ait plus de formations et de stages pour les jeunes.

Jeunesse et culture : Les jeunes conseillers départementaux sont très attachés à la culture et au sport. Ils souhaitent que le Département continue à soutenir ces activités et qu'il y ait plus de lieux de culture et de sport dans les zones rurales.

La vie de tous les jours : Les jeunes conseillers départementaux sont très attachés à leur vie de tous les jours. Ils souhaitent que le Département continue à soutenir les associations et les initiatives locales.



La majorité des actions de la Convention éducative se sont déroulées. Seuls les projets de fin de cycles n'ont pu aboutir. Cela a été identique pour les projets départementaux « Devenez correspondants de presse » et « Journées de lutte contre les discriminations et le harcèlement scolaire », qui se sont tenus mais dont l'action de clôture n'a pu avoir lieu (visite des locaux de La Dépêche du Midi ; tournage d'un clip).

Enfin, le Département a adapté son calendrier pour pouvoir honorer les candidats au Label Villes et villages fleuris. Les tournées ont été réalisées, un palmarès a été instauré. Les lauréats ont reçu leur prix par portage ou courrier en raison de l'incapacité à organiser une manifestation pour plus de 200 personnes.

Tout comme pour le volet sportif, les grands partenaires de la citoyenneté ont pu bénéficier, en plus de leur subvention classique de fonctionnement, du fonds de soutien exceptionnel mis en place par le Département. Il a également été partenaire de l'opération « Vacances apprenantes » en participant financièrement au transport des jeunes sur les structures d'accueil.

La 3^e édition des Trophées du bénévolat et de l'engagement citoyen n'a pas pu avoir lieu en 2020.

Vie associative

Le Département, comme à son habitude et malgré la crise sanitaire, a accompagné l'ensemble du tissu associatif local grâce à des dispositifs spécifiques que sont le conseil technique de professionnels (agents territoriaux et personnes ressources extérieures) et une large gamme d'ateliers de formation sur les fondamentaux associatifs. Gratuits et destinés à un public de bénévoles, ces ateliers ont été reportés quand cela a été possible.

Le relais d'informations importantes auprès de l'ensemble du monde associatif a également été possible grâce à la nouvelle plateforme Internet lancée un mois et demi avant le début de la crise : « le coin des assos ».



Démocratie participative

L'exercice 2020 a été extrêmement riche au titre de la politique publique de démocratie participative, initiée en 2019 :

- le Conseil consultatif citoyen (CCC) a poursuivi ses travaux en sessions plénières, en présentiel puis par visioconférence ; la récurrence des sessions a largement été accrue en raison de la saisine de la Présidente sur « le Monde d'après Covid » et les travaux engagés par les membres du CCC. En fin d'année, une seconde saisine a été initiée sur la thématique de la laïcité ;
- durant le dernier trimestre de l'année, jusqu'à la veille du 1^{er} confinement, les services ont réalisé l'analyse technique et de faisabilité des 628 idées déposées dans le cadre du Budget participatif citoyen. Les associations se sont mobilisées durant l'été afin de récolter les soutiens des Lot-et-Garonnais. Les journées de dépouillement ont démontré toute la ferveur mise en œuvre par ces associations durant la phase de vote car plus de 45 000 bulletins papiers ont été vérifiés et comptabilisés par les élus et agents départementaux, et les membres du CCC mobilisés pour l'occasion. En septembre, 36 lauréats ont été proclamés pour cette 1^{re} édition du BPC ;
- le droit d'initiative citoyenne n'a été que peu usité en 2020. De plus, il a été mis en suspens en raison des élections départementales prévues en mai 2020.



EN CHIFFRES

Culture

Conservation-restauration patrimoniale

- 18 opérations de restauration sur Monuments historiques : 385 000 € attribués.
- 7 opérations de restauration sur du patrimoine rural non protégé : 65 000 € attribués.
- 4 opérations de restauration sur des œuvres d'art : 5 800 € attribués.
- 8 musées et associations aidés pour leur programmation et la conception d'expositions par le Conseil départemental : 15 100 €.

Valorisation

- 5 lieux ont pu bénéficier du prêt gratuit de l'exposition itinérante « 10 ans de restauration du patrimoine en Lot-et-Garonne ».
- Les 319 communes du département ont reçu le guide « Conserver, restaurer et valoriser son patrimoine ».

Médiathèque / ressources numériques

- 3 000 nouvelles inscriptions en 6 semaines.
- Le nombre d'utilisateurs a été multiplié par 6 ; le nombre de consultations de films par 8 et le nombre de téléchargements de livres par 12.
- 8 740 films ont été vus / 7 959 livres ont été téléchargés en 6 semaines (contre 1 000 films et 650 livres en temps normal sur une période équivalente).
- 110 000 € ont été consacrés à l'opération.

Fonds de soutien à la production cinématographique

- 1 résidence d'écriture – nouvelle forme Métacinéma
- 5 courts métrages
- 1 long métrage
- 60 jours de tournage (films soutenus ou non par le CD47)
- 2 avant-premières pour le 1^{er} film fantastique tourné en 47 : « La Nuée »
- Accompagnement financier global : 135 000 €



Animation cinématographique

- Cap aux bords / Sainte-Livrade-sur-Lot / La ligue de l'enseignement 47 : 4 000 €
- Le Ciné voyageur / Aiguillon / Cinéma Confluent : 1 500 €
- Cinéma et Musique / Agen / Cinéma Les Montreurs d'images : 1 500 €
- De l'Utopie dans les toiles / Sainte-Livrade-sur-Lot / Cinéma L'Utopie : 1 500 €
- Accompagnement financier global : 8 500 €

Pôles ressources

- La Ligue (Centre ressources d'éducation à l'image – CREI) : 15 000 €
- Écrans 47 (Réseau des salles) : 30 000 €
- BAT47 : 110 000 €

Collège au cinéma

- Le dispositif a concerné 2 033 élèves (contre 2 200 en 2019) et 80 professeurs de collège.

Archives départementales

- 751 séances de travail (en journées) dans les salles de lecture.
- 268 lecteurs accueillis.
- 2 696 documents communiqués dans les salles de lecture.
- 1 820 recherches par correspondance effectuées pour des communes, administrations et particuliers.
- 1,13 million de pages et images vues sur le site internet des Archives.
- 108 457 vues numérisées dans l'année (interne et externe).
- 340 participants aux activités culturelles (adultes).
- 636 participants aux activités culturelles et pédagogiques (moins de 18 ans).
- Une exposition itinérante (*Ciao Italia*) circulant dans le département.

Sport

Le Département a soutenu en 2020 le sport à hauteur globale de près d'1,7 million d'euros :

- 600 clubs, quelle que soit la discipline ;
- 20 clubs de haut et de très niveau ;
- 40 comités sportifs, représentant leur fédération ;
- 3 comités de sport scolaire (USEP, UNSS et UGSEL) ;
- les comités de sport adapté et handisport ;
- 60 emplois sportifs de cadres techniques qualifiés, dans les clubs et les comités ;
- plus de 6 000 scolaires dans la pratique sportive, tous niveaux confondus.

Actions COVID-19 :

- 63 ½ journées organisées pour l'opération tous en clubs bénéficiant à 820 jeunes
- 170 000 € de fonds de soutien pour 42 clubs en difficulté

Actions citoyenne, associative et de démocratie participative

En 2020, 92,17 % du budget de fonctionnement consommé, soit plus de 170 000 €. Mais aussi :

- 2 sessions CDJ organisées suivies de visioconférences ;
 - 25 communes et 137 particuliers honorés par le Label Villes et villages fleuris ;
 - 25 itinéraires et 1 projet départemental « Devenez correspondant de presse » développés au sein de la convention éducative ;
 - 6 établissements scolaires ayant participé aux « Journées de lutte contre les discriminations et le harcèlement scolaire » ;
 - 70 000 euros pour les associations d'éducation populaire et de citoyenneté (Ligue de l'enseignement, Francas, Ifac, Maison de l'Europe) ;
 - 10 ateliers réalisés dont 1 proposé en distanciel (contre 23 avant la crise) ; ont été suivis par plus de 100 bénévoles et responsables associatifs (inscrits initialement avant la crise 259 personnes) ;
 - 17 réunions plénières ou du bureau du Conseil consultatif citoyen ;
 - 81 préconisations du CCC au titre de son rapport sur le monde d'après
-
- 406 projets soumis au vote des Lot-et-Garonnais sur les 628 idées déposées au titre du Budget participatif citoyen ;
 - 55 077 votes, 81,87 % papier et 18,13 % numérique ;
 - 3 jours de dépouillement ----->
 - 36 lauréats pour le BPC 1.



Actions COVID-19 :

- près de 10 000 € attribués à 2 grands partenaires de la citoyenneté dans le cadre du fonds de soutien ;
- 12 550 € pour le transport de près de 1 000 jeunes pour les vacances apprenantes.

AGRICULTURE ET FORÊT

La commission a en charge la mise en œuvre de la politique départementale dans les domaines de l'agriculture et de la forêt. Elle donne aux services le cadrage nécessaire à la bonne exécution des missions et tâches nécessaires à l'obtention des objectifs assignés par l'Assemblée départementale. Les territoires bénéficient ainsi d'une ingénierie de terrain parfaitement adaptée aux besoins des territoires et de leurs habitants.

La commission veille également aux engagements pris par le Département envers ses partenaires, privés mais aussi publics à l'image de la Région Nouvelle-Aquitaine, en matière de développement agricole et forestier.

En dépit d'un contexte sanitaire inhabituel, aux répercussions importantes sur le fonctionnement des collectivités et la réalisation des missions de service public, la commission a poursuivi les travaux engagés depuis le début du mandat en matière de valorisation des atouts de la ruralité et de préservation d'agrosystèmes riches et variés.

Les élus ont enfin participé aux travaux de la Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique (MIE TEE) lancée en 2019, en étant force de proposition sur la transition agroécologique.

PRINCIPALES ACTIONS

Suivi et promotion des filières agricoles

L'épisode de Covid-19 a considérablement freiné l'activité de la direction en matière de promotion et d'accompagnement des filières. Si le Salon international de l'agriculture (SIA) a pu se tenir, il ne faut pas oublier que la pandémie a contraint à sa fermeture anticipée. Ensuite, de nombreuses manifestations portées par les filières n'ont pu se tenir.

On retiendra néanmoins le succès du SIA 2020 avec une mise en avant de nos filières toujours appréciées, un espace « relations publiques » approprié par les acteurs, le lancement de nouveautés déterminantes pour le Lot-et-Garonne à l'image de la marque « Tomate de Marmande ».

Le marché au miel confirme sa place dans l'agenda des événements du Département fortement apprécié du grand public.





La seconde édition du Salon de l'élevage et des saveurs a également été une réussite

Elle s'est tenue à l'Hôtel du département à Agen le 19 septembre, en coopération avec la Chambre d'agriculture.

Les contraintes sanitaires ont longtemps fait peser l'incertitude quant à sa tenue mais cette manifestation a pu finalement se tenir, avec une forte affluence du public malgré les mesures sanitaires.

Soutien à l'installation et hydraulique agricole

L'accompagnement à l'installation est une action majeure du Département. Le régime connaît un succès croissant, signe de son efficacité. Considérant qu'un jeune seulement s'installe pour trois départs en retraite en moyenne, la légitimité de l'action du Département est d'autant plus forte. 101 nouveaux agriculteurs à titre principal en 2020 ont bénéficié de l'aide forfaitaire à l'installation. En matière d'hydraulique agricole, l'année est à un niveau bas d'accompagnement, s'expliquant par un contexte peu porteur en matière de création de réserves en eau. 3 dossiers études et 4 dossiers de création/extension de ressources en eau ont été financés pour une aide globale de 75 468 €. Depuis 2011, date de la signature du Plan départemental des Plans d'eau (PDPE), ce sont 96 études préalables aux travaux de création/extension de ressource en eau et 84 lacs individuels qui ont été créés en Lot-et-Garonne pour un volume global de 2,3 millions de m³ soit une moyenne de 27 400 m³ par ressource en eau.

Conclusions de la mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique (MIE TEE)

Les travaux de la mission ont été présentés à l'Assemblée départementale lors de la session consacrée à l'examen de la décision modificative n°2 de 2020, avec la remise des préconisations et des fiches-actions formulées par les élus composant la MIE TEE.

Les membres ont procédé à un travail d'investigation bibliographique et de terrain, par le biais d'auditions d'experts. Ils ont également mené une consultation des acteurs locaux voire nationaux, ainsi que des Lot-et-Garonnais à travers le conseil consultatif citoyen.

L'objectif du prochain mandat sera de transformer ces préconisations en actes concrets pour accélérer, face à l'urgence climatique, la transition écologique et énergétique.

EN CHIFFRES

Agriculture

- 187 000 € pour la promotion des produits agricoles.
- 48 Cuma (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) aidées à hauteur de 246 214 €.
- 676 000 € d'aides forfaitaires à l'installation (101 dossiers).
- 104 754 € pour le soutien aux collectivités irrigantes.

Forêt

- 8 931 € pour la plantation de peupliers.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

Cette commission met en œuvre des actions qui intéressent directement les agents départementaux. Elle gère également, en lien avec le service de l'assemblée, le fonctionnement des assemblées, le statut des élus départementaux et la gestion de subventions diverses notamment celles en faveur des associations d'anciens combattants faisant œuvre mémorielle.

Ressources humaines

Organiser, moderniser et valoriser l'action départementale

La direction des Ressources humaines et du Dialogue social assure la gestion et l'accompagnement des moyens humains de la collectivité pour lui permettre de déployer son action sur le territoire départemental.

Au 31 décembre 2020, l'action départementale reposait sur le travail de 1 063 agents titulaires et 242 contractuels permanents (dont 127 assistants familiaux) répartis sur plus de 50 sites et assurant plus de 140 métiers différents.

Contexte sanitaire Covid-19

L'ensemble de la collectivité a été mise à rude épreuve avec l'apparition du coronavirus en février 2020 et le contexte de pandémie mondiale. Il s'agit d'un événement dont la survenue était imprévisible et sans visibilité sur son terme mais dont les retombées se font sentir durablement et fortement.

Entre mars et juin 2020, le confinement généralisé a été décrété et des mesures exceptionnelles de fermeture au public ont été prises. Une grande partie de l'activité de la direction des ressources humaines, comme des autres services fonctionnels, a été ralentie et dédiée à la gestion de crise. Le Plan de continuité des activités (PCA) a dû être activé dans l'urgence et de nombreux agents se sont retrouvés confinés à leur domicile. Grâce au travail de la cellule communication interne, le lien a pu être maintenu au travers des outils d'information et de communication.

Malgré le manque important d'effectifs en présentiel, la continuité du service public a été rendue possible, en général, grâce à une organisation sur site resserrée et la mise en place du télétravail très progressif qui a concerné, dans un premier temps, un effectif limité. Cette situation inédite a retardé l'activité quotidienne et déjà dense de la direction. Cela a eu un effet délétère sur les projets engagés et a bouleversé la gestion traditionnelle au plus près des services : proximité, réactivité et rôle de soutien aux directions et aux agents.

Les services départementaux ont dû redoubler d'énergie et faire preuve d'adaptation pour rattraper le retard imposé par les confinements successifs qui ont duré jusqu'en décembre 2020.

Missions

Les agents départementaux contribuent chaque jour à la performance du service public départemental. L'ensemble des politiques et l'action de proximité ne prennent sens que grâce à leur action, leurs compétences et leur engagement quotidien.

Par son action, la direction des Ressources humaines et du Dialogue social permet aux services opérationnels d'exercer leurs missions de service public. Elle veille à la mise en œuvre des règles statutaires de gestion de la carrière et de la paye de tous les agents. Elle conduit également les procédures de recrutement, recense et met en œuvre les demandes de formation. Elle assure la préservation de la qualité de vie au travail, le respect des règles et pratiques en matière d'hygiène

et de sécurité et met en œuvre la politique d'action sociale en faveur des agents départementaux. Elle est appuyée dans son action par la mission Communication interne et la déléguée à la protection des données.

PRINCIPALES ACTIONS

Le rôle joué par les différentes fonctions supports est primordial dans le fonctionnement de notre collectivité.

Lignes directrices de gestion

Nouvelle disposition initiée par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et intégrée au sein de l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les lignes directrices de gestion (LDG) sont obligatoirement définies dans chaque collectivité territoriale ou établissement public, quel que soit la strate démographique. Elles fixent les orientations générales de la collectivité sur deux plans :

1. En matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
2. En matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les LDG se matérialisent par la création d'un document unique ou de plusieurs documents de référence qui traduisent la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité ou de l'établissement public.

S'agissant de la promotion et de la valorisation des parcours professionnels, les travaux d'un groupe de travail associant les représentants du personnel ont été présentés au comité technique du 15 juin 2020.

Les critères de promotion et d'avancement de grades issus de cette concertation permettent de mesurer et comparer les agents promouvables au regard de leur valeur professionnelle et des acquis de l'expérience. Ces dispositions sont applicables pour les avancements et promotions internes de l'année 2021 (pour rappel, les Commissions administratives paritaires (CAP) n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion, à compter du 1^{er} janvier 2021).

Un fonctionnement modernisé et sécurisé

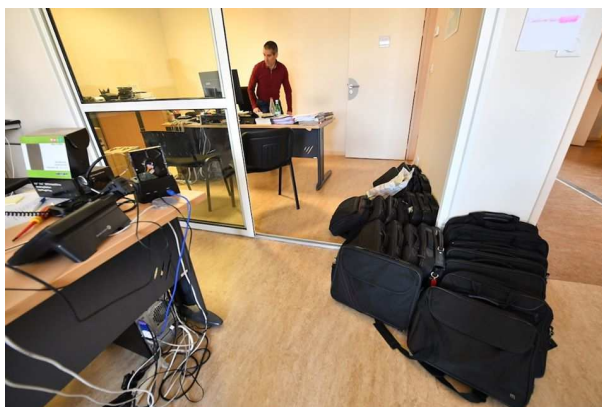
Déploiement du télétravail

Le contexte sanitaire lié à la crise du Covid-19 a mis un coup d'accélérateur en 2020 au travail d'expérimentation sur le télétravail amorcé en 2019.

Pour moderniser le fonctionnement de la collectivité, un groupe de travail avait été mis en place à l'automne 2019. Ce travail était fondé sur plusieurs objectifs. En premier lieu, celui d'améliorer la qualité de vie au travail, favoriser la conciliation entre vie professionnelle et personnelle, ainsi que maintenir des agents, en situation de handicap ou atteint de pathologie, dans l'emploi. Ce projet visait également à limiter l'impact environnemental des déplacements des agents du Département et à renforcer l'attractivité de la collectivité sur le plan des recrutements. Enfin, des gains d'efficience liés à de nouvelles modalités d'organisation du travail pouvaient être impulsés.

Le télétravail, c'est quoi ?

Le télétravail désigne une organisation du travail particulière, c'est-à-dire l'exercice d'une activité professionnelle, en tout ou en partie à distance (c'est-à-dire en dehors des locaux de son employeur) grâce aux technologies de l'information et de la communication.



Lors de la mise en place du confinement en mars 2020 et pour répondre à la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire, la collectivité a déployé les outils pour mettre en œuvre le télétravail de manière accélérée. Cette nouvelle façon d'exercer les missions a permis la continuité du service public tout en assurant la sécurité des agents départementaux tout au long de l'année 2020.

Une fois l'urgence passée, la collectivité a souhaité pérenniser cette organisation de travail dans un cadre de fonctionnement normalisé. Tout le travail d'élaboration du document cadre et des outils de communication facilitant la mise en place du télétravail ont été construits au long de l'année 2021.

Mise en œuvre de la dématérialisation complète des entretiens professionnels des agents départementaux (hors collèges) pour la campagne 2019 qui s'est déroulée en 2020.

La collectivité a mis à la disposition des évaluateurs et des évalués une application informatique dédiée, développée par la DSIAN en collaboration avec la DRHDS.

L'utilisation de cette application a confirmé les avantages escomptés, à savoir :

- un meilleur suivi du processus par l'agent de sa convocation jusqu'au visa de l'autorité territoriale,
- une vision globale et un état des lieux instantané des entretiens à conduire pour les évaluateurs,
- une aide au suivi de la campagne pour la DRHDS et la possibilité d'exploiter les observations et/ou souhaits formulés par les évalués,
- une économie d'impressions et de temps.

À l'issue de cette première expérimentation, l'application sera développée pour offrir de nouvelles aides à la saisie en permettant la reprise de certaines données.

Consolider une culture relative à la protection des données personnelles

En dépit d'un contexte sanitaire extrêmement contraint, la collectivité a poursuivi son objectif de mise en conformité à la réglementation qui s'impose sur la protection des données personnelles de ses agents et des usagers.

La crise sanitaire a freiné le développement de la culture de la protection des données au sein de la collectivité et les enjeux de la mise en conformité à cette réglementation contraignante sont encore faiblement appréhendés. Pour autant des actions ont été menées comme, par exemple, développer et réunir le réseau de Relais informatique et liberté, organiser des réunions de sensibilisation dans des services et au comité de direction en visioconférence, créer et mettre à disposition des services des guides d'accompagnement, mettre en place des méthodes organisationnelles adaptées pour que la sécurité du système d'information reste assurée avec la mise en place du télétravail, etc. Certains services ont quand même sollicité les conseils et l'accompagnement de la déléguée à la protection des données conscients que la crise sanitaire pouvait fragiliser les données des usagers.

Mise en place de la Déclaration sociale nominative - DSN

La DSN est un dispositif qui permet de transmettre de façon dématérialisée, en une seule fois et en un point unique, les données de rémunération de chacun des agents que le Département emploie.

À partir d'un fichier mensuel, élaboré à partir de la paie, les informations nécessaires sont communiquées aux organismes et administrations concernées. Elle permet de remplacer l'ensemble des déclarations périodiques (DUCS URSSAF, PASRAU, DADS, etc.) ou événementielles et diverses formalités administratives adressées jusqu'à aujourd'hui à une diversité d'acteurs (CPAM, URSSAF, CNRACL, RAFF, IRCANTEC, Pôle emploi, Centre des impôts, etc.).

Le calendrier de mise en œuvre pour les organismes départementaux initialement prévu au 1^{er} janvier 2020, a été reporté au 1^{er} janvier 2021 (disposition nationale).

Pour ce faire, les services ont été amenés, pendant l'année 2020, à effectuer un travail d'analyse des données saisies et à mettre en place des procédures normées de saisie. Cela a nécessité un important travail de coordination inter-services et de modification de paramétrages, dans un contexte sanitaire peu favorable à un travail collaboratif pourtant indispensable afin de permettre cette mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

Mise en place de nouvelles procédures de recrutement

L'article 15 de la loi de transformation de la fonction publique a modifié l'article 32 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, qui encadre le recrutement des agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents. Ces recrutements sont désormais prononcés à l'issue d'une procédure permettant de garantir l'égal accès aux emplois publics.

La collectivité se sera donc attachée à prendre en compte l'ensemble de ces nouvelles dispositions réglementaires en revoyant en profondeur l'ensemble de ses procédures de recrutement afin de sécuriser les recrutements opérés par la collectivité. Ces nouvelles procédures doivent favoriser la transparence et garantir l'égal accès aux emplois publics.

L'adaptabilité des agents et la formation professionnelle

Les enjeux actuels des collectivités territoriales rendent le contexte professionnel des agents territoriaux de plus en plus complexe. Les réponses que doivent aujourd'hui apporter les services publics locaux nécessitent le développement régulier de leurs compétences.

La formation professionnelle représente l'une des formes d'accompagnement de ces évolutions et favorise la faculté d'adaptation dont chacun doit faire preuve.

L'année 2020 a été une année complexe et sans précédent qui a notamment fortement impacté la formation professionnelle.

En effet, de nombreuses formations ont été annulées dans le courant de l'année 2020 du fait des confinements successifs.

Si le premier confinement a été vécu comme une parenthèse générant de nombreux reports et annulations, le second a marqué une plus grande maturité dans la mise en œuvre du distanciel.

Les collectivités ont ainsi intégré ce nouveau format, qui a défaut de pouvoir remplacer complètement le présentiel, encore très prisé (90 % des formations en présentiel avant la crise), s'est révélé comme un « mode de substitution » incontournable et dont les agents ont su se saisir.

Les services départementaux ont également dû et su s'adapter en respectant les enjeux de la formation professionnelle et la priorisation des formations et en respectant les obligations réglementaires dans l'esprit du service public.

Prévenir et gérer les risques professionnels dans le cadre de la pandémie Covid-19

Le service prévention a été fortement mobilisé dans le cadre de la pandémie. Acteur central de la politique de prévention des risques sanitaires, la prévention et la protection des agents départementaux contre la Covid-19 est devenu sa priorité absolue à compter de mars 2020.

Le service prévention a tout d'abord été mobilisé pour émettre des avis techniques sur les caractéristiques des équipements de protection lors de la phase d'achat : masques de protection, produits de désinfections des mains et surfaces, gants et blouses à usage unique, etc.

Plus d'1 M€ a été dépensé en 2020 pour mettre à disposition des agents départementaux les moyens de protection nécessaires face à la Covid-19.

Il a ensuite élaboré et actualisé l'ensemble des protocoles sanitaires internes à la collectivité, en collaboration avec les directions et services fonctionnels. Il a également rédigé un protocole sanitaire à destination des collègues, notamment pour les activités techniques et logistiques (entretien renforcé des locaux, etc.).

Enfin, en août 2020, le service prévention a mis en place une cellule de contact tracing interne pour mieux prévenir les risques de contamination intra-professionnelle et accompagner les agents dans les procédures à suivre (vigilance renforcée, isolement, etc.).

En lien étroit avec les autres services de la DRHDS, le service prévention a également participé aux procédures de gestion du temps de travail dans ce cadre exceptionnel : position administrative des agents en phase de confinement, d'isolement, etc.

Cette forte mobilisation a de fait contraint le service prévention à suspendre temporairement la gestion d'autres projets en cours, tels que la refonte du Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Favoriser le maintien et le retour à l'emploi

Face à l'allongement de la durée de vie au travail et à la pénibilité des métiers exercés dans les différents services, les absences pour raison de santé constituent un enjeu majeur pour la collectivité sur les plans humain, organisationnel et économique. Derrière le coût financier direct de l'absentéisme se cachent les coûts indirects, dont les impacts peuvent durablement pénaliser l'équilibre interne de la collectivité et la qualité du service public.

L'absentéisme est une préoccupation commune nécessitant le rapprochement de tous les acteurs de la santé au travail. La démarche doit s'inscrire sur le long terme même si le raisonnement à court terme permet de répondre aux situations d'urgence.

Le projet d'accompagnement au retour et maintien en emploi (AMaRe), validé en CHSCT fin 2019, a été effectivement mis en œuvre en 2020 malgré le contexte sanitaire. La cellule AMaRe s'est peu réunie en raison des contraintes sanitaires mais sur 55 situations d'absence supérieures à 90 jours :

- 20 courriers de prise de contact ont été envoyés par la DRHDS,
- 17 entretiens individuels ont été menés,
- 8 situations ont été abordées en cellule AMaRe avec des actions concrètes de retour en

emploi (période préparatoires au reclassement, proposition de changement d'affectation, proposition de modification de la fiche de poste, bilan de compétences, etc.).

Refondre le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et établir un plan pluriannuel de prévention

Le travail de refonte du Document unique (DUER) a été initié en 2019. Le choix de l'outil d'évaluation de risques a été entériné par un groupe de travail paritaire, composé du service prévention, de représentants des assistants de prévention et de représentants du personnel siégeant en CHSCT. L'année 2020 et la pandémie ont suspendu l'avancée de ce projet. Celui-ci a été relancé en début d'année 2021 avec la validation de la méthodologie d'évaluation des risques en CHSCT et le démarrage des visites d'évaluation sur site en juin 2021.

Impulser et animer une politique interne en faveur de l'égalité femme-homme

Axe fort de la politique départementale, la promotion de l'égalité femme-homme a été identifiée prioritaire, tant sur le volet territorial que sur le volet interne.

En 2020, le service prévention s'est vu confier la mission de promotion interne de l'égalité femme-homme. Un agent du service a été nommé référent de l'égalité professionnelle. Un plan d'action interne en faveur de l'égalité femme-homme a été élaboré, en lien avec l'élue référente, puis entériné par un vote de l'Assemblée départementale en avril 2021. Différentes actions du plan sont en cours de réalisation.

Mettre en œuvre la réforme relative aux accidents de travail et maladies professionnelles dans la fonction publique

Le décret n° 2019-301 du 10 avril 2019 met en place le congé d'invalidité imputable au service (CITIS). Celui-ci réforme la procédure d'instruction et d'octroi des congés pour accident de travail ou maladie professionnelle dans la fonction publique.

Pour se mettre en conformité avec la réglementation, la DRHDS a élaboré en 2020 une procédure intégrant ces nouvelles dispositions. La procédure a été présentée en CHSCT puis mise en application au cours de l'année 2020.

Il est important de préciser que le contexte sanitaire a perturbé de façon substantielle l'instruction administratives des dossiers d'absence pour raisons de santé. En effet, lors du premier confinement et jusqu'en juin 2020, les réunions des instances médicales (comité médical départemental et commission de réforme) ont été suspendues. Cet événement a eu pour conséquence d'allonger significativement les délais d'instruction des dossiers devant recueillir l'avis obligatoire de ces instances.

EN CHIFFRES

- 1 073 titulaires et 398 contractuels (permanents et non permanents).
- 1 018 arrêtés individuels carrière rémunération.
- 1 148 contrats / avenants / arrêtés contractuels.
- 127 assistants familiaux CDI / 20 CDD.
- Instances paritaires et dialogue social : 3 réunions avec le CHSCT, 4 CT, 2 CAP de chaque catégorie et 1 CCP de chaque catégorie.
- Près de 100 agents sauveteurs secouristes du travail, 32 assistants de prévention
- 27 formateurs internes.
- 2 029 jours de formation dont 52 % de femmes et 48 % d'hommes partis en formation.
- 66,7 % femmes/33,3 % hommes.
- Masse salariale totale mandatée par le service DRHDS : 56,4 M€ (hors assistants familiaux) – pour mémoire masse salariale totale CD47 au CA 2020 : 63,6 M€.
- 177 agents à temps partiel.
- Répartition des agents par catégorie (avec ASSFAM) :
 - ⇒ Catégorie A : 404 soit 27,47 %
 - ⇒ Catégorie B : 168 soit 11,42 %
 - ⇒ Catégorie C : 899 soit 61,11 %
- 25 mobilités internes réalisées.
- 32 dossiers de pension de retraite.
- 3 magazines internes.
- taux d'emploi des personnes en situation de handicap (110 agents) : 8,7 %.
- 114 376 chèques déjeuners distribués pour une dépense totale de 571 635,00 €
- 24 489 chèques vacances distribués.
- 250 demandes de stage.
- 510 candidatures spontanées traitées.
- 36 stagiaires (nombre d'agents nommés stagiaires avant titularisation).
- 417 017 € consacrés à la formation (Cotisation CNFPT + Autres organismes).
- 510 agents fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent partis au moins une fois en formation.
- 21 agents « Relais Informatique et Libertés » désignés dans les directions.
- 1 charte, 4 procédures et 3 guides à disposition des agents pour favoriser la culture de la protection des données.
- 5 nouveaux traitements mis en place avec le principe de protection des données intégré en amont.
- 1,003 M€ dépensés en équipements de protection individuelle pour protéger les agents de collectivité contre la Covid-19

LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La direction des Systèmes d'information et de l'Aménagement numérique (DSIAN) apporte les moyens informatiques et téléphoniques à tous les agents de la collectivité sur tous les sites pour l'exercice de leur métier.

Traiter, échanger, communiquer et partager sont des actes quotidiens des élus et personnels de la collectivité départementale qui s'appuient sur le Système d'information.

Les serveurs, les réseaux et télécommunications, les logiciels, les postes de travail, les équipements de mobilité sont indispensables à l'activité ; ils évoluent régulièrement afin d'accompagner la modernisation de la collectivité dans la mise en œuvre de ses politiques et dans la réalisation de ses missions.

La DSIAN assure par ailleurs la maintenance informatique des collèges. Ainsi, en 2020, près de 2 M€ ont été consacrés à l'informatique, les réseaux de télécommunications, la téléphonie, des services départementaux et des collèges.

Au-delà des actions récurrentes indispensables pour le maintien du bon fonctionnement, la disponibilité et la sécurité des ressources du système d'information, de nombreux nouveaux services ont été lancés.

La DSIAN a particulièrement été mobilisée en 2020 avec l'équipement de plus de 600 agents pour assurer la continuité des services durant les différentes phases de confinement.

La DSIAN fournit des équipements informatiques, téléphoniques et les logiciels métiers pour simplifier et faciliter les missions des agents en faveur du service public départemental. Elle a par ailleurs récupéré en 2017 la mission liée au transfert de la maintenance informatique des 25 collèges en prenant en charge des réseaux, des serveurs et un parc de micro-ordinateurs très conséquent. Elle œuvre enfin pour un développement équilibré des infrastructures et des usages numériques sur tout le territoire.

PRINCIPALES ACTIONS

Adaptation des systèmes d'information et accompagnement des services départementaux dans leur numérisation

La dématérialisation du fonctionnement interne à la collectivité et des services rendus aux usagers et aux territoires se poursuit :

- mise en œuvre du télétravail pour faire face à la crise sanitaire,
- mise en place de la gestion du vote du budget participatif,
- dématérialisation des demandes d'aides au sport et à la citoyenneté,
- dématérialisation de l'évaluation des agents,
- mise en œuvre d'un nouveau logiciel de gestion des immobilisations comptables et physiques,
- préparation de la mise en œuvre de la gestion d'un rapport CP unique,
- mise en œuvre d'une gestion de suivi des acquisitions et cessions de voirie,
- mise en œuvre du Prélèvement à la source,
- poursuite des travaux pour l'homologation du Système d'information de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)...

Assumer la maintenance informatique des collèges

À la suite de la loi Peillon, les Départements de Nouvelle-Aquitaine reprennent progressivement à leur charge la maintenance informatique des collèges. En Lot-et-Garonne, cela s'est notamment traduit en 2019 par :

- le renforcement des programmes de dotation informatique des collèges,
- l'homologation, par le Rectorat, de la nouvelle infrastructure technique des collèges repris en maintenance par le Département,
- le déploiement progressif de cette nouvelle infrastructure technique dans les collèges gérés par le Département (20 collèges migrés fin 2020).

Favoriser le développement des infrastructures et des usages numériques sur tout le territoire

- face à la numérisation croissante des services publics, élaboration et mise en œuvre, en concertation avec les grands opérateurs de services essentiels (CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle emploi, CNSA, Mutualité française, Orange, SNCF, La Poste, les missions locales et Cap emploi) de la stratégie départementale d'inclusion numérique,
- suivi technique de la plateforme Job47.fr pour rapprocher les bénéficiaires du RSA du marché de l'emploi,
- accompagnement de la cellule d'assistance technique à l'adressage normalisé pour faciliter le déploiement et la commercialisation du Très Haut Débit,
- accompagnement technique et financier du Syndicat Lot-et-Garonne Numérique pour le déploiement du très haut débit sur tout le territoire à horizon 2024,
- réalisation des travaux pour la couverture des zones blanches en téléphonie mobile sur les communes de Beauziac et Pindères et accompagnement des collectivités pour l'identification des territoires encore mal couverts en téléphonie mobile et potentiellement éligibles au dispositif « New Deal Mobile ».



EN CHIFFRES

- 3 500 postes de travail gérés dont 2 500 dans les collèges.
- 540 000 € consacrés à la modernisation du parc informatique des collèges.
- 625 agents équipés au titre du Plan de Continuité d'Activité mis en place pour la gestion de la crise sanitaire ou du télétravail.
- 60 applications métiers pour répondre aux besoins de l'ensemble des directions.
- 50 sites (CMS, Unités des routes, etc...) interconnectés au Système d'Information du Département dont 25 collèges.
- 1 000 tablettes gérées dans le cadre du programme « collèges préfigureurs ».
- 561 téléphones mobiles (quasi doublement de la flotte pour faire face à la crise sanitaire).
- 135 serveurs administrés par la DSIAN dont 70 dans les collèges.
- 6 521 demandes d'intervention techniques traitées par la DSIAN en 2020 dans un délai moyen de 5 jours et 9 heures.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les agents du secrétariat général : service courrier, accueil/standard du Département et Assemblées, ont été particulièrement mobilisés en 2020 pendant la crise sanitaire.

PRINCIPALES ACTIONS

Accueil, standard et courriers

Outre leurs missions habituelles, les agents de ces services ont été en première ligne durant la crise sanitaire. Avec une présence physique sur site pendant toutes les périodes de confinement liées à la crise sanitaire, ils ont assurés la continuité de leurs missions, essentielles pour la collectivité et les usagers.

Ainsi, la distribution et l'envoi du courrier ont été totalement maintenus, répondant ainsi aux exigences des services mais également aux contraintes extérieures (comme la livraison décalée des courriers).

Au niveau de l'accueil/standard, une présence physique a également été assurée dès les premiers jours du confinement, pour poursuivre la réponse téléphonique aux usagers. Si l'accueil des usagers a été suspendu pendant le confinement, en revanche, le nombre d'appels téléphoniques s'est accru ; le Département restant parfois la seule collectivité disponible. Les agents d'accueil ont donc su répondre aux attentes des usagers et parfois répondre à leurs inquiétudes liées à la crise sanitaire.

La présence physique des agents a été rendue possible en organisant des permanences (avec système d'astreinte en cas de nécessité), et par la mise à disposition des équipements de protection nécessaire à la protection des agents.

Le service des Assemblées

Ce service gère les réunions de l'Assemblée départementale et de la commission permanente : de la convocation des élus, à la centralisation des rapports pour envoi dématérialisé, la rédaction des comptes rendus, l'envoi des délibérations au contrôle de légalité, jusqu'à la constitution du recueil des actes administratifs.

Il a également pour mission le suivi du statut des élus : versement des indemnités de fonction avec notamment un calcul de proratisation de cotisations en fonction des indemnités éventuellement perçues par ailleurs, organisation de déplacement d'élus et remboursement des frais de déplacement, gestion des formations des élus, veille juridique sur les évolutions en cours du statut de l'élu local, etc.



Enfin, il organise les réunions de la commission Administration générale et Ressources humaines, et gère les demandes de subventions, notamment destinées aux associations œuvrant dans le domaine de la Mémoire.

Le service de l'Assemblée a été particulièrement impacté en 2020 par la crise sanitaire. Il a notamment dû faire face rapidement à l'organisation des réunions du Conseil départemental et de la commission permanente dans des conditions particulières de quorum, de respect de mesures de distanciations sociales et de gestes barrière, voire de visioconférences au plus fort de la crise, en application de textes réglementaires dérogatoires promulgués en urgence.

Ont également dû être centralisées, envoyées au contrôle de légalité et soumises aux réunions qui suivaient, 52 décisions de la Présidente du Conseil départemental prises à titre dérogatoire pour l'attribution de subventions à des associations en application de l'article 1^{er} III de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales (...) afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

En parallèle, le service a également eu la charge de préparer administrativement le renouvellement intégral du Conseil départemental, initialement prévu en mars 2021 avant d'être reporté au mois de juin 2021.

EN CHIFFRES

- 5 réunions de l'Assemblée délibérante (79 rapports+ 4 motions).
- 8 réunions de la commission permanente (378 rapports + 5 motions).
- 12 recueils des actes administratifs relatifs aux arrêtés réglementaires de la Présidente (276 arrêtés).
- 13 recueils des actes administratifs publiant les délibérations réglementaires de la collectivité (188 délibérations).
- 67 000 € accordées pour le fonctionnement des structures départementales des syndicats de salariés.

FINANCES, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La commission Finances, Patrimoine et Évaluation des politiques publiques étudie l'aspect financier de l'ensemble des dossiers départementaux. Elle examine également les dossiers de demandes d'assistance technique des communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour leurs projets d'équipements publics (espaces publics ou bâtiments).

Ce soutien a pour objectifs spécifiques la réhabilitation et l'entretien du patrimoine communal immobilier, ou encore l'aménagement et la valorisation des bourgs. Elle émet enfin un avis sur les propositions d'attribution de subventions aux collectivités dans le cadre des régimes d'aides en place. Elle se réunit une fois par mois.

FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent, mais dont les résultats s'inscrivent dans la continuité de la consolidation de la situation financière de la collectivité

En dépit des incertitudes liées à la crise sanitaire et ses impacts économiques et sociaux, le Département a continué de dégager des marges financières et consolidé ses équilibres budgétaires.

Des indicateurs financiers qui continuent de s'améliorer

Le montant de l'épargne brute enregistre une hausse de 3 M€ pour s'établir à 52,8 M€, contre 49,8 M€ en 2019. Ainsi, l'épargne nette s'établit à 27,6 M€, contre 25,4 M€ en 2019. Enfin, la capacité de désendettement est passée de 5 ans à 4,7 ans.

Des dépenses de fonctionnement contenues à + 1 %

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 3,5 M€, soit + 1 % et s'établissent à 336,1 M€. Les dépenses sociales représentent près de 68 % du budget de fonctionnement pour s'établir à 228 M€. Les charges de personnel restent maîtrisées et progressent de 2,5 % pour atteindre globalement 63,6 M€.

Les autres dépenses de fonctionnement ont été contenues et les frais financiers ont diminué (- 0,6 M€) à la faveur de taux d'intérêts toujours compétitifs et à la baisse de l'encours.

Des recettes de fonctionnement en progression en dépit de toutes les projections élaborées lors de la crise

Les recettes de fonctionnement ont poursuivi leur progression pour atteindre 390,3 M€ (+ 1,9 %). Le produit attendu des DMTO avait été ajusté en référence aux annonces gouvernementales dans le projet de loi de finances rectificative de 2020 afin d'anticiper la chute attendue de cette recette. Pour autant, le produit de DMTO constaté au 31 décembre 2020 a progressé de + 2 % (soit + 0,8 M€).

Un programme d'investissement soutenu au regard des incidences de la crise et des confinements réussis.

Les dépenses d'investissement se sont établies à 48 M€ en 2020, contre 46,2 M€ en 2019, soit une progression de 4,1 %. Pour financer ses investissements, outre les dotations et participations, le Département a mobilisé 20 M€ d'emprunt en 2020.

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 est de 245,9 M€, en baisse de plus de 5 M€. Cette dette est sécurisée et reste majoritairement adossée à des taux fixes.

LE CONTRÔLE DE GESTION

Les missions du service Contrôle de gestion et audit interne consistent à proposer des outils d'analyse, de mesure et d'aide à la décision, afin d'orienter les actions du Département vers une maîtrise de la ressource, une amélioration de ses performances et une plus grande anticipation de ses besoins. Plus précisément, les missions du Contrôle de gestion ont été réorientées en 2017 sur l'appui et l'accompagnement de la Direction générale adjointe du Développement social (DGADS) dans le domaine de l'analyse financière et d'activité des Etablissements et services médico-sociaux (ESMS), et au contrôle interne de la subvention du Fonds social européen (FSE).

Bien qu'en 2020 les domaines d'intervention du service Contrôle de gestion et audit interne aient été impactés par la crise sanitaire, les missions ont été les suivantes :

- Domaine social
 - Appui et accompagnement de la direction de l'Autonomie dans la mise en œuvre et suivi des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des ESMS des secteurs Personnes handicapées et Aide à l'enfance :
 - Analyses financières des comptes et analyses des coûts des établissements et services de plusieurs gestionnaires (APF, APRES, AMAT, SOLINCITE) en appui avec un prestataire extérieur ;
 - Mise en œuvre d'un dialogue de gestion pour 2018 et 2019 avec l'ALGEEI à la suite de la signature du CPOM en 2018.
 - Accompagnement de la direction de l'Autonomie dans le suivi des CPOM avec les services d'aide à domicile (SAAD), signé en 2018 : contrôle et calcul des compensations liées aux obligations de services publics (OSP) avec les 5 signataires (UNA, ADMR, ASSAD Agen-Le Passage, ADESSA du Grand Villeneuvois et ISFAD Solincité).
 - Mise en place de modalités d'attribution et de versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du versement de la prime Covid aux ESMS et aux SAAD.
- Contrôle interne

Mise en place du contrôle interne de la subvention FSE :

 - Réalisation d'un audit des opérations (échantillonnage de 7 dossiers) ;
 - Réalisation d'un audit du système de gestion ;
 - Élaboration d'un rapport de contrôle interne annuel et mise à jour de la cartographie des risques de la subvention FSE ;
 - Appui au chef de projet du FSE dans le suivi budgétaire de la subvention FSE.

SOUTIEN AU BLOC COMMUNAL

Garant de la solidarité territoriale, le Département joue un rôle de premier plan auprès des communes et communautés de communes pour soutenir un développement équilibré du territoire. Cette solidarité se traduit par l'accompagnement financier des projets locaux et la mise à disposition de l'Assistance technique départementale (AT 47) pour répondre aux besoins d'ingénierie des collectivités rurales.

Alors que l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a profondément affecté l'activité économique du pays, le Département a inscrit sa politique de soutien aux territoires dans trois axes structurants permettant de répondre aux enjeux de la relance économique et de la transition écologique : un soutien financier des collectivités renforcé pour les projets à forte dimension environnementale, l'Assistance technique, l'achèvement de l'adressage normalisé.

De manière plus exceptionnelle, le Département a accompagné les territoires dans l'acquisition des masques. Cette fourniture était difficilement accessible ou à des prix exorbitants entre mars et juin 2020. En massifiant les achats dans le département, cela a permis de pouvoir répondre aux premiers besoins des communes et des EPCI à un prix négocié.



Le Département a ainsi coordonné 3 commandes avec les communes et intercommunalités correspondant à 487 000 masques, pour un montant global de 556 848 € TTC :

- la première commande de 95 800 masques chirurgicaux, pour un montant de 47 900 €, a été prise en charge par le Département, qui a abandonné sa créance au titre de la solidarité territoriale ;
- les autres commandes, portant sur 391 200 masques et un montant global de 508 948 €, ont été coordonnées par le Département, mais directement payées aux fournisseurs par chacune des communes et intercommunalités concernées.

La politique de soutien financier aux collectivités au service de la transition écologique

Outre ses 3 régimes d'aide de droit commun (construction et rénovation des bâtiments scolaires et tiers-lieux, gymnases utilisés par les collèges publics, grands équipements structurants), le Département a lancé en 2020 un appel à projet pour la relance verte, destiné à soutenir l'activité économique fragilisée par la crise sanitaire, les projets d'investissements communaux s'inscrivant dans une démarche de transition écologique.

- **Bâtiments scolaires du 1^{er} degré – Tiers-lieux Création et aménagement**

Créé en 2018, ce régime d'aide a pour objet de soutenir les projets d'investissements des communes et de leurs groupements en matière d'aménagements, de bâtiments scolaires et de tiers-lieux. La subvention est plafonnée à 30 000 € par projet.

15 dossiers (1 tiers-lieu et 14 écoles) ont été soutenus en 2020, pour un montant total d'aide de 191 551,50 €.

- **Gros travaux de rénovation ou de reconstruction des gymnases utilisés par les collèges publics**

Créé en 2019, ce régime d'aide apporte une réponse à l'enjeu partagé par le Département et les communes de disposer de salles de sport de qualité pour la pratique sportive des élèves des collèges et des associations sportives. L'objectif est d'accompagner financièrement un à deux projets par an. La subvention est plafonnée à 100 000 € par projet. Un dossier a été accompagné en 2020, pour un montant d'aide de 93 358,95 €.

- **Grands équipements structurants de rayonnement régional ou national**

Créé en 2019, ce régime d'aide a pour objet d'accompagner les grands projets publics, de rayonnement régional ou national, dans le domaine du sport, de la culture et du tourisme.

La subvention attribuée par projet est plafonnée à 1 000 000 € et limitée à un projet par mandat et par territoire intercommunal. 3 dossiers ont été accompagnés en 2020 pour un montant d'aide attribué de 1 565 441,60 €.

- **Appel à projets « travaux communaux pour une relance verte »**

Dans un contexte de crise sanitaire marqué par le confinement du printemps 2020, le Département a souhaité agir en faveur de la relance des investissements en donnant un coup d'accélérateur aux projets communaux. Pour répondre au défi environnemental qui s'ajoute aux considérations économiques et sociales, il a été décidé de favoriser les projets ayant la capacité à se réaliser rapidement avec une forte mobilisation de main-d'œuvre et permettant l'accélération de la transition verte.

C'est dans ce cadre qu'un appel à projets a été lancé en juillet 2020, avec une aide plafonnée à 45 000 € par projet. 513 704 € ont été attribués à 12 projets en novembre 2020.

■ ■ ■ **DAMAZAN - DE L'ÎLOT DU MAGASIN DES TABACS À L'ENSEMBLE DE LA BASTIDE**

13 novembre 2018



Achèvement de l'adressage normalisé

L'accompagnement technique des communes pour la réalisation de l'adressage normalisé a été mis en place en 2018 et achevé en 2020. Il visait à accompagner et former les élus communaux afin de mettre aux normes les adresses des communes, celles-ci étant notamment nécessaires pour accéder à une offre commerciale Très haut débit via la fibre optique (FTTH).

En 3 ans, 293 communes se sont lancées dans la normalisation de leurs adresses et 200 communes ont fait le choix de réaliser leur adressage en interne avec le soutien du Conseil départemental, pour un total de 86 000 adresses.

L'Assistance technique départementale aux communes et EPCI

La mission d'Assistance technique (AT47) lancée par le Département en 2014 a permis d'accompagner, jusqu'à fin 2020, 102 projets locaux d'investissement portés par les communes et EPCI éligibles, dont 17 en 2020.

Généralisée et rendue obligatoire par la loi NOTRe de 2015, l'assistance technique des Départements a vu ses modalités d'application et son périmètre précisés par décret le 14 juin 2019. Cette clarification réglementaire, qui a confirmé les bonnes pratiques et les orientations adoptées par le Département, a amené le Département à travailler en 2020 à un élargissement de l'offre d'AT pour 2021.

Pour rappel, l'assistance technique concerne les domaines de l'habitat, de l'aménagement et de la voirie.

Enfin, le Département a confirmé son rôle d'accompagnement à l'ingénierie des communes et des EPCI au travers de deux dispositifs de solidarité territoriale :

- diffusion du guide de l'ingénierie départementale qui présente de manière exhaustive les services proposés par le Département et ses partenaires, acteurs de l'aménagement et du développement des territoires, aux communes et EPCI.
- développement du numéro spécial « Infomaires 47 » dans une année de renouvellement des exécutifs communaux.



LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

La direction générale adjointe de la Valorisation des moyens regroupe à la fois des fonctions supports de la collectivité (juridique, logistique, achats, commande publique, etc.) et des missions opérationnelles (immobilier collèges et département). Elle veille notamment à l'accomplissement des projets et missions départementaux portés par les directions opérationnelles et aux conditions de travail des agents de la collectivité en relation étroite avec les services de la DRHM.

Maintenance et entretiens énergies

L'année 2020 a été marquée par la gestion des conséquences de la pandémie de Covid-19. En effet, le nettoyage et la désinfection des espaces de travail et d'accueil du public des sites départementaux ont pris une importance nouvelle. Un fonctionnement de crise et des protocoles de désinfection ont été établis en urgence pour les sites maintenus en fonctionnement pendant le premier confinement (Hôtel du Département, 3 centres médico-sociaux). Ces protocoles ont ensuite été complétés et adaptés pour la réouverture des services, puis à chaque évolution de la situation sanitaire.

Depuis mai 2020, la charge de travail est ainsi plus importante pour les équipes d'entretien du fait de la désinfection biquotidienne réalisée en plus des missions courantes de nettoyage. L'organisation du travail a également dû s'adapter à chaque modification de protocole (capacité des salles, sens de circulation, etc.), dans la gestion des sites fermés ou des dispositifs d'isolement d'agents.

Les efforts de gestion se sont néanmoins poursuivis, notamment par les procédures de mise en concurrence : le marché d'exploitation des installations de génie climatique a été renouvelé. Dans la continuité de la démarche entreprise en 2012, le dispositif contractuel retenu est un nouveau marché de type P1-P2-P3 conclu sur une période de 4 années, compatible avec les investissements attendus dans le cadre du gros entretien renouvellement (GER) (émetteurs de chauffe du Foyer de l'Enfance, 3^e chaudière et automates de régulation à Hôtel du Département, régulation au CMS Nérac, groupe froid du CMS Tapie, régulation et comptage eau glacée à l'Espace Scaliger). De nouveaux gains d'économies d'énergie sont attendus en prenant en compte dans l'intéressement du prestataire, outre les équipements de chauffage, la climatisation et la ventilation. L'objectif est en effet de s'inscrire dans les attendus de la loi ELAN pour l'échéance de 2030.

L'activité du service maintenance n'a pas été interrompue pendant cette période de crise : il fallait mettre en conformité sanitaire les postes de travail au fur et à mesure des besoins par la pose d'écrans de protection en plexi et le réaménagement des espaces, spécialement dans les établissements où les accueils du public ont été maintenus (consommation en baisse de 40 %). Le

service maintenance a grandement participé à la distribution des masques de protection pour l'ensemble des services ainsi que les services de santé (hôpital). Le service a également participé à l'installation de tentes d'accueils devant les entrées des établissements hébergeant des personnes âgées (Ehpad).

Sûreté des bâtiments

Dans un contexte sanitaire national critique, le service sûreté et surveillance des bâtiments a assuré ses missions en présentiel, permettant ainsi aux services d'avoir accès aux bâtiments pour la continuité de leur fonctionnement.

Le service a vu son rôle étendu à de nouvelles activités dans le cadre de la gestion de crise : il a ainsi été responsable de la gestion du stock de masques (tout d'abord une gestion de la pénurie avec une distribution aux établissements prioritaires, puis réception des milliers de masques commandés par la collectivité pour ses agents, les collègues et divers partenaires). Le service a assuré le stockage, l'allotissement et la distribution avec les agents de la DVM et de la DIM. L'équipe des agents de sûreté s'est fortement impliquée en développant de nouvelles compétences.

Malgré la crise, certains événements ont pu se tenir en 2020 et le service en a assuré la sûreté : Marché au miel, Concours des saveurs, salon de l'élevage, Nuit blanche, réception de l'ambassadeur de Finlande dans le cadre d'une manifestation organisée par la maison de l'Europe. Le projet de mise en place du contrôle d'accès aux bâtiments de l'Hôtel du Département décidé en 2019 a été retardé du fait de la crise. Ce projet qui vise à remplacer les ouvertures à code par un lecteur de badge qui pourra également être utilisé pour la gestion du temps et comme carte professionnelle sera opérationnel fin 2021.

Maintenance des bâtiments départementaux

Toutes les opérations bâtimentaires du Département reposent sur deux entités : la direction de l'Immobilier intégrée dans la DGA Valorisation des moyens (DVM) et la SEM47, assistant à maîtrise d'ouvrage lié par un marché conclu après appel d'offres en juillet 2018.

La Direction de l'immobilier a en charge, outre le pilotage des projets immobiliers de la collectivité, l'ensemble de la maintenance de premier niveau du parc immobilier occupé par les services départementaux, la sûreté des bâtiments et la garantie de conditions de travail satisfaisantes apportées aux agents départementaux.

Parmi les réalisations notables en 2020, la rénovation et l'extension du CMS de Marmande démarrée à l'automne 2019 s'est poursuivie selon un rythme satisfaisant malgré les conséquences de la pandémie sur l'organisation des chantiers et les approvisionnements.



Les nouveaux locaux ont été réceptionnés au cours de l'année : la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) sur le site de l'Hôtel du Département, l'atelier de la régie de maintenance à l'Hôtel du Département et les vestiaires du personnel du Parc routier.

Les travaux de modernisation de la Médiathèque départementale en vue de l'adaptation des locaux aux nouveaux usages et mode d'organisation de la diffusion des ressources ont été engagés en 2020. Les espaces de stockage seront, à la réception des travaux à la rentrée 2021, transformés en espace d'accueil et d'échange de livres, intégralement de plain-pied afin de valoriser les collections constituées d'environ 20 000 documents. Le fonds restant, soit 60 000 documents environ, sera stocké dans de nouveaux magasins, créés dans le garage. À l'occasion de ces travaux, les huisseries et l'isolation seront également modifiées et l'installation de production thermique sera redimensionnée afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment et le confort des occupants.

Les services de la Médiathèque départementale ont été entièrement relocalisés le temps des travaux.

Le service s'est de plus polarisé sur le projet Archives de Demain dont l'objectif est d'apporter une réponse au besoin de nouvelles capacités d'archivage du service public des Archives départementales. Les études préalables conduites en 2020 ont permis de dégager un projet articulé en deux implantations :

- sur le site de Pomaret à de Sainte-Colombe-en-Bruilhois : un lieu de conservation, « fabrique », médiation, traitement numérique, résidence d'artistes, logistique stratégique, espaces de formation et de réunion,

- sur le site de Verdun/Dolet à Agen : création d'un pôle culturel dédié à l'ouverture aux publics (salle de lecture, accueil des scolaires, accueil des administrés, salle d'exposition).

Ces études ont également permis de mettre en évidence les avantages d'un projet qui répond aux besoins des Archives départementales dans les 15 à 20 prochaines années et permet également de valoriser les expositions et actions culturelles de la collectivité en y dédiant un lieu spécifique, et de dégager également des espaces de stockage pour l'ensemble des services départementaux. La consultation pour le choix du maître d'œuvre sera lancée courant 2021 pour un démarrage des travaux en 2023.

La sécurisation des accueils des Centres médico-sociaux (CMS) s'est poursuivie en 2020 avec la réception des travaux des CMS de Tapie, Fumel, Nérac, Villeneuve-sur-Lot. Les travaux dans le CMS Louis-Vivent seront réalisés en 2021.

Gestion foncière et immobilière

En 2020, le Département a poursuivi sa politique active de gestion des biens départementaux. Ont ainsi été mis en vente des biens bâtis situés à Casteljalous et à Agen, un garage à Nérac ainsi que divers terrains nus. Ces ventes ont généré une recette de 197 467 €.

Par ailleurs, des acquisitions foncières, liées aux opérations d'infrastructures routières, ont été réalisées pour :

- le giratoire du Center Parcs, sur la commune de Beauziac,
- la déviation de Casteljalous,

- le recalibrage de la RD 207, sur les communes de Mazières Naresse et Rives, générant une dépense de 78 290 €.

Par ailleurs, le service a également pris en location différents locaux pour assurer le relogement de services pendant la réalisation des travaux de la Médiathèque départementale à Villeneuve-sur-Lot.

Approvisionnements Achats et Commande publique

Approvisionnements

L'ensemble des besoins transversaux des services sont définis, hiérarchisés et pourvus par le service Approvisionnement, qui exécute des marchés publics sur ce périmètre (copieurs, papier, fournitures, mobilier, véhicules, carburant, etc.).

En 2020, l'activité du service a été fortement marquée par la gestion de la pandémie avec la réalisation et le suivi des achats d'équipements de protection individuelles (EPI) tels que masques, gel hydro alcoolique, solution désinfectante, plexiglass, blouses... Ces achats ont totalisé 980 000 € TTC pour l'ensemble de la collectivité. Par ailleurs, l'impact de la baisse d'activité due aux confinements et du déploiement du télétravail n'a pas été significatif sur le budget du service, du fait de l'importance des coûts fixes.

Le pôle Flotte Automobile du service Approvisionnements gère à ce jour 111 véhicules automobiles et fourgons de moins de 3,5 tonnes sur l'ensemble du département. 7 boîtes à clé permettent aux différents utilisateurs de réserver un véhicule selon leurs besoins. Dans une logique d'optimisation de la gestion de la flotte automobile, la décision de remplacement des véhicules n'est pas seulement prise en fonction de l'âge ou du kilométrage des véhicules. Est aussi prise en compte l'utilisation qui en est faite afin de raisonner en « coût global ». L'objectif est ainsi de revendre les véhicules avant que les coûts d'entretien n'explorent et tant qu'ils présentent encore une valeur marchande intéressante. Du fait de cette gestion optimisée, le coût kilométrique d'un véhicule de service léger est de 0,21 € par kilomètre.

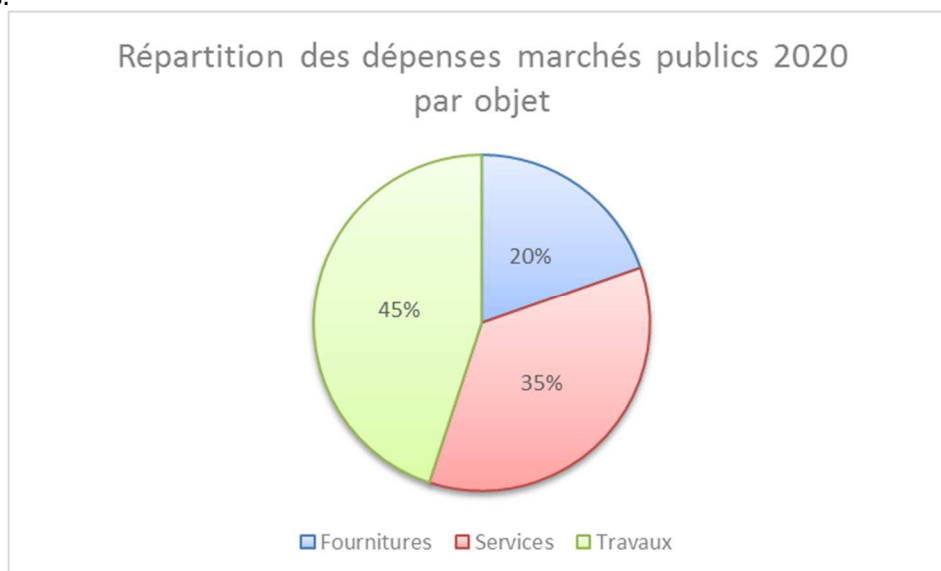
Les services Achats et Commande publique interviennent sur le périmètre de l'ensemble des marchés de travaux de fournitures et de services de la collectivité, à l'exception des marchés de travaux de bâtiments qui relèvent du mandat de maîtrise d'ouvrage confié actuellement à la SEM 47.

- Achats

Le service achats contribue à la mise en œuvre des politiques publiques du Département, d'une part, en assurant la maîtrise des risques (juridiques, techniques, financiers) en matière d'élaboration des pièces techniques et financières et, d'autre part, en assurant leur optimisation sur le plan financier. En effet, dans un contexte économique et financier contraint, et frappé par la crise du Covid-19, le service achats permet de déterminer les facteurs de gains financiers, afin d'optimiser la dépense publique (« *dépenser mieux* »).

À ce titre, il intervient dans le processus de création des marchés publics (définition des besoins, choix de la procédure, rédaction des pièces techniques et financières), la négociation avec les opérateurs économiques quand la procédure l'y autorise, l'attribution (analyse des offres), puis dans le suivi administratif des contrats.

La mission du service achats est ainsi d'accompagner les agents afin d'harmoniser les pratiques, déterminer des possibilités de gains et mettre en place des stratégies performantes et partagées. En 2020, la dépense publique au titre des marchés publics s'établit à 39,8 millions d'euros TTC de flux d'achats.



Tout en satisfaisant scrupuleusement aux obligations légales de mise en concurrence, l'action du service Achat transforme ces contraintes en un levier de développement économique et de création d'emplois au sein du territoire, puisque 63,29% des achats sont effectués auprès d'entreprises lot-et-garonnaises, (74,6 % en Nouvelle-Aquitaine, 8 % en Occitanie et 17,40 % dans les autres régions).

Commande publique

Le service Commande publique assure la rédaction des pièces administratives et la conduite des consultations pour les marchés supérieurs à 40 000 € HT.

La crise sanitaire de 2020 a peu impacté l'activité du service du fait de la dématérialisation totale des procédures de passation depuis deux ans, laquelle n'a pas eu d'incidence sur le nombre de soumissionnaires par appel d'offres ou sur leur origine géographique.

Affaires juridiques

La crise sanitaire consécutive au Covid-19 a impacté l'activité des services et cela s'est naturellement répercuté sur une partie des indicateurs du service. On notera par exemple que les juridictions ont enregistré une diminution des requêtes contentieuses sur la période 2020. Au plan des sinistres, la perturbation du fonctionnement des services s'est notamment manifestée par une baisse du nombre de sinistres dans le domaine de la responsabilité civile (mise en cause de l'activité des services) comme pour la flotte automobile (moins de kilomètres parcourus).

EN CHIFFRES

Délais de paiement réglementaires : 20 jours pour le Département et 10 jours pour la Paierie départementale.

Délais moyens de la collectivité : moyenne de 15,5 jours pour les factures Chorus et de 22,8 pour les factures papier.

Exécution comptable : 57 886 lignes de mandats et 26 928 lignes de titres traitées ; 3 741 tiers créés ou mis à jour.

Soutien aux collectivités

- En fonctionnement, 111 000 € ont été versés aux partenaires et prestataires pour la réalisation des missions d'accompagnement auprès des communes (AT47).
- En investissement, 660 000 € d'aides ont été versées, dont notamment :
 - * 211 000 € concernant l'appel à projets communal pour la relance verte,
 - * 301 000 € concernant les bâtiments scolaires.
- 200 communes ont réalisé la normalisation des adresses postales avec le Département entre 2018 et 2020.
- 17 projets accompagnés par l'AT47.

Maintenance et entretien énergie

- Effectif technique : 40 agents (régie de maintenance, agent technico-logistique, agents d'entretien de secteurs et agents de service intérieur, agent coordonnateur technique de l'entretien),
- 27 sites en gestion sur l'ensemble du département,
- 1 262 demandes d'interventions de maintenance de 1^{er} niveau (dont 309 interventions électriques), en légère baisse pendant la période de la pandémie,
- 579 heures pour déménagements et organisation logistique de manifestations départementales, en baisse du fait de la pandémie,
- 27 700 m² de locaux administratifs et médico-sociaux entretenus quotidiennement,
- 2 168 280 kW de gaz consommé, en baisse de 20 % par rapport à 2019, du fait de la moindre rigueur climatique et du confinement (sites non occupés en consommation réduite).

Achats

- 2 audits relatifs à la cartographie des achats au sein des directions générales adjointes;
- 1 convention de groupement de commandes pour les achats d'équipement de protection individuelle dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 avec 4 EPCI du Lot-et-Garonne ;
- 103 demandes d'actes d'achat ;
- 49 demandes de modification de marché ;
- 92 demandes de reconduction de marché à partir du 1^{er} juillet 2020 (compétence transférée au service achats), permettant notamment de vérifier les évolutions tarifaires des fournisseurs.
- 2 conventions d'adhésion à des centrales d'achats :
 - la centrale d'achat de l'Union des groupements des achats publics (UGAP), dans le cadre de la politique de mutualisation des achats de véhicules et de matériels informatiques, ce qui a permis de générer des économies en bénéficiant de taux de remise supplémentaires jusqu'à 7 % sur certains segments achats
 - la centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH), concernant un accord-cadre relatif à la fourniture de services de télécommunications fixes, mobiles, services internet et prestations associées, ce qui a permis de générer les économies suivantes : à périmètre constant une diminution des coûts de 28 % en année pleine est attendue.

- 3 négociations notamment financières avec les opérateurs économiques, dans le cadre de la passation de certains marchés, ce qui a permis de :
 - former les collègues aux méthodes et techniques de négociation à l'aide d'une fiche outil ;
 - d'obtenir des baisses de prix parfois très conséquentes, dont par exemple, jusqu'à - 46,94 % concernant la distribution automatique des bulletins de salaires, et - 13,80 % concernant la maintenance du logiciel de gestion du temps.

Le service achats est aussi intervenu au côté de la Direction des Infrastructures, dans la négociation d'un protocole transactionnel en raison d'une mauvaise exécution du marché par son titulaire, générant le versement de 88 556 € d'indemnités au profit de la collectivité.

Commande publique

- 40 procédures lancées, 197 offres reçues,
- 110 marchés publics notifiés : 30 marchés à procédure adaptée, 76 appels d'offres ouverts et 4 marchés négociés,
- 8 procédures sans suite,
- Modifications de contrat : 87 avenants, 82 actes de sous-traitance, et 45 certificats administratifs,
- 12 réunions de la Commission d'Appel d'offres.

Affaires juridiques - contentieux

- 1 dépôt de plainte pour un indu frauduleux en matière de RSA d'un montant de 21 464,45 €.
- 7 dépôts de plainte divers pour vol, incendie, agression, diffamation...
- 84 dossiers contentieux en cours, dont 47 nouveaux contentieux,
 - 33 relatifs au RSA
 - 10 relatifs au refus d'attribution de la Carte mobilité inclusion
 - 9 relatifs à d'autres catégories d'aides sociales
 - 8 relatifs à des refus ou retraits d'agréments d'assistants familiaux ou maternels
 - 2 relatifs à des refus d'autorisation de création de SAAD et lieu de vie et d'accueil
 - 14 relatifs à la gestion des ressources humaines
 - 6 relatifs à des dommages de travaux publics

Conseil juridique : 202 demandes traitées

Délégations de signature : 20 délégations de signature mises en œuvre

Assurances

- 8 demandes de protection fonctionnelle,
- 104 sinistres déclarés (47 concernant le contrat « flotte automobile » et 57 concernant le contrat « responsabilité civile ») dont 38 dossiers clôturés,
- 286 350,03 € de primes pour les contrats Responsabilité civile, Flotte automobile, Navigation, Bris de machine et Protection fonctionnelle.

Cessions mobilières

- 126 818 € de recettes résultant de l'organisation de 6 ventes aux enchères de divers mobiliers/véhicules obsolètes.

Document réalisé par la direction de la Communication,
en partenariat avec l'ensemble des directions du Département.

Tél. : 05 53 69 45 11 – Fax : 05 53 69 45 16
communication@lotetgaronne.fr
www.lotetgaronne.fr

Impression en interne

Couverture : D'clics

Photographies : Département47 - Xavier Chambelland ; Thierry Breton ;
Remi Chambelland, Sixquatredeux et Istock-PixelCatchers

Dessin page 32 : Laurent Noblet

ISSN 2104 - 1849